

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR



**PORTANT SUR 866.666 DE SES PROPRES
ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE
SON CAPITAL**

Présentée par



ÉTABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
VOYAGEURS DU MONDE**



Le présent document relatif aux autres informations de VOYAGEURS DU MONDE a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») le 25 juin 2024, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 28 septembre 2006, modifiée le 29 avril 2021.

Ce document a été établi sous la responsabilité de VOYAGEURS DU MONDE.

Le présent document complète la note d'information de VOYAGEURS DU MONDE sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le n° 24-236, en date du 25 juin 2024 (la "Note d'Information"), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat (l'"Offre") initiée par VOYAGEURS DU MONDE sur ses propres actions en vue de leur annulation.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de VOYAGEURS DU MONDE (www.voyageursdumonde.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- VOYAGEURS DU MONDE, 55, rue Sainte Anne – 75002 Paris, et
- PORTZAMPARC, 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE VOYAGEURS DU MONDE.....	3
1.1. INFORMATIONS GENERALES SUR VOYAGEURS DU MONDE	3
1.2. INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAPITAL SOCIAL DE VOYAGEURS DU MONDE.....	3
1.2.1 Capital social.....	3
1.2.2. Formes des actions	3
1.2.3. Cession et transmission des actions	4
1.2.4. Instruments financiers donnant accès au capital	4
1.2.5. Actionnariat et droits de vote.....	5
1.2.6. Pacte d'actionnaires	6
1.3. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	7
1.3.2. Direction générale	7
1.3.3. Conseil d'administration.....	7
1.3.4. Commissaires aux comptes	9
1.4. ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	9
1.5. EVENEMENTS DE L'EXERCICE 2023	11
1.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
1.6.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2024.....	12
1.6.3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2024.....	12
1.6.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2024.....	14
1.6.5. PRINCIPAUX COMMUNIQUES DE PRESSE.....	14
2. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES	14
3. INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE	15
3.1. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE.....	15
3.1.1. Frais liés à l'offre.....	15
3.1.2. Modes de financement de l'Offre	15
3.2. INCIDENCE DE L'OFFRE SUR L'ACTIONNARIAT, LES COMPTES ET LA CAPITALISATION BOURSIERE	15
3.2.1. Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote.....	15
3.2.2. Incidences sur les comptes de la Société	16
3.2.3. Incidence sur la capitalisation boursière	17
4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	17
ANNEXE 1 – COMMUNIQUES DE PRESSE	19
ANNEXE 2 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE VOYAGEURS DU MONDE AU 31 DECEMBRE 2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Y AFFERENT	48
ANNEXE 3 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2024.....	117

1. PRESENTATION DE VOYAGEURS DU MONDE

1.1. INFORMATIONS GENERALES SUR VOYAGEURS DU MONDE

- **Dénomination sociale** : VOYAGEURS DU MONDE
- **Forme juridique et droit applicable** : VOYAGEURS DU MONDE est une société anonyme soumise au droit français (« **VOYAGEUR DU MONDE** » ou la « **Société** »)
- **Siège social** : 55, rue Sainte Anne – 75002 Paris
- **Registre du Commerce et des Sociétés** : VOYAGEURS DU MONDE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 315 459 016.
- **Date d'immatriculation et durée de la Société** : la Société a été immatriculée le 11 avril 1979 avec une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
- **Statuts** : Les statuts de VOYAGEURS DU MONDE sont consultables au siège social ou sur le site internet de la Société ([www.voyageursdumonde.fr / Relations Investisseurs](http://www.voyageursdumonde.fr/RelationsInvestisseurs)).
- **Objet social** : La société a pour objet :
 - toutes opérations concernant l'agence de voyages et de tous spectacles, d'édition, de publicité, toutes opérations directes ou indirectes concernant le tourisme et les vacances, la location de voitures, toutes opérations de réservation, d'organisation de voyages privés ou professionnels, en gros ou individuels, l'organisation de manifestations touristiques, hôtelières et sportives, et toutes activités annexes, toutes opérations d'agence immobilière ou de gérance d'immeuble, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou similaire.
 - le tout tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat, ou de vente de titres et de droits sociaux, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.
- **Exercice social** : L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.2. INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAPITAL SOCIAL DE VOYAGEURS DU MONDE

1.2.1 Capital social

Au 31 mai 2024, le capital social de VOYAGEURS DU MONDE était de 4.319.331€, divisé en 4.319.331 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,00 €. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 31 mai 2024 est de 6.973.775.

1.2.2 Formes des actions

Les actions entièrement libérées peuvent prendre la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

1.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires et au profit de tiers. La transmission des actions s'opère de compte à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements.

La propriété des actions est établie par une inscription en compte auprès de la société, conformément à la réglementation en vigueur.

En application du III de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital social égale à deux et demi pourcent (2,5 %) ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société, dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la société, en précisant le nombre total d'actions, de droits de vote correspondant et de titres donnant accès au capital qu'elle détient seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

Le non-respect de la disposition statutaire mentionnée ci-dessus est sanctionné, à la demande (consignée au procès-verbal de l'assemblée) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à la plus petite fraction du capital dont la détention doit être déclarée et au maximum égale à 5% du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où l'actionnaire inscrit méconnaîtrait sciemment l'obligation d'information de franchissement de seuil vis-à-vis de la société, le Tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social pourra, sur demande formulée conformément à l'article L. 233-14 alinéa 4 du Code de commerce, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

1.2.4. Instruments financiers donnant accès au capital

Au 31 mai 2024, il existe 905.971 obligations convertibles non converties, chacune convertible en une action VOYAGEURS DU MONDE :

- 23.620 obligations convertibles, dites « publiques », émises par offre au public le 9 juillet 2021, cotées sur Euronext Growth (Code ISIN FR001400UV2, convertibles jusqu'au 9 juillet 2028 (Visa du 15 juin 2021 n° R.21-033).
- 882.351 obligations convertibles, dites « privées », émises le 30 avril 2021, au profit de Certares, Crédit Mutuel Equity et BPIFrance, non cotées et convertibles pendant 4 ans à compter de l'émission en cas de changement de contrôle, à compter du 4^{ème} anniversaire de l'émission et jusqu'au 30 avril 2028, à tout moment sur décision de VOYAGEURS DU MONDE. A leur date de maturité (30 avril 2028) les obligations seront remboursées en actions nouvelles.

Au 31 mai 2024, 50.250 actions gratuites sont en cours d'acquisition chez VOYAGEURS DU MONDE. Aucune en cours de conservation.

	Nb actions	Date attribution	Date acquisition	Date fin conservation
Plan n°1	20.100	15/06/2023	14/06/2024	14/06/2026
Plan n°2	15.075	15/06/2023	14/06/2025	14/06/2027
Plan n°3	15.075	15/06/2023	14/06/2026	14/06/2028

Ces 50.250 actions gratuites ne pourront pas être apportées à l'Offre, leurs périodes d'acquisition et de conservation n'ayant pas expiré à la date de clôture de l'Offre. Par exception, dans l'hypothèse d'un cas de levée d'indisponibilité prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les actions correspondantes pourront être apportées à l'Offre pour autant qu'elles aient été livrées aux personnes concernées dans un délai leur permettant de les apporter à l'offre.

1.2.5. Actionnariat et droits de vote

Composition de l'actionnariat de VOYAGEURS DU MONDE

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société au 31 mai 2024 sont répartis comme suit :

	SITUATION AU 31 MAI 2024			
	Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote
Actionnaires				
Avantage	2 979 145	68,97%	5 535 626	79,38%
Fondateurs associés d'Avantage ¹	21 168	0,49%	26 780	0,38%
Total Avantage et Fondateurs	3 000 313	69,46%	5 562 406	79,76%
Salariés (incluant FCPE)	29 542	0,68%	49 016	0,70%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,03%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)	38 598	0,89%	38 598	0,55%
Flottant	1 249 511	28,93%	1 322 388	18,96%
Total flottant	1 319 018	30,54%	1 411 369	20,24%
TOTAL Actionnaires	4 319 331	100,00%	6 973 775	100,00%

En retenant, pour le calcul des franchissements de seuils, un droit de vote simple pour les actions auto détenues.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert, 2,5% ou plus du capital de VOYAGEURS DU MONDE, à l'exception d'Amiral Gestion qui a déclaré le 15 février 2023 avoir franchi, à la hausse, le seuil statutaire de 2.5% du capital et des droits de vote et détenir 180.345 actions représentant à cette date, 4.77% du capital et 2.8% du des droits de vote.

A la date des présentes, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ou aux

¹ Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Loïc Minvielle, Frédéric Moulin et leurs sociétés respectives

transferts d'actions VOYAGEURS DU MONDE.

Sous réserve du droit de vote double conféré à leur titulaire par les actions intégralement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de manière continue pendant un délai de deux années au nom d'un même actionnaire, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Composition de l'actionariat de la société AVANTAGE qui contrôle VOYAGEURS DU MONDE.

Pour information le capital et les droits de vote d'AVANTAGE sont répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Jean-François RIAL	25 310 799	9,82%	50 621 598	22,09%
Alain CAPESTAN	29 805 662	11,56%	59 611 324	26,01%
Frédéric MOULIN	6 464 647	2,51%	12 758 391	5,57%
Loïc MINVIELLE	1 845 021	0,72%	1 845 021	0,80%
Lionel HABASQUE	8 473 656	3,29%	16 947 312	7,39%
Total Fondateurs	71 899 785	27,90%	141 783 646	61,86%
Managers salariés	678 838	0,26%	678 838	0,30%
BNP Paribas Développement SA	4 708 398	1,83%	4 708 398	2,05%
Nov Tourisme Actions Non Cotées (Montefiore)	13 254 402	5,14%	-00	0,00%
Crédit Mutuel Equity SCR	73 057 861	28,35%	64 309 956	28,06%
FPCI Kairos Alpha	6 539 996	2,54%	6 539 996	2,85%
FPS France Investissement Tourisme 2 (Bpifrance)	17 014 752	6,60%	11 182 816	4,88%
Certares	70 572 362	27,38%	-00	0,00%
TOTAL	257 726 394	100,00%	229 203 650	100,00%

Il est précisé que certaines actions d'AVANTAGE ne bénéficient pas du droit de vote.

1.2.6. Pacte d'actionnaires

VOYAGEURS DU MONDE n'a connaissance d'aucune convention relevant de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ni d'aucun pacte d'actionnaires relatif aux actions VOYAGEURS DU MONDE, à l'exception d'un pacte d'actionnaires conclus entre les Fondateurs de VOYAGEURS DU MONDE, CME², BNP Paribas-Développement, BPIFrance, Montefiore et Certares, dénommés les « Investisseurs » en date du 30 avril 2021.

Ce pacte porte essentiellement sur les actions de la société AVANTAGE, actionnaire majoritaire en capital et en droit de vote de VOYAGEURS DU MONDE.

Concernant les titres VOYAGEURS DU MONDE :

- Les Parties, dans le cas d'un projet de transfert d'obligations convertibles émises par VOYAGEURS DU MONDE, se sont consentis des droits de préemption ;
- A compter du 30 avril 2026 et jusqu'au 30 avril 2028, préalablement à la mise en œuvre par

² Crédit Mutuel Equity SCR et FPCI Kariro-Alpha

les Fondateurs d'un processus de cession totale de leurs actions AVANTAGE et VOYAGEURS DU MONDE, les Investisseurs bénéficient d'un droit de première offre ;

- Préalablement à tout transfert d'actions VOYAGEURS DU MONDE par Certares, CME ou BPIfrance, celui-ci notifiera aux Investisseurs et aux Fondateurs, son intention de céder, pour leur permettre de faire une offre portant sur tout ou partie des actions VOYAGEURS DU MONDE concernées.

Par ailleurs, aux termes du même pacte d'actionnaires, il a été arrêté différents principes de gouvernance concernant notamment :

- la composition du conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE,
- une majorité renforcée au sein de ce dernier pour prendre certaines décisions. Ainsi, toute opération d'acquisition supérieure à 30 millions d'euros doit être approuvée en Conseil avec un vote positif des membres du Conseil désignés sur proposition de CME et de Certares. Le projet d'OPRA a ainsi fait l'objet d'une autorisation du conseil de VOYAGEURS DU MONDE, dans de telles conditions, le 8 avril 2024.

1.3. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

1.3.2. Direction générale

La gouvernance de la Société est organisée autour d'un Président Directeur Général en la personne de Monsieur Jean-François RIAL (dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2026) et de quatre directeurs généraux délégués :

- Monsieur Frédéric MOULIN (dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2026),
- Monsieur Loic MINVIELLE, (dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2026),
- Monsieur Alain CAPESTAN, (dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2024),
- Monsieur Lionel HABASQUE, (dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2027).

Le Président Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Dans les rapports avec les tiers, le Président directeur général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président directeur général.

1.3.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE est composé de douze membres, à savoir :

- Monsieur Jean-François RIAL, Président Directeur Général,

- Monsieur Frédéric MOULIN, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Monsieur Loic MINVIELLE, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Monsieur Lionel HABASQUE, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Madame Annie CONTRA FERTON, administrateur,
- Madame Constance BENQUE, administrateur,
- La société AVANTAGE, administrateur représenté par Madame Emeline BORDIER,
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR, administrateur représenté par Madame Caroline GIRAL-DEPPEN,
- Monsieur Philippe CHEREQUE, administrateur,
- Madame Nathalie BELLOIR, administrateur,
- Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration comprend également six censeurs, à savoir :

- Montefiore Investment S.A.S., représentée par Madame Téodora ALAVOIDOV,
- BNP Paribas Développement SAS, représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN,
- Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS,
- Bpifrance Investissement S.A.S, représentée par Monsieur Serge MESGUICH,
- Monsieur Jacques MAILLOT,
- Monsieur Gérard BREMOND.

Les censeurs sont nommés pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du censeur intéressé.

Les censeurs sont rééligibles.

Les censeurs n'ont pas la qualité de mandataire social.

Ils peuvent formuler toutes observations qu'ils jugent nécessaires, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration. Le(s) censeur(s) est/ sont à la disposition du Conseil et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

Ils ne disposent que d'une voix consultative et non délibérative aux séances du Conseil d'administration, auxquelles ils sont invités à assister, en se conformant à la réglementation applicable et, le cas échéant, au règlement intérieur de fonctionnement du Conseil d'administration et/ou tout autre accord adopté par ses membres. Les interventions se limitent à un rôle purement consultatif. Ils ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société. Leurs avis n'engagent pas les administrateurs, ni la direction générale qui restent toujours libres d'apprécier la suite à y donner.

Ils ne peuvent, en conséquence, se voir confier des attributions de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux organes légaux de celle-ci (conseil d'administration, président, directeurs généraux, commissaires aux comptes).

Les censeurs peuvent être chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration soumet, pour avis, à leur examen.

Tout censeur peut donner pouvoir à toute autre censeur de son choix en vue d'être représenté au Conseil d'administration. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la Société. Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire, le cas échéant par voie électronique.

1.3.4. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires de VOYAGEURS DU MONDE sont :

- GRANT THORNTON (29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine),
- KPMG S.A. (Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX)

Le commissaire aux comptes suppléant de VOYAGEURS DU MONDE est :

- INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE (22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine).

1.4. ACTIVITES DE LA SOCIETE

Créée en 1979 par Claude Salière, sous le nom de Carrefour des Voyages, Voyageurs du Monde est un voyageur (tour-opérateur) français, spécialiste du voyage sur mesure individuel et du voyage d'aventure. Le Groupe conçoit et vend des voyages itinérants organisés, avec une proposition de service à forte valeur ajoutée (positionnement premium). Son activité s'organise autour de deux principaux segments :

- Voyages sur Mesure (56% du chiffre d'affaires 2023), offrant un service d'élaboration de voyages individuels personnalisés. Ce segment compte notamment les marques suivantes :
 - o Voyageurs du Monde, offrant un voyage sur mesure personnalisé « clefs en main » à haute valeur ajoutée (prise en charge complète, depuis les réservations d'hébergements et transports aux services de conciergerie, réservation de restaurants et activités, coupe-files...);

- Comptoir des Voyages, proposant des voyages immersifs facilités par des outils (application Luciole permettant de géolocaliser les lieux d'intérêt) et services (Welcome Hosts francophones, vivant sur place, visant à faire participer le client à la vie locale).

Le segment compte également d'autres marques comme Bynativ (mise en relation de clients avec des agences locales), Original Travel (en Angleterre) et Extraordinary Journeys (aux Etats-Unis) ;

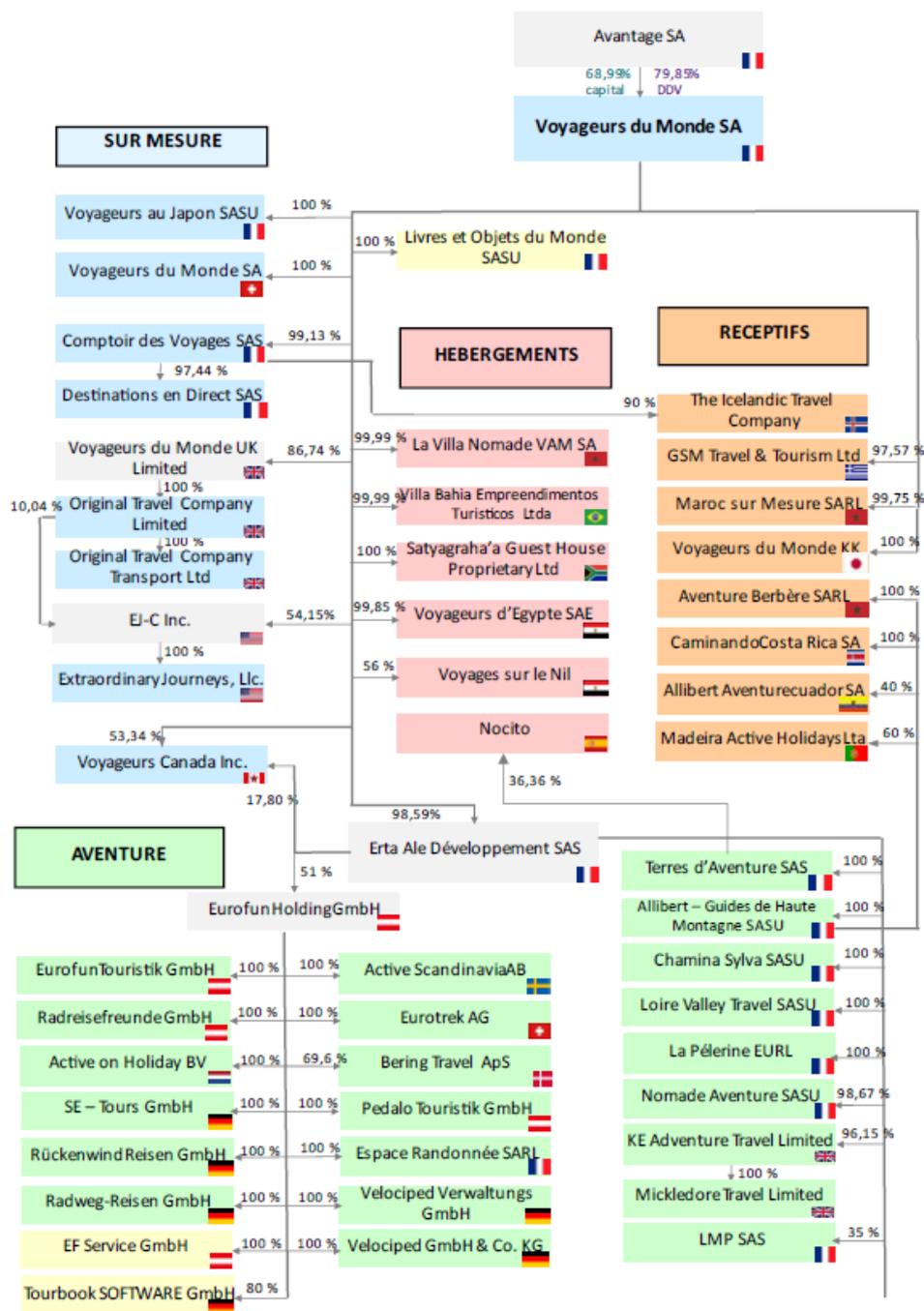
- Voyages d'Aventure (44% du chiffre d'affaires 2023), élaborant des voyages pour l'essentiel à pied ou à vélo, lents et immersifs, permettant le contact avec la population locale, avec notamment une offre :
 - de treks et randonnées, liées aux marques Terres d'Aventure (leader du marché français), Allibert Trekking (créneau plus sportif), Nomade Aventure, KE Adventure Travel (en Angleterre) ;
 - de voyages à vélos, assurés par les marques Loire Valley Travel, EuroFun Touristik, SE Tours (en Autriche), Radweg Raisen, et Ruckenwind Reisen (en Allemagne).

La dynamique du Groupe depuis sa création s'appuie sur une évolution à la fois par croissance organique et externe de l'activité, avec douze acquisitions réalisées sur la période 2001-2018.

La croissance s'est dernièrement vue confortée par les opérations de croissance externe réalisées en 2022, avec l'acquisition d'Eurofun Group en Autriche, leader européen du voyage à vélo, d'Extraordinary Journeys, spécialiste américain du voyage sur mesure à destination de l'Afrique, et de Pedestria en France, concevant des circuits de randonnée originaux en France, en Espagne et en Italie.

A la suite de ces opérations, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international s'élevait en 2022 à 32%. Voyageurs du Monde témoigne aujourd'hui d'une implantation diversifiée (France, Belgique, Suisse, Canada, Angleterre, Etats-Unis, Allemagne, Autriche), et propose par ailleurs une offre de voyages dans plus de 120 pays du monde. Au sein de son réseau international, Voyageurs du Monde employait plus de 1.500 collaborateurs en 2023.

L'organigramme du Groupe est le suivant :



1.5. EVENEMENTS DE L'EXERCICE 2023

L'activité a été très soutenue durant l'année 2023, qui est le premier exercice complet post Covid. 2023 s'est soldée par un chiffre d'affaires consolidé de 694 millions d'euros en croissance de 42% par rapport à 2019 (année de référence pré Covid) et + 16.5% à périmètre constant (intégration à 100% des sociétés acquises en 2022).

L'inflation a fortement impacté les prix des voyages vendus et de ce fait le Groupe a constaté une stabilité du nombre de ses clients. Par Ailleurs, le mix destinations a été orienté vers davantage vers

les voyages longs courriers que par le passé, destinations dont les clients avaient été privés durant la période du Covid . En outre, ce retour rapide à une activité plus normale généré une sur consommation de prestations touristiques, phénomène du « Revenge Travel ».

Dans ce contexte les résultats ont progressé fortement sous les effets conjugués d'une amélioration de la productivité et d'une croissance des charges d'exploitation plus faible que celle du Chiffre d'Affaires. Les engagements de dépenses et les investissements marketing n'ayant pas retrouvés en 2023 proportionnellement leurs niveaux passés, la marge d'exploitation générée en 2023 est sensiblement plus élevée que celle de 2019 (8.3% en 2023 contre 6.0 % en 2019). L'Ebitda du Groupe de 64,7 millions d'euros, est en croissance de 93% par rapport à 2019 et le Résultat Net consolidé de 44.1 Millions d'euros progresse de 118 % par rapport à la même année de référence.

1.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.6.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2024

Le Conseil d'administration dans sa séance du 23 avril 2024 a arrêté les comptes de l'exercice 2023 et décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 3 juin 2024 une résolution autorisant la réduction du capital de la Société et le rachat de ses propres titres en vue de les annuler dans le cadre du projet d'OPRA.

Le principe du projet d'offre publique de rachat d'actions vise à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un maximum de 866 666 actions de la Société au prix de 150 euros par action. Ces 866 666 actions représentent environ 20% du capital de Voyageurs du Monde.

Le prix de 150 euros par action extériorise une prime de 16,3% par rapport au cours de clôture au 22 avril 2024 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'OPRA).

1.6.3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2024

L'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) réunie le 3 juin 2024 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital d'un montant nominal maximum de 866.666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et à déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, en ces termes :

« QUINZIEME RESOLUTION - Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866.666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en oeuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier corrélativement les statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce, sous condition suspensive de l'adoption de la 4ème résolution soumise à la présente Assemblée Générale (« Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ») :

- 1. autorise le Conseil d'administration à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 866.666 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 866.666 de ses propres actions en vue de leur annulation ;*
- 2. autorise à cet effet, le Conseil d'administration à formuler auprès de tous les actionnaires une offre publique de rachat par la Société d'un nombre maximum de 866.666 de ses propres actions, dans le*

cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions des articles L. 225 -207 et R. 225-153 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- 3. décide que le prix de rachat unitaire des actions à acquérir auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat ne pourra excéder un montant de 150 euros, soit un montant global maximum arrondi de 130.000.000 euros pour l'opération*
- 4. décide que les actions rachetées en vertu de la présente résolution seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat ;*
- 5. prend acte que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;*
- 6. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :*
 - a) constater la réalisation ou, le cas échéant, l'absence de réalisation des conditions suspensives susvisées ;*
 - b) mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;*
 - c) au vu des résultats de l'offre publique de rachat :*
 - arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;*
 - conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce, dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excéderait le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé ;*
 - constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;*
 - d) imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ;*
 - e) en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;*
 - f) procéder à la modification corrélative des statuts ;*
 - g) procéder, le cas échéant, à tout ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables ;*
 - h) procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ;*
 - i) et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.*
- 7. fixe à 12 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation. »*

Ladite Assemblée a également approuvé les comptes sociaux et consolidés, ainsi que l'affectation du

résultat.

1.6.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2024

Les membres du conseil d'administration de la Société se sont réunis le 6 juin 2024 sous la présidence de Monsieur Jean-François Rial, afin d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis sur l'intérêt et les conséquences du projet d'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Connaissance prise des conclusions de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE a, le 6 juin 2024, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, conclu que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et en conséquence approuvé les termes et conditions du projet d'Offre tels que détaillés dans le projet de note d'information, émis un avis favorable sur le projet d'Offre et recommandé aux actionnaires désireux de profiter de l'opportunité de liquidité permise par le projet d'Offre, d'apporter leurs actions à l'Offre.

1.6.5. PRINCIPAUX COMMUNIQUES DE PRESSE

Les communiqués de presse de VOYAGEURS DU MONDE sont en ligne sur le site de la société (www.voyageursdumonde.fr).

Depuis le 31 décembre 2023, les principaux communiqués de presse publiés par la société sur son site internet sont listés ci-dessous :

11 janvier 2024	Communiqué relatif à l'éligibilité du PEA-PME de VOYAGEURS DU MONDE
11 janvier 2024	Communiqué relatif bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse GILBERT DUPONT
23 avril 2024	Communiqué sur les résultats annuels 2023 : « Très bons résultats 2023 conformes aux prévisions »
23 avril 2024	Communiqué informant le marché du projet d'offre publique de rachat de VOYAGEURS DU MONDE de ses propres actions
7 juin 2024	Communiqué relatif au projet d'OPRA
10 juin 2024	Communiqué sur le compte-rendu de l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2024
11 juin 2024	Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 3 juin 2024
17 juin 2024	Communiqué relatif aux tendances de vente

Ces communiqués sont reproduits en **Annexe 1**.

2. **INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES**

Le rapport annuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 est en ligne sur le site internet de la Société (www.voyageursdumonde.fr). Il comprend notamment les comptes sociaux, les comptes consolidés, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les comptes sociaux et consolidés de VOYAGEURS DU MONDE ont été approuvés par l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 3 juin 2024.

Les comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurent en **Annexe 2**.

3. INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE

3.1. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

3.1.1. Frais liés à l'offre

Le montant des frais relatifs à l'Offre est estimé à 770 milliers d'euros.

Ces frais comprennent notamment les frais relatifs aux transactions, les honoraires et autres frais de conseils financiers, juridiques, comptables ainsi que tous experts et autres consultants.

3.1.2. Modes de financement de l'Offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant estimé de 130 millions d'euros.

Le financement du projet d'Offre sera réalisé sur fonds propres, en utilisant la trésorerie excédentaire de la Société.

3.2. INCIDENCE DE L'OFFRE SUR L'ACTIONNARIAT, LES COMPTES ET LA CAPITALISATION BOURSIERE

3.2.1. Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mai 2024, le capital social de VOYAGEURS DU MONDE était de 4.319.331 €, divisé en 4.319.331 actions de valeur nominale 1 €. Le nombre correspondant de droits de vote au 31 mai 2024 est de 6.973.775.

La répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2024 figure à la Section 1.2.3 ci-avant.

L'actionnariat de la Société évoluerait comme suit, en cas de rachat effectif et d'annulation de 100 % des actions visées, en considérant, par hypothèse, que les 185.333 actions apportées par AVANTAGE et les 15.511 actions apportés par les fondateurs associés d'Avantage ne feraient l'objet d'aucune réduction.

Il est par ailleurs précisé, que ce tableau tient compte d'une annulation complémentaire de 38.598 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions décidée sur la base de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2024. Ce tableau tient également compte des 20.100 actions en juin 2024 dans le cadre du plan d'AGA autorisé en juin 2023, ainsi que de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles « publiques » en 23.620 actions.

Actionnaires

APRES REDUCTION CAPITAL			
Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote

Avantage	2 793 812	80,80%	5 164 960	87,14%
Fondateurs associés d'Avantage (AC, JFR, LH, FM et LM)	5 657	0,16%	11 269	0,19%
Total Avantage et Fondateurs	2 799 469	80,96%	5 176 229	87,33%
Salariés (incluant FCPE et émission AGA)	49 642	1,44%	69 116	1,17%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,04%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)				
Flottant (incluant conversion obligations publiques)	607 309	17,56%	680 186	11,48%
Total flottant	658 318	19,04%	750 669	12,67%
TOTAL Actionnaires	3 457 787	100,00%	5 926 898	100,00%

En retenant les mêmes hypothèses, il est présenté dans le tableau ci-dessous, la répartition du capital et des droits de vote de la Société et après réduction de capital et conversion des obligations convertibles « réservées » en circulation.

POST CONVERSION OCA VOYAGEURS (01/05/2025)				
Actionnaires	Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote
Avantage	2 793 812	62,68%	5 164 960	74,57%
Fondateurs associés d'Avantage (AC, JFR, LH, FM et LM)	5 657	0,13%	11 269	0,16%
Total Avantage et Fondateurs	2 799 469	62,81%	5 176 229	74,74%
Salariés (incluant FCPE et émission AGA)	49 642	1,11%	69 116	1,00%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,03%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)				
Investisseurs (issues conversion obligations réservées)	999 206	22,42%	999 206	14,43%
Flottant (incluant conversion obligations publiques)	607 309	13,63%	680 186	9,82%
Total flottant	1 657 524	37,19%	1 749 875	25,26%
TOTAL Actionnaires	4 456 993	100,00%	6 926 104	100,00%

3.2.2. Incidences sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de la Société, tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes consolidés de la

Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

1. rachat de 866.666 actions VOYAGEURS DU MONDE (soit l'intégralité des actions visées par le projet d'Offre) au prix de l'Offre et représentant un montant total de 130 millions d'euros ;
2. annulation des actions visées ainsi rachetées et de 38.598 actions auto détenues

	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100% des titres visés par l'Offre et de 38.598 actions détenues dans le cadre du PRA
Capitaux propres part du groupe (M€) au 31 décembre 2023	206,4	71,7
Trésorerie et équivalents (M€) au 31 décembre 2023	322,3	192,3
Résultat net part du groupe (M€) au 31 décembre 2023	44,1	44,1
Nombre d'actions (hors auto-détention)	4.319.331	3 .457.787
Capitaux propres par action (€) au 31 décembre 2023	47,79 €	20,73 €
Résultat net consolidé par action (€) au 31 décembre 2023	10,21 €	12,76 €

3.2.3. Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action VOYAGEURS DU MONDE au 22 avril 2024 de 129 €, dernier jour de négociation précédant l'annonce des termes de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 557 millions d'euros, le capital de VOYAGEURS DU MONDE étant représenté par 4 318 061 actions (dont 39.965 actions auto-détenues).

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre ainsi que 38-598 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions seraient annulées, le nombre d'actions de VOYAGEURS DU MONDE serait de 3.457.787 et la capitalisation boursière s'élèverait, au regard du cours de clôture du 22 avril 2024, à 446 millions d'euros.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le [•] 2024 et qui sera diffusé le 25 juin 2024, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, modifiée le 29 avril 2021 dans le cadre de l'Offre de rachat initiée par VOYAGEURS DU MONDE. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Paris, le [•] 2024

Monsieur Alain Capestan
Directeur Général Délégué

ANNEXE 1 – COMMUNIQUES DE PRESSE



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

S.A. au capital social de 4 317 790 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris
R.C.S. Paris 315 459 016

Communiqué

Paris, le 11 janvier 2024

VOYAGEURS DU MONDE REpond AUX CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PEA-PME

VOYAGEURS DU MONDE confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME énoncés par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier*.

* Cet article prévoit notamment que les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5.000 personnes, et si d'autre part soit leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros, soit leur bilan ne dépasse pas 2 milliards d'euros.

A propos de Voyageurs du Monde

Le spécialiste du voyage sur mesure et du voyage d'aventure.

L'action est admise aux négociations sur EuronextGrowth.
Code ISIN : FR0004045847 - Code mnémonique : ALVDM
LEI (*Legal Entity Identifier*) : 9695005BNQGNOND5S19

Plus d'informations sur www.voyageursdumonde.fr (relations investisseurs).

Contacts :

Voyageurs du Monde Lionel Habasque, Directeur Général Délégué
T : 01 53 73 76 77
M : lhabasque@terdav.com

Alain Capestan, Directeur Général Délégué
T : 01 42 86 16 57
M : acapestan@voyageursdumonde.fr



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

S.A. au capital social de 4 317 790 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris
R.C.S. Paris 315 459 016

Communiqué

Paris, le 11 janvier 2024

BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société VOYAGEURS DU MONDE à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 29 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 1 413
- Solde en espèces: 187 013,88 €

Au cours du 2ème semestre 2023, il a été négocié un total de :

ACHAT	12 331 titres	1 440 627,13 €	1 110 transactions
VENTE	12 267 titres	1 425 063,08 €	984 transactions

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 1 306
- Solde en espèces: 210 267,42 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 7 900
- Solde en espèces: 200 000,00 €



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

Communiqué

Paris, le 23 avril 2024

Très bons résultats 2023 conformes aux prévisions

Données consolidées en M€ (publiées)	2023	2022	2019	Var 23/22	Var. 23/19
Chiffre d'affaires	693,6	497,3	487,5	+ 39,5 %	+42,3 %
Marge brute	219,5	158,7	143,6	+38,3 %	+52,9 %
% du CA	31,6 %	31,9 %	29,5 %		
Charges d'exploitation	(164,1)	(115,6)	(116,1)	+42,0 %	+41,3 %
EBITDA*	64,7	51,4	33,6	+25,7 %	+92,6 %
% du CA	9,3 %	10,3 %	6,9 %		
Résultat d'exploitation (EBIT) **	57,7	46,0	29,1	+25,5 %	+98,5 %
Résultat net part du Groupe	44,1	29,9	20,3	+47,6 %	+117,8 %

(*) EBITDA : équivalent de l'Excédent Brut d'Exploitation

(**) Résultat d'exploitation (EBIT) après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition

ACTIVITE

Dans un contexte de forte reprise de l'activité, le groupe Voyageurs du Monde (« Groupe ») a réalisé une année 2023 en très forte croissance. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 693,6 M€ contre 497,3 M€ en 2022 (+39,5%) en raison des faibles départs sur le début de l'année 2022 (effet du Covid au 1^{er} trimestre 2022), de l'intégration des opérations de croissance externe réalisées en juin 2022 et également en raison d'une demande très élevée pour la réalisation de voyages en 2023. L'environnement géopolitique (guerre en Ukraine et conflit au Proche-Orient) et économique demeure toutefois incertain.

A périmètre historique (hors acquisitions réalisées en 2022), la variation du chiffre d'affaires s'établit à +16,5 % par rapport à 2019, qui demeure l'année de référence. L'activité sur mesure a été en croissance de 19,3 % et l'activité aventure de 10,8 %. Par ailleurs, la clientèle étrangère représente désormais 35 % du chiffre d'affaires total.

La nouvelle activité de voyages à vélo a connu un fort développement et représente 16 % du chiffre d'affaires total du Groupe et près de 38 % du nombre de clients. Dorénavant, une grande partie des clients voyage en utilisant un autre moyen de transport que l'avion. Le Groupe déploie une importante campagne de sensibilisation visant à réduire les émissions de CO2 en proposant, à chaque fois que cela est possible, des voyages en train, des vols directs ou l'utilisation d'avions récents.

¶

RESULTATS

Sur l'exercice 2023, L'EBITDA s'élève à 64,7 M€ en progression de 25,7 % par rapport à 2022 (+92,6 % par rapport à 2019). Le résultat net part du Groupe s'élève à 44,1 M€, en progression de 47,6 % par rapport à 2022 (+117,8 % par rapport à 2019).

Ces résultats reflètent la bonne maîtrise des charges et le maintien de la marge brute, qui ont pu être obtenus, en cette période d'inflation, grâce à la forte valeur ajoutée et aux nombreux services proposés à la clientèle de l'ensemble des sociétés du Groupe, dont les marques reconnues bénéficient, par ailleurs, d'une bonne notoriété et d'une excellente image.

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le Groupe a retrouvé en 2023 un niveau de redistribution aux salariés supérieur à celui de 2019. Ainsi, c'est 21% de la richesse créée par le Groupe, qui ont été versés sous forme de participation, d'intéressement, de primes et de bonus, pour un montant de 18 millions d'euros.

En matière environnementale, le Groupe a poursuivi ses efforts entamés depuis plus dix ans par une double action consistant d'une part, à la mise en œuvre de tous les moyens susceptibles de réduire l'empreinte carbone de l'activité, et d'autre part à absorber le reliquat par des projets de reforestation. Les caractères additionnel et pérenne de ces projets sont certifiés par des organismes internationaux et permettent d'absorber la totalité des émissions de CO2 liées aux voyages et à l'essentiel des activités du Groupe.

PERSPECTIVES

Au 22 avril 2024, les départs acquis 2024 (variation exprimée par rapport aux départs acquis 2023 à la même date), sont en progression de 8,2 %. A même date en 2023, ces départs représentaient 72 % de la totalité des départs 2023. La croissance de l'activité s'érode depuis le début de l'année, conséquence d'une suractivité en 2023, qui génère des effets de base importants en 2024.

En France, le Groupe va continuer à renforcer ses offres de services sur toutes ses marques. Toutes les marques d'aventure vont poursuivre l'intégration d'une offre complémentaire de voyages à vélo à la suite de l'acquisition d'Eurofun Group.

A l'international, le Groupe continue d'étudier des opportunités de croissance externe sur ses métiers historiques.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels 2023 le 23 avril 2024 à 15h45.

Rappels :

Le Groupe est leader en France sur les créneaux du voyage sur mesure (56% du CA de 2023), avec les marques Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Bynativ, Original Travel ; du voyage d'aventure (28% du CA de 2023), avec les marques Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, KE Adventure Travel et du voyage à vélo (16 % du CA de 2023) avec les principales marques EuroFun Touristik, Loire Valley Travel, Radweg Raisen, SE Tours, Ruckenwind Reisen.

L'action (ALVDM FR0004045847) est admise aux négociations sur Euronext Growth et est éligible au PEA PME.

Contacts :

*Voyageurs du Monde Lionel Habasque, Directeur Général Délégué, T : 01 53 73 77 09
M : lhabasque@terdav.com*

*Alain Capestan, Directeur Général Délégué, T : 01 42 86 16 57
M : acapestan@voyageursdumonde.fr*

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

COMMUNIQUÉ RELATIF AU DÉPÔT D'UN PROJET
D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR



PORTANT SUR 866.666 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

Présentée par



ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE : 150 euros par action VOYAGEURS DU MONDE
DURÉE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires minimum

AVIS IMPORTANT

L'offre publique de rachat d'actions sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce postérieurement à l'adoption par l'Assemblée générale Mixte en date du 3 juin 2024 de la décision de réduction du capital par voie de rachat d'actions, de la publication par VOYAGEURS DU MONDE de l'avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des annonces légales obligatoires et de la publication par l'AMF de sa décision de conformité.



Le présent communiqué relatif au dépôt, le 7 juin 2024, par VOYAGEURS DU MONDE auprès de l'AMF d'une offre publique de rachat visant ses propres actions, est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du règlement général de l'AMF.

L'offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de VOYAGEURS DU MONDE (www.voyageursdumonde.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de VOYAGEURS DU MONDE (55 rue Sainte Anne, 75002 Paris), et de Portzamparc (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de VOYAGEURS DU MONDE sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1. Introduction

Le Conseil d'administration de la société VOYAGEURS DU MONDE, société anonyme au capital de 4.319.331 euros, dont le siège social est situé 55 rue Sainte Anne, 75002 Paris et dont le numéro d'immatriculation est 315 459 016 RCS Paris (« VOYAGEURS DU MONDE » ou la « Société »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0004045847 a, lors de sa séance du 23 avril 2024, décidé de soumettre à l'Assemblée générale (l'« Assemblée Générale Mixte »), dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de VOYAGEURS DU MONDE qui a été convoquée pour le 3 juin 2024, une résolution relative à une réduction de capital de la Société non motivée par des pertes, d'un montant nominal maximum de 866.666 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») en vue de leur annulation (l'« Offre ») portant sur un nombre maximum de 866.666 actions de la Société au prix de 150 euros par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce. Ladite assemblée du 3 juin 2024 a approuvé cette résolution.

Après en avoir approuvé le principe dans sa décision du 23 avril 2024, ce qui a donné lieu à l'ouverture d'une période de pré-offre (Avis AMF 224C0574 en date du 25 avril 2024), le Conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE a, le 6 juin 2024, décidé de déposer le présent projet d'Offre auprès de l'AMF.

Ce projet d'Offre est régi par les dispositions du titre III du livre II et, plus particulièrement, par les dispositions des articles 233-1, 5° et suivants du règlement général de l'AMF. Il est subordonné à la satisfaction préalable des conditions visées au paragraphe 2.1 ci-dessous.

Le projet d'Offre, au prix de 150 euros par action VOYAGEURS DU MONDE, porte sur un maximum de 866.666 actions, représentant, au dépôt de l'Offre, 20,06 % du capital.

En application des dispositions de l'article 261-1 I. 3° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), le Conseil d'administration de la Société a désigné, dans sa séance du 8 avril 2024, le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Oliver Grivillers, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'Offre, présenté sous la forme d'une attestation d'équité. Cette nomination a été faite sous la condition de la non-opposition de l'Autorité des Marchés financiers, conformément aux dispositions de l'article 261-1-1, I du Règlement général de l'AMF. Le 12 avril 2024, l'AMF a signifié à la Société ne pas s'opposer à cette désignation.

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre est présenté par Portzamparc (l'« Etablissement Présentateur et Garant ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la Société dans le cadre du projet d'Offre.

1.2. Motifs et contexte de l'Offre

1.2.1. Motifs de l'Offre

VOYAGEURS DU MONDE propose à l'ensemble de ses actionnaires de racheter 866.666 actions au prix de 150 euros par action, soit un montant total de 130 millions d'euros.

Le prix de 150 euros par action, extériorise une prime de 16,3% par rapport au cours de clôture au 22 avril 2024 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'Offre).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

L'OPRA envisagée a pour finalité de réduire la trésorerie excédentaire de la Société, de redistribuer une partie de la valeur créée au cours des deux dernières années aux actionnaires qui le souhaitent et d'offrir une fenêtre de liquidité importante pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société dans un contexte de faible liquidité du titre.

Après cette opération, VOYAGEURS DU MONDE disposera toujours des ressources nécessaires pour financer son activité et son développement et ses capitaux propres resteront positifs.

AVANTAGE SA, qui détient 69% du capital social et 79% des droits de vote de la Société, a fait part à la Société de son intention d'apporter une partie de ses titres à l'OPRA pour un montant de 27,8 millions d'euros, soit 185.333 actions.

Jean-François Rial, Président Directeur Général, Alain Capestan et Lionel Habasque, Directeurs Généraux Délégués, ont fait part à la Société de leur intention d'apporter la totalité de leurs titres détenus personnellement à l'OPRA, soit 15.511 actions

1.2.2. Contexte

Comme toutes les sociétés du secteur du tourisme, VOYAGEURS DU MONDE a été affectée par la crise Covid-19 et a réalisé en 2021 une opération de précaution en renforçant sa trésorerie avec l'émission de 130 millions d'euros en deux tranches d'obligations convertibles. Cette émission s'est avérée surdimensionnée compte tenu de la rapidité avec laquelle l'activité de la Société est revenue à des niveaux identiques, puis supérieurs à ceux de 2019.

C'est dans ce contexte que la Société dépose son projet d'Offre portant sur un montant de 130 millions d'euros qui sera financée intégralement par sa trésorerie disponible.

1.2.3. Répartition du capital et des droits de vote de VOYAGEURS DU MONDE avant l'Offre

Capital social de VOYAGEURS DU MONDE

Au 31 mai 2024, le capital social de VOYAGEURS DU MONDE était de 4.319.331 €, divisé en 4.319.331 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,00 €. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 31 mai 2024 est de 6.973.775.

Composition de l'actionnariat de VOYAGEURS DU MONDE

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société au 31 mai 2024 sont répartis comme suit :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Actionnaires	SITUATION AU 31 MAI 2024			
	Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote
Avantage	2 979 145	68,97%	5 535 626	79,38%
Fondateurs associés d'Avantage ¹	21 168	0,49%	26 780	0,38%
Total Avantage et Fondateurs	3 000 313	69,46%	5 562 406	79,76%
Salariés (incluant FCPE)	29 542	0,68%	49 016	0,70%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,03%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)	38 598	0,89%	38 598	0,55%
Flottant	1 249 511	28,93%	1 322 388	18,96%
Total flottant	1 319 018	30,54%	1 411 369	20,24%
TOTAL Actionnaires	4 319 331	100,00%	6 973 775	100,00%

En retenant, pour le calcul des franchissements de seuils, un droit de vote simple pour les actions auto détenues.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert, 2,5% ou plus du capital de VOYAGEURS DU MONDE, à l'exception d'Amiral Gestion qui a déclaré le 15 février 2023 avoir franchi, à la hausse, le seuil statutaire de 2,5% du capital et des droits de vote et détenir 180.345 actions représentant à cette date, 4,77% du capital et 2,8% du des droits de vote.

A la date des présentes, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ou aux transferts d'actions VOYAGEURS DU MONDE.

Il est rappelé que le contrat de liquidité conclu avec la Société de bourse Gilbert Dupont est suspendu depuis le 23 avril 2024.

1.3. Intentions de la Société pour les douze mois à venir

1.3.1. Stratégie et orientation en matière d'activité

La Société a l'intention de poursuivre ses activités dans la continuité de la stratégie actuellement mise en œuvre.

1.3.2. Composition des organes sociaux et de direction après le projet d'Offre

La Société n'envisage pas de changement au sein de ses organes sociaux et de direction lié à la mise en œuvre du projet d'Offre.

¹ Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Loïc Minvielle, Frédéric Moulin et leurs sociétés respectives

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

1.3.3. Intention de la Société en matière d'emploi et d'activité

La mise en œuvre de l'Offre n'aura pas d'impact sur la politique de la Société en matière d'emploi.

Elle n'aura aucune incidence en matière d'activité.

1.3.4. Actions auto-détenues

La Société détient, au 31 mai 2024, 39.965 de ses propres actions, représentant 0,93 % de son capital social, dont 1 367 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société de bourse Gilbert Dupont. Aucune annulation d'actions auto-détenues n'a été effectuée depuis cette date.

La Société envisage cependant d'annuler 38.598 actions détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions en plus des actions acquises dans le cadre de l'Offre.

1.3.5. Statuts de la Société

La Société n'envisage pas d'apporter de modifications à ses statuts à la suite de l'Offre, à l'exception de celles requises afin de refléter l'annulation des actions VOYAGEURS DU MONDE qui auront été acquises dans le cadre de l'Offre ou de son programme de rachat d'actions.

1.3.6. Intention concernant la cotation des actions de la Société à l'issue de l'Offre pour les douze mois à venir

La Société n'a pas l'intention de demander la radiation de la cotation des actions VOYAGEURS DU MONDE d'Euronext Growth. L'Offre n'aura pas pour conséquence un retrait obligatoire ou une radiation de la cote.

1.3.7. Distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de la Société sera déterminée par les organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales.

Les dividendes sur les trois derniers exercices sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende ordinaire par action (en €)
2020	/
2021	/
2022	3,00

En outre, il n'est pas proposé à l'assemblée générale mixte annuelle des actionnaires de VOYAGEURS DU MONDE, convoquée pour le 3 juin 2024 de verser de dividende.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

1.3.8. Synergies, gains économiques et perspective d'une fusion

S'agissant d'une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions, l'Offre ne s'inscrit pas dans un projet de rapprochement avec d'autres sociétés. En conséquence, elle n'entraîne la réalisation d'aucune synergie ou gain économique avec une société tierce. En outre, aucune fusion n'est envisagée liée à la mise en œuvre de l'Offre.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

2.1. Conditions de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Établissement Présentateur et Garant, agissant pour le compte de la Société, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 7 juin 2024 sous la forme d'une offre publique de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 866.666 actions de la Société.

La mise en œuvre de l'Offre est sous réserve de la publication de la décision de conformité de l'AMF sur le présent projet d'Offre qui interviendra au terme du délai d'opposition des créanciers.

Dans le cadre de la réduction de capital de VOYAGEURS DU MONDE, les commissaires aux comptes de VOYAGEURS DU MONDE ont établi le 3 mai 2024 le rapport visé à l'article L. 225-204 du Code de commerce.

2.2. Termes de l'Offre

Spécialement habilitée par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 3 juin 2024, la Société propose à ses actionnaires de racheter en numéraire au prix de 150 euros par action, par voie d'offre publique de rachat d'actions, un nombre maximum de 866.666 actions de la Société en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

2.3. Titres visés par l'Offre

Au 31 mai 2024, le capital de la Société est composé de 4.319.331 actions. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 31 mai 2024 est de 6.973.775. Comme indiqué ci-avant, l'Offre porte sur un nombre maximum de 866.666 actions de la Société, soit 20,06% du capital de la Société².

1.3.9. Instruments financiers donnant accès au capital

Au 31 mai 2024, il existe 905.971 obligations convertibles non converties, chacune convertible en une action VOYAGEURS DU MONDE :

- 23.620 obligations convertibles, dites « publiques », émises par offre au public le 9 juillet 2021, cotées sur Euronext Growth (Code ISIN FR001400UV2, convertibles jusqu'au 9 juillet 2028 (Visa du 15 juin 2021 n° R.21-033).

² Au regard d'un capital composé de 4.319.331 actions représentant 6.973.775 droits de vote théoriques de la Société au 31 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

- 882.351 obligations convertibles, dites « privées », émises le 30 avril 2021, au profit de Certares, Crédit Mutuel Equity et BPIFrance, non cotées et convertibles pendant 4 ans à compter de l'émission en cas de changement de contrôle, à compter du 4^{ème} anniversaire de l'émission et jusqu'au 30 avril 2028, à tout moment sur décision de VOYAGEURS DU MONDE. A leur date de maturité (30 avril 2028) les obligations seront remboursées en actions nouvelles.

Au 31 mai 2024, 50.250 actions gratuites sont en cours d'acquisition chez VOYAGEURS DU MONDE. Aucune en cours de conservation.

	Nb actions	Date attribution	Date acquisition	Date fin conservation
Plan n°1	20.100	15/06/2023	14/06/2024	14/06/2026
Plan n°2	15.075	15/06/2023	14/06/2025	14/06/2027
Plan n°3	15.075	15/06/2023	14/06/2026	14/06/2028

Ces 50.250 actions gratuites ne pourront pas être apportées à l'Offre, leurs périodes d'acquisition et de conservation n'ayant pas expiré à la date de clôture de l'Offre. Par exception, dans l'hypothèse d'un cas de levée d'indisponibilité prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les actions correspondantes pourront être apportées à l'Offre pour autant qu'elles aient été livrées aux personnes concernées dans un délai leur permettant de les apporter à l'offre.

2.4. Mécanismes de réduction

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce.

Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'Offre en raison de ce mécanisme de réduction seront restituées aux actionnaires.

2.5. Modalités de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Établissement Garant, agissant pour le compte de la Société, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 7 juin 2024 sous la forme d'une offre publique de rachat dont la mise en œuvre est subordonnée à la publication de la décision de conformité de l'AMF sur le présent projet d'Offre.

Un avis de dépôt est publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse comportant les principales caractéristiques de l'Offre et précisant les modalités de mise à disposition du projet de note d'information sera diffusé par la Société le 7 juin 2024. Le projet de note d'information est tenu gratuitement à la disposition du public dans les locaux de la Société, auprès de l'Établissement Garant et sera mis en ligne sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.voyageursdumonde.fr).

Cette Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF déclarera le projet d'Offre conforme après s'être assurée de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et publiera la déclaration de conformité sur son site Internet (www.amf-france.org). Cette déclaration de conformité emportera visa par l'AMF de la note d'information. La note d'information ayant ainsi reçu le visa de l'AMF sera tenue gratuitement à la disposition du public auprès de l'Établissement Présentateur et Garant et sera mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.voyageursdumonde.fr). Conformément à l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Société diffusera un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ce document.

L'Offre sera ouverte pendant une durée de 20 jours calendaires minimum.

En application de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, les autres informations relatives à la Société (notamment juridiques, comptables et financières) seront mises à disposition gratuitement et diffusées dans les mêmes conditions.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et le calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation.

2.6. Procédure d'apport à l'Offre

Procédure de transmission des demandes de rachat

L'Offre sera ouverte pendant une période de 20 jours calendaires minimum.

L'Offre sera centralisée par Euronext Paris.

Les actions apportées à l'Offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

La Société se réserve le droit d'écarter toute action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.), que ce soit au porteur ou sous la forme « nominatif administré », et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire, étant précisé que cet ordre d'apport pourra être révoqué jusqu'à la clôture de l'Offre, date au-delà de laquelle l'ordre deviendra irrévocable.

Les actions de la Société inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société tenus par Société Générale Securities Services – Service des OST - 32, rue du Champ de tir – CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3, France, devront être converties au nominatif administré pour être

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

apportées à l'Offre, à moins que leur titulaire ne demande la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour apporter leurs actions à l'Offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société devront demander dans les meilleurs délais à Société Générale la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.

Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'Offre ne seront pas pris en charge par la Société.

Apport d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

Les actionnaires titulaires (i) d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double en raison de leur inscription continue au nominatif au nom du même actionnaire depuis une période au moins égale à deux ans et (ii) d'actions à droit de vote simple, qui ne souhaiteraient apporter qu'une partie de leurs titres à l'Offre et en priorité leurs actions à droit de vote simple, sont invités à en faire spécifiquement la demande auprès de leur intermédiaire financier (après le cas échéant, la conversion de la détention de nominatif pur en nominatif administré, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, pour ceux qui détiennent leurs actions au nominatif pur).

2.7. Règlement du prix - Annulation des actions rachetées

La date de paiement du prix de l'Offre de 150 euros par action rachetée dans le cadre de l'Offre interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'Offre selon le calendrier publié par Euronext Paris.

Les actions rachetées dans le cadre de l'Offre seront annulées par la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-158 du Code de commerce.

Les actions annulées ne conféreront plus aucun droit social et ne donneront, notamment, plus droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes.

2.8. Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le calendrier ci-dessous est présenté à titre indicatif :

3 juin 2024	Réunion de l'Assemblée Générale Mixte autorisant le projet de réduction de capital de VOYAGEURS DU MONDE
3 juin 2024	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Début du délai d'opposition des créanciers de la Société à la réduction de capital de VOYAGEURS DU MONDE

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

6 juin 2024	Réunion du Conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE rendant l'avis motivé du Conseil relatif à l'OPRA au vu de l'avis de l'expert indépendant
7 juin 2024	Dépôt du projet d'Offre et du projet de note d'information auprès de l'AMF Publication de l'avis de dépôt Mise à disposition du public du projet de note d'information incluant le rapport de l'expert indépendant sur le site internet de l'AMF, sur le site internet de VOYAGEURS DU MONDE, au siège social de VOYAGEURS DU MONDE et auprès de l'Etablissement Présentateur et Garant Communiqué de presse relatif au dépôt du projet d'Offre
7 juin 2024	Dépôt auprès de l'AMF et mise à disposition du public du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, comptables et financières de la Société, sur le site internet de l'AMF et sur le site internet de VOYAGEURS DU MONDE, au siège social de VOYAGEURS DU MONDE et auprès de l'Etablissement Présentateur et Garant
23 juin 2024	Expiration du délai d'opposition des créanciers
25 juin 2024	Collège de l'AMF et publication de l'avis de conformité
25 juin 2024	Diffusion d'un communiqué de mise à disposition de la note d'information et du document Autres informations
25 juin 2024	Publication de l'avis AMF sur le calendrier de l'Offre
26 juin 2024	Insertion dans un journal d'annonces légales et au BALO relative à l'offre
27 juin 2024	Ouverture de l'Offre
16 juillet 2024	Clôture de l'Offre

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

18 juillet 2024	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre
22 juillet 2024	Règlement livraison des actions apportées à l'Offre

2.9. Coûts et financement de l'Offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre (voir ci-dessus Section [2.3](#)) s'élèverait à un montant estimé de 130 millions d'euros.

Le financement du projet d'Offre sera réalisé sur fonds propres, en utilisant la trésorerie excédentaire de la Société.

Le montant des frais relatifs à l'Offre est estimé à 770 milliers d'euros.

2.10. Incidence de l'Offre sur l'actionariat, les comptes et la capitalisation boursière de VOYAGEURS DU MONDE

Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mai 2024, le capital social de VOYAGEURS DU MONDE était de 4.319.331 €, divisé en 4.319.331 actions de valeur nominale 1 €. Le nombre correspondant de droits de vote au 31 mai 2024 est de 6.973.775.

La répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2024 figure à la Section [1.2.3](#) ci-avant.

L'actionariat de la Société évoluerait comme suit, en cas de rachat effectif et d'annulation de 100 % des actions visées, en considérant, par hypothèse, que les 185.333 actions apportées par Avantage et les 15.511 actions apportées par les fondateurs associés d'Avantage ne feraient l'objet d'aucune réduction.

Il est par ailleurs précisé, que ce tableau tient compte d'une annulation complémentaire de 38.598 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions décidée sur la base de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2024. Ce tableau tient également compte des 20.100 actions en juin 2024 dans le cadre du plan d'AGA autorisé en juin 2023, ainsi que de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles « publiques » en 23.620 actions.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Actionnaires	APRES REDUCTION CAPITAL			
	Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote
Avantage	2 793 812	80,80%	5 164 960	87,14%
Fondateurs associés d'Avantage (AC, JFR, LH, FM et LM)	5 657	0,16%	11 269	0,19%
Total Avantage et Fondateurs	2 799 469	80,96%	5 176 229	87,33%
Salariés (incluant FCPE et émission AGA)	49 642	1,44%	69 116	1,17%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,04%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)				
Flottant (incluant conversion obligations publiques)	607 309	17,56%	680 186	11,48%
Total flottant	658 318	19,04%	750 669	12,67%
TOTAL Actionnaires	3 457 787	100,00%	5 926 898	100,00%

En retenant les mêmes hypothèses, il est présenté dans le tableau ci-dessous, la répartition du capital et des droits de vote de la Société et après réduction de capital et conversion des obligations convertibles « réservées » en circulation.

Actionnaires	POST CONVERSION OCA VOYAGEURS (01/05/2025)			
	Nombre d'actions (#)	% capital	Droits de vote (#)	% droits de vote
Avantage	2 793 812	62,68%	5 164 960	74,57%
Fondateurs associés d'Avantage (AC, JFR, LH, FM et LM)	5 657	0,13%	11 269	0,16%
Total Avantage et Fondateurs	2 799 469	62,81%	5 176 229	74,74%
Salariés (incluant FCPE et émission AGA)	49 642	1,11%	69 116	1,00%
Actions autodétenues (contrat liquidité)	1 367	0,03%	1 367	0,02%
Actions autodétenues (contrat PRA en vue annulation)				
Investisseurs (issues conversion obligations réservées)	999 206	22,42%	999 206	14,43%
Flottant (incluant conversion obligations publiques)	607 309	13,63%	680 186	9,82%
Total flottant	1 657 524	37,19%	1 749 875	25,26%
TOTAL Actionnaires	4 456 993	100,00%	6 926 104	100,00%

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Incidences sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de la Société, tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

1. rachat de 866.666 actions VOYAGEURS DU MONDE (soit l'intégralité des actions visées par le projet d'Offre) au prix de l'Offre et représentant un montant total de 130 millions d'euros ;
2. annulation des actions visées ainsi rachetées et de 38.598 actions auto détenues

	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100% des titres visés par l'Offre et de 38.598 actions détenues dans le cadre du PRA
Capitaux propres part du groupe (M€) au 31 décembre 2023	206,4	71,7
Trésorerie et équivalents (M€) au 31 décembre 2023	322,3	192,3
Résultat net part du groupe (M€) au 31 décembre 2023	44,1	44,1
Nombre d'actions (hors auto-détention)	4.319.331	3.457.787
Capitaux propres par action (€) au 31 décembre 2023	47,79 €	20,73 €
Résultat net consolidé par action (€) au 31 décembre 2023	10,21 €	12,76 €

Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action VOYAGEURS DU MONDE au 22 avril 2024 de 129 €, dernier jour de négociation précédant l'annonce des termes de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 557 millions d'euros, le capital de VOYAGEURS DU MONDE étant représenté par 4.318.061 actions (dont 39.965 actions auto-détenues).

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre ainsi que 38.598 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions seraient annulées, le nombre d'actions de VOYAGEURS DU MONDE serait de 3.457.787 et la capitalisation boursière s'élèverait, au regard du cours de clôture du 22 avril 2024, à 446 millions d'euros.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

2.11. Intention des membres des organes d'administration et de direction

Avantage SA, qui détient 69% du capital social et 79% des droits de vote de la Société, a fait part à la Société de son intention d'apporter une partie de ses titres à l'OPRA pour un montant de 27,8 millions d'euros, soit 185.333 actions.

Jean-François Rial, Président Directeur Général, Alain Capestan et Lionel Habasque, Directeurs Généraux Délégués, ont fait part à la Société de leur intention d'apporter la totalité de leurs titres à l'OPRA, soit 15.511 actions

Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue – Engagement des principaux actionnaires de la Société

A la connaissance de la Société, aucun accord n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur l'Offre.

2.12. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le projet de note d'information n'est pas destiné à être distribué dans des pays autres que la France.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement, ni d'aucun visa en dehors de la France.

Les actionnaires de VOYAGEURS DU MONDE en dehors de France ne peuvent participer à l'Offre, à moins que la réglementation qui leur est applicable ne le leur permette sans qu'aucune autre formalité ou publicité ne soit requise de la part de la Société. En effet, la participation à l'Offre et la distribution du projet de note d'information peuvent faire l'objet de restrictions en dehors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes faisant l'objet de telles restrictions, directement ou indirectement, et n'est pas susceptible d'acceptation s'agissant d'ordres émanant de pays au sein desquels l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes en possession du projet de note d'information doivent se conformer aux restrictions en vigueur au sein de leur pays. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables aux places de marché des pays en question.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne de restrictions qui lui sont applicables.

Le projet de note d'information ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation, ni une offre d'achat de titres dans un pays au sein duquel l'Offre serait illégale.

En outre, il est précisé que l'Offre n'est pas ouverte ou soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire, ailleurs qu'en France et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens.

En particulier, l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux États-Unis, à des personnes se trouvant aux États-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communications (y compris, sans limitation, les transmissions par télécopie, télex, téléphone et courrier électronique) des États-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des États-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à celui-ci ou à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux États-Unis de quelque manière que ce soit.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Aucun actionnaire de VOYAGEURS DU MONDE ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux États-Unis de copie du présent document ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux États-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des États-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des États-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport de titres, et (iv) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des États-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter des ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus.

En ce qui concerne l'interprétation du paragraphe ci-dessus, les États-Unis correspondent aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses États, ainsi que le district de Columbia.

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre présentés en section 3 du projet de note d'information ont été préparés par Portzamparc au regard d'une valorisation multicritère reposant sur les méthodes usuelles d'évaluation.

Sur la base des méthodes et référence de valorisation retenues ci-avant, le prix de l'Offre proposé de 150 euros par action fait apparaître les primes / décotes suivantes :

Méthode	Prix par action (euros)	Prime (décote) induite par le Prix de l'Offre
Méthodes retenues à titre principal		
Cours de bourse		
Cours de clôture au 22/04/2023	129,00	16,3%
Cours moyen pondéré 20 jours	132,32	13,4%
Cours moyen pondéré 60 jours	130,73	14,7%
Cours moyen pondéré 120 jours	125,63	19,4%
Cours moyen pondéré 240 jours	122,22	22,7%
Plus haut en clôture 12 mois	138,20	8,5%
Plus bas en clôture 12 mois	97,40	54,0%
Actualisation des flux de trésorerie		
Borne basse	119,88	25,1%
Central	124,20	20,8%
Borne haute	129,08	16,2%
Méthodes retenues à titre indicatif		
Comparables boursiers		
Moyenne EV/EBITDA	103,54	44,9%
Moyenne EV/EBIT	115,16	30,3%
Évaluation par les analystes financiers suivant la valeur		
Médiane	150,50	-0,3%
Actualisation des dividendes		
Borne basse	42,71	251,2%
Central	45,11	232,5%
Borne haute	47,82	213,7%
Référence à l'Actif Net comptable		
Actif net	48,25	210,6%

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

4. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le 5 juin 2024, le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Oliver Grivillers, expert indépendant a reçu son rapport au conseil d'administration, concluant que le prix de 150 euros par action proposé par VOYAGEURS DU MONDE dans le cadre de l'OPRA est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de la société VOYAGEURS DU MONDE.

5. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Connaissance prise des conclusions de l'expert indépendant, le conseil d'administration de VOYAGEURS DU MONDE a, le 6 juin 2024, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, conclu que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et en conséquence approuvé les termes et conditions du projet d'Offre tels que détaillés dans le projet de note d'information, émis un avis favorable sur le projet d'Offre et recommandé aux actionnaires désireux de profiter de l'opportunité de liquidité permise par le projet d'Offre, d'apporter leurs actions à l'Offre.

6. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de VOYAGEURS DU MONDE sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public selon des modalités propres à en assurer une diffusion effective et intégrale, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation en vue d'une telle offre, directement ou indirectement. La documentation relative au projet d'offre publique de rachat demeure soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Voyageurs du Monde décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

A propos de Voyageurs du Monde

Le spécialiste du voyage sur mesure et du voyage d'aventure.

L'action est admise aux négociations sur Euronext Growth.

Code ISIN : FR0004045847 - Code mnémonique : ALVDM

LEI (Legal Entity Identifier) : 9695005BNQGN0ND5S19

Plus d'informations sur www.voyageursdumonde.fr (relations investisseurs)

Contacts

Voyageurs du Monde Lionel Habasque, Directeur Général Délégué

T : 01 53 73 76 77

M : lhabasque@terdav.com

Alain Capestan, Directeur Général Délégué

T : 01 42 86 16 57

M : acapestan@voyageursdumonde.fr



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

S.A. au capital social de 4 319.331 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris
R.C.S. Paris 315 459 016

Communiqué

Paris, le 10 juin 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire s'est réunie le 3 juin 2024 avec 13 actionnaires présents, 15 actionnaires ayant donné pouvoir au Président et 71 actionnaires ayant voté par correspondance, soit un total de 99 actionnaires qui possédaient 3 752 611 actions sur un total de 4 279 366 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 87.69% et 6 325 510 voix.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des dix-sept résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

La Société n'avait pas reçu de questions écrites d'actionnaires à la date du 28 mai 2024 (4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée - article R.225-84 du Code de commerce) et aucun amendement aux résolutions proposées à l'Assemblée ou nouvelles résolutions n'ont été sollicitées par les actionnaires au cours de l'Assemblée.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
A TITRE ORDINAIRE			
PREMIERE RESOLUTION <i>(Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2023 et des opérations de l'exercice ; approbation des charges non déductibles fiscalement)</i>	6 280 559	44 048	903
DEUXIEME RESOLUTION <i>(Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2023)</i>	6 280 559	44 048	903
TROISIEME RESOLUTION <i>(Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes)</i>	6 238 494	86 113	903
QUATRIEME RESOLUTION <i>(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)</i>	6 259 839	65 671	0
CINQUIEME RESOLUTION* <i>(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)</i> <small>*le quorum et la majorité ont été calculés en décomptant les actions des personnes intéressées</small>	737 201*	41 398*	0*
SIXIEME RESOLUTION <i>(Fixation de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration)</i>	6 237 412	88 098	0
SEPTIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain CAPESTAN)</i>	5 993 537	331 973	0

HUITIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annie CONTRA FERTON)</i>	5 993 537	331 973	0
NEUVIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard BREMOND, en qualité de censeur)</i>	5 849 861	475 649	0
DIXIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques MAILLOT, en qualité de censeur)</i>	5 876 797	448 713	0
ONZIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat de MONTEFIORE INVESTMENT SAS, représentée par Madame Teodora ALAVOIDOV, en qualité de censeur)</i>	5 876 797	448 713	0
DOUZIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat de BPI France INVESTISSEMENT SAS, représentée par Monsieur Serge MESGUICH, en qualité de censeur)</i>	5 876 797	448 713	0
TREIZIEME RESOLUTION <i>(Autorisation à accorder au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce)</i>	6 325 501	0	0
QUATORZIEME RESOLUTION <i>(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)</i>	6 325 510	99 147	0
A TITRE EXTRAORDINAIRE			
QUINZIEME RESOLUTION <i>(Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866.666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier corrélativement les statuts)</i>	6 226 363	99 147	0
SEIZIEME RESOLUTION <i>(Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue de permettre la réduction de capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce)</i>	6 179 496	146 014	0
DIX-SEPTIEME RESOLUTION <i>(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)</i>	6 325 510	0	0

A propos de Voyageurs du Monde

Le spécialiste du voyage sur mesure et du voyage d'aventure.

L'action est admise aux négociations sur EuronextGrowth.

Code ISIN : FR0004045847 - Code mnémonique : ALVDM

LEI (Legal Entity Identifier) : 9695005BNQGNYOND5S19

Plus d'informations sur www.voyageursdumonde.fr (relations investisseurs)

Contacts

Voyageurs du Monde

Lionel Habasque, Directeur Général Délégué

T : 01 53 73 76 77

M : lhabasque@terdav.com

Alain Capestan, Directeur Général Délégué

T : 01 42 86 16 57

M : acapestan@voyageursdumonde.fr

Le 11 juin 2024

Descriptif du programme de rachat d'actions Voyageurs du Monde (la "Société") autorisé par son assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires (mixte) du 3 juin 2024

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions de la Société

Emetteur	Voyageurs du Monde
Cotation	Euronext Growth
Titres concernés	Actions de la société Voyageurs du Monde
Date de l'assemblée générale des actionnaires qui a autorisé le programme de rachat	3 juin 2024
Nombre maximum de titres	43 193 actions, sur la base de 4 319 331 actions en circulation, composant le capital social
Montant maximum de rachat autorisé	7 000 000 euros
Objectifs du programme de rachat	- Assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité. - Annuler les actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

1. Cadre juridique de l'opération

Le présent descriptif a pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre et les finalités du programme de rachat par la Société de ses propres actions, en application des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF) ainsi que du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société www.voyageursdumonde.fr (page d'accueil, rubrique "Relations investisseurs"/ Investisseurs/7. Communiqués – Information réglementée / Programmes de rachat d'actions).

2. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société réunie le 3 juin 2024, au terme de sa 13^{ème} résolution, a autorisé la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

3. Répartition par objectif des titres de capital auto-détenus arrêté au 3 juin 2024

Au 3 juin 2024, le capital de la Société était composé de 4.319.331 actions en circulation compte tenu du nombre d'actions créées à la suite des demandes de conversion d'obligations convertibles.

Objectif	Nombre d'actions auto-détenues au 3/06/2024	Pourcentage d'actions auto-détenues au 3/06/2024	Nombre d'actions auto-détenues au 31/12/2023	Pourcentage d'actions auto-détenues au 31/12/2023*
Contrat de liquidité	39 965	0,925%	40 011	0,926%
TOTAL	39 965	0,925%	40 011	0,926%

* sur la base de 4 317 790 actions au 31.12.2023.

4. Objectifs du programme de rachat

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, les acquisitions d'actions pourront être effectuées pour les finalités suivantes :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou de favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- annuler les actions de la Société acquises en exécution de la présente résolution, conformément à l'autorisation donnée dans la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2024 pour une durée de vingt-quatre mois à compter de cette date.

5. Modalités particulières du programme de rachat d'actions

- *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2024 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 1% du nombre des actions composant le capital social (soit un nombre d'actions théorique de 43 193 actions sur la base de 4.319.331 actions en circulation composant le capital social au 31 mai 2024. En conséquence, le montant théorique maximum des fonds nécessaires à la réalisation du programme a été fixé par l'Assemblée Générale à 7.000.000 euros, hors frais de négociation, sur la base du pourcentage maximum de 1% du capital.

Compte tenu des 39 965 actions propres déjà détenues au 3 juin 2024, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 3 228.

En tout état de cause et conformément aux dispositions de l'article L.225-209-2 du Code commerce, la Société ne pourra jamais posséder plus de 1% des actions composant son capital.

Les titres que la Société est autorisée à racheter sont exclusivement des actions, admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth.

Caractéristiques des titres :

NOM	Code ISIN	Place de cotation	Marché	Type
VOYAGEURSDUMONDE	FR0004045847	Paris	Euronext Growth	Actions

- *Prix d'achat unitaire maximum*

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions a été fixé à 160 euros par délibération du Conseil d'administration de la Société du 3 juin 2024.

6. Durée du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2024 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre le programme de rachat d'actions pour une durée de dix-huit (18) mois courant à compter du vote de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 2 décembre 2025, ou antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

Communiqué
2024

Paris, le 17 juin

Croissance des départs 2024 : +5,5%

Départs 2024 vs. 2023 (à date)	au 16 juin 2024	au 22 avril 2024	au 31 déc. 2023
Voyages sur mesure	+ 6,0 %	+7,4 %	+25,0 %
Voyages d'aventure	+8,6 %	+11,9 %	+24,0 %
Voyages à vélo	-0,4 %	+8,4 %	+37,6 %
Total	+5,5 %	+8,2 %	+26,2 %

Dans le contexte de l'offre publique de rachat visant ses propres actions, déposée auprès de l'AMF le 7 juin 2024 et qui reste soumise à l'examen de cette dernière, Voyageurs du Monde actualise l'évolution de son taux de croissance depuis le 1^{er} janvier 2024.

Au 16 juin 2024, les inscriptions pour des départs 2024 enregistrées par le groupe Voyageurs du Monde sont en hausse de 5,5% par rapport aux inscriptions pour des départs 2023 à la même date. Les départs

2024 étaient en hausse de 8,2% au 22 avril dernier. Au 16 juin 2023, ces départs représentaient 86 % de la totalité des départs de 2023. Cette évolution confirme un ralentissement de la croissance de l'activité constatée depuis le début de l'année.

Rappels :

Le Groupe est leader en France sur les créneaux du voyage sur mesure (56% du CA de 2023), avec les marques Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Bynativ, Original Travel ; du voyage d'aventure (28% du CA de 2023), avec les marques Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, KE Adventure Travel et du voyage à vélo (16 % du CA de 2023) avec les principales marques EuroFun Touristik, Loire Valley Travel, Radweg Raisen, SE Tours, Ruckenwind Reisen.

L'action (ALVDM FR0004045847) est admise aux négociations sur Euronext Growth et est éligible au PEA PME. L'obligation (VDMOC FR0014003UV2) est admise aux négociations sur Euronext Growth.

Contacts :

Voyageurs du Monde Lionel Habasque, Directeur Général Délégué, T : 01 53 73 77 09

M : lhabasque@terdav.com

Alain Capestan, Directeur Général Délégué, T : 01 42 86 16 57

M : acapestan@voyageursdumonde.fr

**ANNEXE 2 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE VOYAGEURS DU MONDE AU 31
DECEMBRE 2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Y AFFERENT**

- **COMPTES SOCIAUX DE VOYAGEURS DU MONDE AU 31 DECEMBRE 2023**

VOYAGEURS DU MONDE

Etats financiers au 31 décembre 2023

SOMMAIRE

1 BILAN	3
1.1 BILAN ACTIF	3
1.2 BILAN PASSIF	4
2 COMPTE DE RESULTAT	5
3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	7
3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION	7
3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
3.1.2 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES	8
3.2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	10
3.2.1 BILAN ACTIF	10
3.2.2 BILAN PASSIF	14
3.3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
3.3.1 PRODUITS D'EXPLOITATION	17
3.3.2 CHARGES D'EXPLOITATION	18
3.3.3 RESULTAT FINANCIER	19
3.3.4 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	19
3.3.5 VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTATS COURANT ET EXCEPTIONNEL	19
3.4 AUTRES INFORMATIONS	20
3.4.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE	20
3.4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS	20
3.4.3 INFORMATION SUR LES RISQUES	21
3.4.4 INTEGRATION FISCALE	22
3.4.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	22
3.4.6 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	22
3.4.7 RESULTAT PAR ACTION	22
3.4.8 PARTIES LIEES	23
3.4.9 EVENEMENTS POST-CLOTURE	23

1 BILAN

1.1 BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort.</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 626	9 550	1 076	942
Fonds commercial	958	24	934	934
Autres immobilisations incorporelles	3 261	2 960	301	199
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6	6		
Installations techniques, matériel, outillage	2	2		
Autres immobilisations corporelles	20 207	18 402	1 804	1 368
Immobilisations en cours				44
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	78 382	15 400	62 982	63 780
Créances rattachées à des participations	3 412		3 412	2 984
Autres titres immobilisés	50	25	25	15
Prêts	43	39	4	9
Autres immobilisations financières	5 574	12	5 562	1 071
ACTIF IMMOBILISE	122 520	46 419	76 100	71 346
Avances et acomptes versés / commandes	14		14	9
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	47 917	6	47 911	42 428
Autres créances	9 331		9 331	19 301
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	55 497		55 497	
Disponibilités	136 983		136 983	175 225
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	18 170		18 170	15 017
ACTIF CIRCULANT	267 911	6	267 905	251 979
Charges à répartir sur plusieurs exercices	506		506	618
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	601		601	717
TOTAL GENERAL	391 538	46 425	345 112	324 661

1.2 BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Capital social ou individuel	4 318	3 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport	67 710	22 426
Réserve légale	972	375
Autres réserves	216	216
Report à nouveau	48 072	49 662
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 958	11 935
CAPITAUX PROPRES	142 246	88 392
Provisions pour risques	693	422
Provisions pour charges	85	5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	778	427
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	83 346	127 458
Autres emprunts obligataires	1 015	1 013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	364	1 741
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 984	13 318
Dettes fiscales et sociales	14 245	10 663
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	186	187
Autres dettes	5 499	6 019
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	85 833	74 754
DETTES	201 471	235 152
Ecart de conversion passif	616	690
TOTAL GENERAL	345 112	324 661

2 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	220 988	175 918
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	220 988	175 918
Subventions d'exploitation	15	149
Reprises sur dépréciations, amortissements et transferts de charges	3 043	2 676
Autres produits	53	833
PRODUITS D'EXPLOITATION	224 099	179 577
Autres achats et charges externes	160 199	129 989
Impôts, taxes et versements assimilés	858	869
Salaires et traitements	26 391	20 918
Charges sociales	10 627	8 160
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	1 193	1 101
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Provisions pour risques et charges	488	225
Autres charges	160	96
CHARGES D'EXPLOITATION	199 915	161 359
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 184	18 218
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	2 849	181
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1
Autres intérêts et produits assimilés	3 875	557
Reprises sur provisions et transferts de charges	298	84
Différences positives de change	4	27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	907	
PRODUITS FINANCIERS	7 933	850
Dotations financières aux amortissements et provisions	126	887
Intérêts et charges assimilées	1 806	3 706
Différences négatives de change	25	22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 956	4 616
RESULTAT FINANCIER	5 976	-3 765
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	30 160	14 453

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	948	82
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	948	82
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 214	90
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 214	90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-267	-8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 850	341
Impôts sur les bénéfices	7 085	2 168
TOTAL DES PRODUITS	231 044	180 510
TOTAL DES CHARGES	210 086	168 575
BENEFICE OU PERTE	20 958	11 935

3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION

3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

a. Activité commerciale

Contrairement à l'exercice 2022 encore impacté sur son premier trimestre (peu de départs et de demandes) par les effets de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 et malgré un contexte international très incertain, l'exercice 2023 connaît une forte reprise de l'activité et un niveau de **chiffre d'affaires historique**.

Celui-ci s'établit à **220 988 milliers d'euros**. Il est en progression de 25,62 % par rapport à l'exercice 2022 et dépasse de plus de 10% celui de 2019 qui s'élevait à 198 893 milliers d'euros.

b. Mouvements sur les titres de participation et créances rattachées

- Cession de 18,9298 actions de la société **Extraordinary Journeys-C INC.** - à la société Original Travel Company Limited - pour un montant de 885 milliers de dollars américains (836 milliers d'euros) faisant passer la participation dans cette société de 62,62% à 54,15%. Concomitamment, mise en place d'un prêt de 885 milliers de dollars américains portant intérêts de 3% par an et remboursable annuellement (dernière échéance : février 2027).

- Rachat de 73.000 actions soit 2% de la société Voyageurs du Monde Canada Inc. pour un montant de 106 milliers d'euros, portant ainsi sa participation à 53,34%.

c. Divers

Au cours du premier semestre 2023, un nombre significatif d'OCA a été converti en actions, notamment celles détenues par Avantage, principal actionnaire de Voyageurs du Monde. Ces conversions expliquent la variation du capital social et de la prime d'émission sur l'exercice.

Voyageurs du Monde a décidé de changer de garant financier à compter du 1^{er} juillet 2023 ; à cette date, Groupama remplace Atradius.

Sur le deuxième semestre 2023, en raison de la montée des taux d'intérêts monétaires, la société a placé ses excédents de trésorerie sur des Sicav, en remplacement des comptes à terme qui étaient favorisés précédemment.

3.1.2 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

a. Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) :

- Continuité de l'exploitation : la continuité de l'exploitation est assurée
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre

La société applique également les dispositions du Plan Comptable des Agences de Voyages.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coût historique.

Le règlement ANC 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, a permis de clarifier l'enregistrement comptable d'opérations sur dérivés. Ainsi les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. En application de ce règlement et en présence d'instruments de couverture tels que des contrats de change à terme, Voyageurs du Monde a constaté au bilan la variation de la valeur des contrats de couverture de change, de façon symétrique à la dette couverte. Enfin, le solde des comptes bancaires en devises est converti au taux de clôture. Toutefois, ce solde résultant d'opérations de couverture, les écarts de conversion ont été reconnus au bilan. Ces écarts de conversion seront repris en résultat lors du règlement de la dette en devises.

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est la date de départ du client.

Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

Les frais d'acquisition de titres sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les honoraires des droits au bail sont comptabilisés en charges.

b. Immobilisations incorporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Logiciels et progiciels	Linéaire	12 mois
Site Internet, logiciel interne	Linéaire	3 à 5 ans
Photothèque	Linéaire	selon durée contrat de cession
Mali de fusion	Linéaire	20 ans

Conformément au règlement ANC 2014-03, certains frais de développement sont immobilisés, projet par projet. Ils concernent uniquement des développements informatiques et sont amortis sur 3 ans, correspondant à la durée d'utilité de ces projets.

c. Fonds commercial et droit au bail

Le poste intitulé au bilan « Fonds Commercial » est uniquement composé des droits au bail acquis lors de la constitution de nos agences.

Ces droits au bail ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle. La valeur actuelle retenue est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage a été calculée à partir d'un multiple de l'EBITDA généré par l'agence et comparée à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels compris dans cette même agence.

d. Immobilisations corporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Terrains	Sans	-
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 / 6 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Œuvres d'art	Sans	-

e. Evaluation des titres de participation

La valeur brute des titres de participation des sociétés au bilan correspond à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable des actifs correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché :

- La valeur d'utilité est déterminée sur la base de cash-flows actualisés.
- La valeur de marché est déterminée comme suit :
 - Activité de tours opérateurs/réceptifs : la valorisation est réalisée selon l'application d'une formule intégrant un multiple de la marge brute et du résultat d'exploitation avant intéressement et participation ainsi que la trésorerie propre (i.e. hors dépôt des clients) de la société.
 - Hébergements exclusifs : la valorisation est réalisée sur la base de l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes sur l'immobilier estimées par des agences immobilières ou sur rapport d'expert.

f. Evaluation des valeurs mobilières de placements et des disponibilités

L'écart éventuel négatif entre la valeur boursière et la valeur au bilan des valeurs mobilières de placement a fait l'objet d'une dépréciation.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus au 31/12/2023.

g. Provisions pour risques et charges

La méthode retenue pour la constitution des provisions pour risques et charges est basée sur une analyse de la Direction au cas par cas, en fonction de l'état d'avancement des éventuelles procédures, des avis des avocats et de l'appréciation du risque vraisemblable.

Les risques couverts par les assurances et autres garanties n'ont pas été provisionnés.

h. Engagements pris en matière de retraite

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- l'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- l'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,17% au 31 décembre 2023,
- la progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :

- du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
- des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- l'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

Cet engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels.

3.2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.2.1 BILAN ACTIF

3.2.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.2.1.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>		<i>Amort. et dépréciation</i>	<i>Montant net</i>
31-déc-22	13 992	-	11 918	2 074
Acquisitions (dotations) (Cessions) reprises	853	-	617	236
31-déc-23	14 845	-	12 535	2 311

Les acquisitions au cours de l'exercice concernent :

- Licences informatiques **59 K€**
- Logiciels **619 K€**
 - Galaxy* 488 K€
 - Autres* 131 K€
- Constitution photothèque **175 K€**

3.2.1.1.2 FONDS COMMERCIAL ET DROITS AU BAIL

<i>Eléments</i>	<i>Valeurs nettes comptables en milliers d'euros</i>
Un droit au bail acquis en 1990 53 rue Sainte Anne	30
Un droit au bail acquis en 1998 Lyon	58
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	28
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	36
Un droit au bail acquis en 2001 Marseille	213
Un droit au bail acquis en 2002 Nice	30
Un droit au bail acquis en 2004 Grenoble	130
Un droit au bail acquis en 2012 48 rue Sainte Anne	35
Un droit au bail acquis en 2017 Montpellier	373
TOTAL	934

Aucune perte de valeur n'est à constater à la clôture de l'exercice.

3.2.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort. et dépréciation</i>	<i>Montant net</i>
31-déc-22	19 359	-	17 947
Acquisitions (dotations)	856	-	464
(Cessions) reprises			-
31-déc-23	20 215	-	18 410

Les mouvements de l'exercice par nature s'analysent de la manière suivante :

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Montants en milliers d'euros</i>	
	<i>Achats</i>	<i>Cessions</i>
Terrains		
Constructions		
Agencements des locaux et divers	498	
Matériel informatique, bureau, mobilier	355	
Œuvres d'art	3	
Immobilisations corporelles en cours		
TOTAL	856	0

3.2.1.3 TITRES DE PARTICIPATION

3.2.1.3.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<i>Sociétés en milliers d'euros</i>	<i>Valeurs brutes</i>			<i>Dépréciations</i>		
	<i>31/12/22</i>	<i>Mvts</i>	<i>31/12/23</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Dot+/Rep-</i>	<i>31/12/23</i>
EAD	38 837		38 837			
Voyageurs UK	12 529		12 529	3 000		3 000
EJ-C INC	7 057	-955	6 102			
Vila Bahia	4 323		4 323	3 650		3 650
Voyageurs d'Egypte	4 079		4 079	4 079		4 079
Comptoir des Voyages	2 434		2 434			
Satyagraha's Guest House	2 175		2 175	1 200		1 200
Voyageurs du Monde Canada	1 247	106	1 354			
Vila Nomade	2 763		2 763	1 951		1 951
Voyageurs au Japon	2 470		2 470	1 170		1 170
Livres & Objets du Monde	492		492	274		274
Maroc sur Mesure	201		201			
Carwatt	200	-200		200	-200	
Voyageurs du Monde Genève	391		391			
Fatmoove	75	50	125	75		75
Voyages sur le Nil	49		49			
Voyageurs du Monde KK	36		36			
Grèce sur Mesure	20		20			
TOTAL	79 380	-998	78 382	15 600	-200	15 400

Les dépréciations constatées sur l'exercice sont décrites aux paragraphes 3.3.4.1 *provisions et dépréciations à caractère financier*.

3.2.1.3.2 LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2023	Résultat (+ ou -) exercice 2023	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
EAD	9 750	31 154	99%	38 837	6 159	-	-	9 489	-
Voyageurs UK	14	14 635	87%	9 529	423	-	-	-10	-
Voyageurs KK	36	15	100%	36	-	-	-	19	-
EJ-C INC	1 055	-	54%	6 102	-	-	-	-	-
Villa Bahia	3 022	-3 280	100%	673	959	-	591	131	-
Voyageurs d'Egypte	614	-677	100%	0	297	-	2 723	104	-
Comptoir des Voyages	335	17 702	99%	2 434	-	-	91 290	8 437	2 492
Satyagraha's Guest House		611	100%	975	-	-	218	-113	-
Villa nomade	448	-305	100%	811	400	90	326	-122	-
Voyageurs du Monde Canada Inc.	165	4 016	53%	1 354	681	-	15 232	1 132	127
Voyageurs au Japon	237	2 774	100%	1 300	-	-	8 476	965	-
Livres et Objets du Monde	68	303	100%	218	104	-	1 244	116	-
Maroc sur Mesure	37	223	100%	201	-	150	2 523	137	-
Voyageurs du Monde Genève	442	2 271	100%	391	-	189	18 056	786	-
Grèce sur mesure	21	380	98%	20	-	-	4 144	-32	-
Voyages sur le Nil	14	78	56%	49	-	-	-	61	-
Total				62 932	9 021	429	144 823	21 100	2 619

3.2.1.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élèvent à **5 574 milliers d'euros** et comprennent :

* des dépôts et cautionnements versés pour un montant de 669 milliers d'euros.

* des actions Voyageurs du Monde détenues dans le cadre du contrat de liquidité ouvert à la Société de Bourse Gilbert Dupont en 2009 (frais de négociation 2023 : 5 milliers d'euros). A fin 2023, elles représentent :

<i>Date d'achat</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Achats (*)</i>	<i>Ventes (*)</i>	<i>31/12/23 (**)</i>	<i>P.U. €</i>	<i>Total milliers euros</i>
2023 - Contrat liquidité	2 436	25 695	-26 718	1 413	122,99	174

(*) Cours moyens unitaires :

d'achat : 114,84 €

de vente : 113,76 €

(**) soit 0,03 % du capital de la société

La valeur boursière de ces actions s'élève à 182 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

* des actions Voyageurs du Monde détenues dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions (PRA) autorisé par l'AGOE du 15 juin 2023 pour une durée de 18 mois. A fin 2023, elles représentent :

<i>Date d'achat</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Achats</i>	<i>Ventes</i>	<i>31/12/23 (***)</i>	<i>P.U. €</i>	<i>Total milliers euros</i>
2023 - Contrat PRA		38 598		38 598	122,56	4 731

(***) soit 0,89 % du capital de la société

La valeur boursière de ces actions s'élève à 4 979 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.2.1.5 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Nature</i>	<i>Montants en milliers d'euros concernant les entreprises</i>	
	<i>Liées</i>	<i>Avec lesquelles la sté a un lien de participation</i>
Participations	78 257	125
Créances ratt. Participations	3 412	
Autres immob. Financières		
Créances clients	112	
Groupe, Associés (actif)	7 288	
Autres créances	271	
Emprunts/dettes financières		
Dettes fournisseurs	-45	
Groupe, Associés (passif)	-58	

3.2.1.6 CREANCES – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Créances en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i>	<i>A 1 an au +</i>	<i>de 2 à 5 ans</i>	<i>A + de 5 ans</i>
Créances rattachées à des participations	3 412	709	2 703	
Prêts	43	10	34	
Autres immobilisations financières	5 574	4 905		669
Autres créances clients ⁽¹⁾	47 917	47 917		
Personnel et comptes rattachés	59	33		26
Sécurité Sociale et autres organismes	6	6		
Etat impôt sur les sociétés				
Etat taxe sur la valeur ajoutée	696	696		
Etat autres impôts et taxes				
Groupe et Associés	7 288	1 288	6 000	
Débiteurs divers	567	567		
Fournisseurs débiteurs	715	715		
Charges constatées d'avance	18 170	18 170		
TOTAUX	84 446	75 014	8 737	695

(1) Les créances clients correspondent principalement aux factures émises par Voyageurs du Monde pour des départs N+1 diminuées des acomptes versés par les clients.

3.2.1.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé d'actions de SICAV et de fonds communs de placement pour une valeur comptable de 55 497 milliers d'euros dont 8 003 milliers d'euros nantis (cf. § 3.4.2.1). Ce portefeuille est placé uniquement auprès de la BNP Paribas. La valeur boursière de ces placements s'élève à 55 733 milliers d'euros à fin décembre 2023. L'écart avec la valeur comptable (236 milliers d'euros) a fait l'objet d'un retraitement fiscal.

3.2.1.8 PRODUITS A RECEVOIR

Inclus dans le poste « Clients et comptes rattachés »	
- Clients factures à établir	130 K€
Inclus dans le poste « Autres créances »	
- R.R.R. à obtenir	284 K€
- Fournisseurs sur-commissions	521 K€
- Divers	60 K€
Inclus dans le poste « Disponibilités »	
- Intérêts courus / CAT-DAT	<u>2 512 K€</u>
	3 507 K€

3.2.1.9 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Au 31 décembre 2023, ces charges s'élèvent à **18 170 milliers d'euros** dont 17 198 milliers d'euros d'achats de prestations de voyages pour des départs 2024/2025.

3.2.1.10 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER

Les frais engendrés par les emprunts obligataires émis en 2021 se sont élevés à 787 milliers d'euros et ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de ces emprunts (7 ans) à compter du 1^{er} juillet 2021. Par conséquent, la dotation annuelle pour l'exercice 2023 est de 112 milliers d'euros et à la fin de l'exercice, les frais restant à étaler s'établissent à **506 milliers d'euros**.

3.2.1.11 ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif s'élèvent à **601 milliers d'euros** et sont composés :

- de la mise au taux de clôture des créances et dettes fournisseurs et Groupe en devises (584 milliers d'euros),

- de la mise au taux de clôture des comptes bancaires (17 milliers d'euros).

3.2.2 BILAN PASSIF

3.2.2.1 CAPITAUX PROPRES

3.2.2.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Capital	Primes	Réserves	R. à Nouv.	Résultat	Total
Situation nette au 31/12/2022	3 779	22 426	591	49 662	11 935	88 392
Résultat de l'exercice					20 958	20 958
Affectation du résultat			13 530	-1 595	-11 935	0
Primes conversion obligations		45 285				45 285
Distribution de dividendes			-12 934	5		-12 929
Augmentation de capital	539					539
Situation nette au 31/12/2023	4 318	67 711	1 188	48 072	20 958	142 246

Dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2021, 539 104 obligations ont fait l'objet d'une demande de conversion sur l'exercice 2023. Ces demandes ont déclenché la création de 539 104 actions nouvelles de la Société (nominal de 1 € par action) et la constatation de primes de conversion à hauteur de 45 285 milliers d'euros (84 € par action créée).

3.2.2.1.2 COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 4 317 790 actions de 1€ de valeur nominale incluant 30.033 actions détenues par le fonds commun de placement des salariés et les salariés de la Société.

3.2.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>Provisions en milliers d'euros</i>	<i>Soldes</i>	<i>Dotations</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Soldes</i>
	<i>31/12/22</i>	<i>Apport</i>	<i>sans objet</i>	<i>utilisées</i>	<i>31/12/23</i>
Provisions pour charges					
Frais procédures et avocats	5	2	-2		5
Personnel	0				0
Fournisseurs	0	80			80
Provisions pour litiges					
Clients	3	24		-3	24
Fournisseurs	36				36
Prud'hommes/Salariés	198	338		-171	365
Provisions pour risques					
Fournisseurs	98	44			143
Clients	0				0
Pertes de change	87	126	-87		126
TOTAUX	427	614	-88	-174	778

3.2.2.3 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Le Conseil d'Administration de la Société a constaté en 2021 l'émission de deux emprunts obligataires convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA) d'un total de **130 000 milliers d'euros** :

- un premier emprunt obligataire émis en avril 2021 de 75 000 milliers d'euros au profit de Certares Enrico SARL (nouvel investisseur), Crédit Mutuel Equity SCR et BPI France (investisseurs historiques). Cette émission s'inscrit dans le cadre du développement international du Groupe.
- Un second emprunt obligataire émis via une émission publique, en juillet 2021, d'un montant total de 55 375 milliers d'euros.

	OCA 1	OCA 2 *
Nombre d'obligations émises	882 351	651 441
Prix unitaire de souscription	85 €	85 €
Durée	7 ans	7 ans
Taux d'intérêts annuels	3%	3%
Modalités de paiements des intérêts	In fine, en numéraire en cas de remboursement des OCA, en actions de la Société en cas de conversion des OCA	Annuellement
Modalités de conversion	Les obligations seront converties automatiquement et de plein droit en actions nouvelles de la Société dans les cas suivants : en cas de survenance, postérieurement au 30 avril 2025 d'un changement de contrôle ou à la date d'échéance. Il n'y a donc pas de risque de non conversion	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.

* Une partie de ces obligations a déjà fait l'objet d'une conversion en actions. Depuis l'émission de juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, 626 280 actions ont été converties.

3.2.2.4 DETTES - CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Dettes en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i>	<i>A 1 an au +</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A + de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	83 346	31	83 315	
Autres emprunts obligataires	1 015	15	1 000	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	364	364		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 984	10 984		
Personnel et comptes rattachés	8 869	8 869		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 264	4 264		
Etat impôt sur les sociétés	348	348		
Etat taxe sur la valeur ajoutée	181	181		
Etat autres impôts	582	582		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	186	186		
Groupe et Associés	58	58		
Autres dettes	5 441	5 441		
Produits constatés d'avance	85 833	85 833		
TOTAUX	201 471	117 156	84 315	0

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros	Empr.
	1
Solde au 31/12/2023	364
Devise	Euros
Partie à moins d'un an	364
Partie de 1 à 5 ans	
Partie au-delà de 5 ans	
Taux d'intérêt	Fixe

3.2.2.5 CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à **17 344 milliers d'euros** et se composent principalement de :

- Primes, Intéressement & participation	7 096 K€
- Fournisseurs factures à recevoir	4 460 K€
- Congés payés chargés	2 387 K€
- Organismes sociaux cotisations/provisions	2 339 K€
- Taxes sur les salaires (apprentissage, formation,...)	452 K€
- Clients avoirs à établir	340 K€

3.2.2.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 décembre 2023, ils s'élèvent à **85 833 milliers d'euros** et enregistrent une variation de +14,82% par rapport à l'exercice précédent liée principalement à l'augmentation d'activité, les produits constatés d'avance relatifs aux ventes de voyages pour des départs 2024-2025 représentant 99% du poste.

Les achats correspondants à ces ventes pour départs futurs ne sont pas réalisés. Lorsqu'ils le sont, ils ont été reclassés en charges constatées d'avance.

3.2.2.7 ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif s'élèvent à **616 milliers d'euros** et sont relatifs à la mise au taux de clôture des dettes, créances, prêts et dépôts accordés aux filiales ou aux partenaires commerciaux.

3.3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

3.3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2023, à **220 988 milliers d'euros** soit une augmentation de 25,62% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (210 874 milliers d'euros) dans le contexte de reprise indiquée au §3.1.1.a, est en nette progression par rapport à 2022 (+ 23,51%) et dépasse le chiffre d'affaires de 2019 qui s'établissait à 198 535 milliers d'euros. Tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2023 comme en 2022) sont en hausse de 23,32%.

Les activités *Voyages pour les Entreprises* et *Voyages pour les Groupes et Collectivités* connaissent des évolutions contraires, la première étant en baisse de 28,28 % et la seconde en hausse de 30,90%.

Le chiffre d'affaires divers (8 180 milliers d'euros) connaît lui aussi une forte progression (+ 57,73%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupe qui représentent environ 92,78% de ce poste.

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

<i>Rubriques</i>	<i>C.A. France K€</i>	<i>C.A. Export K€</i>	<i>Total 31/12/23</i>	<i>Total 31/12/22</i>	<i>% 23/22</i>
Voyages	1 133	211 675	212 808	170 732	24,64%
Divers	6 881	1 299	8 180	5 186	57,73%
TOTAL	8 013	212 974	220 988	175 918	25,62%

L'ensemble du C.A. est réalisé en France. Le C.A. export correspond en fait à une notion de destination des voyages vendus.

Compte tenu de la faible proportion de l'activité "vols secs", les produits correspondants sont comptabilisés comme des ventes de forfaits, en détaillant le chiffre d'affaires et les achats des prestations auprès des fournisseurs externes.

3.3.1.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation (**3 111 milliers d'euros**) sont principalement composés :

- de transferts de charges pour un montant de 2 869 milliers d'euros dont 2 817 milliers d'euros qui concernent diverses prestations accessoires liées aux ventes de voyages. Ces transferts sont réalisés pour les intégrer dans le calcul de la marge brute.
- de reprises de provisions pour risques et charges (175 milliers d'euros).

3.3.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, **199 915 milliers d'euros** au 31 décembre 2023, augmentent de 23,89%.

Les autres achats et charges externes, **160 199 milliers d'euros** augmentent de 23,24% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 142 935 milliers d'euros (+ 23,23%). Dans ce contexte de reprise, les charges de gestion courante qui représentent environ 11% du poste, sont en hausse de 23,36 %.

Les impôts et taxes s'élèvent à 858 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et baissent légèrement de 11 milliers d'euros (- 1,28%) par rapport au 31 décembre 2022.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 37 017 milliers d'euros enregistrent une augmentation de 27,30%. Elles intègrent l'intéressement (3 343 milliers d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 26,76%.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1 193 milliers d'euros au 31 décembre 2023) augmentent de 8,36% (+ 92 milliers d'euros) par rapport à l'exercice 2022.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une augmentation de 116,46% (+ 262 milliers d'euros).

Sous l'effet combiné de ces éléments, le résultat d'exploitation est en forte hausse. Il passe de + 18 218 milliers d'euros au 31 décembre 2022 à + 24 184 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (+32,75%).

3.3.3 RESULTAT FINANCIER

Il s'établit à + 5 976 milliers d'euros à fin décembre 2023 contre - 3 765 milliers d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (+ 9 742 milliers d'euros) s'explique principalement par :

- de meilleurs rendements sur les placements de trésorerie (+ 4 225 milliers d'euros)
- des dividendes reçus pour un montant de 2.619 milliers (du fait du contexte très incertain, aucun dividende n'avait été distribué dans le Groupe les deux dernières années)
- la diminution de la charge d'intérêts liée aux emprunts d'OCA suite aux nombreuses conversions qui ont eu lieu tout au long de l'exercice (- 1 865 milliers d'euros)
- aucune provision pour dépréciation sur titres de participation (contre 800 milliers d'euros en 2022)

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>Sociétés / Montants milliers €</i>	<i>Ab. créances</i>	<i>Dot. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Intérêts c/c</i>	<i>Dividendes</i>
Livres et Objets du Monde				4	
Comptoir des Voyages					2 492
Carwatt			200		
Erta Ale Développement				159	
Voyageurs Canada	-73		84	23	127
Satyagraha's Guest House					
Villa Bahia				2	
Villa Nomade	-15		1	6	
Voyages sur le Nil					
Voyageurs au Japon					
Voyageurs d'Egypte				6	
Voyageurs du Monde Genève	-1		1		
Original Travel	-35			20	
Voyageurs du Monde UK				11	
TOTAL	0	-124	286	230	2 619

3.3.4 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

<i>Rubriques / Montants en milliers euros</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux I.S.</i>	<i>Montant I.S.</i>
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR :			
Participation des salariés, forfait social	2 220	25,83%	573
Provision pour risques et charges	4	25,83%	1
C3S	102	25,83%	26
Ecart de conversion passif	616	25,83%	159
TOTAL ALLEGEMENTS	2 943	25,83%	760
SITUATION NETTE FISCALE DIFFEREE			-760

3.3.5 VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>Résultat avant impôt milliers d'euros</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net</i>	
Résultat courant	30 160	-7 698	22 463
Résultat exceptionnel	-267	69	-198
Crédit Impôt Recherche		66	66
Participation des salariés	-1 850	478	-1 372
Résultat de l'exercice	28 043	-7 085	20 958

3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.4.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2023, cet engagement s'élève à 1 488 milliers d'euros contre 1 146 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

3.4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

3.4.2.1 CAUTIONS ET NANTISSEMENTS

En contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages consentie par GROUPAMA ASSURANCE, la Société a nanti des comptes à terme pour un montant total en principal de 8 000 milliers d'euros au profit de ce garant.

Voyageurs du Monde s'est porté caution :

Au profit de	Pour le compte de	Pour un montant de
Civil Aviation Authority	Original Travel Company Ltd	6.840 K€ (5.945 K€)
Civil Aviation Authority	KE Travel Adventure Ltd	2.877 K€ (2.500 K€)
Checkout	KE Travel Adventure Ltd	1.450 K€ (1.260 K€)
Accelerant	KE Travel Adventure Ltd	Illimité
Accelerant	Original Travel Company Ltd	Illimité
IATA Suisse	Voyageurs du Monde Genève	189 K€ (175 KCHF)
Société Générale	Maroc sur Mesure	150 K€
Société Générale	Villa Nomade	90 K€
C.I.C.L. Groupe Aries	Salariée	10 K€

Par ailleurs, Voyageurs du Monde par l'intermédiaire de son établissement financier BNP Paribas a adressé des lettres de garantie à première demande / autonomes / cautions bancaires de paiement pour un montant total de 463 milliers d'euros à ses partenaires suivants :

o Accor		175 K€
o EAN.com	100K\$ soit	90 K€
o Accorhotels		80 K€
o American Express		31 K€
o Bonotel	30K\$ soit	27 K€
o Paradores		25 K€
o Gordon Bedbank		20 K€
o Mondial GmbH		15 K€

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

3.4.2.2 PROMESSES D'ACHATS ET DE VENTES SUR TITRES

Sur Voyageurs du Monde UK, les minoritaires bénéficient d'une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023. Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023 ou au 31/12/2024. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

3.4.2.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Voyageurs du Monde a signé le 27 mai 2013 un bail d'une durée de douze ans pour la location de l'immeuble sis 55 rue Sainte Anne – Paris 2^{ème}. Un avenant à ce bail a été signé courant 2021 prolongeant la durée de location de 3 ans soit jusqu'en 2028.

3.4.3 INFORMATION SUR LES RISQUES

La société est exposée à un type de risque : le risque de change.

La quasi-totalité des ventes de Voyageurs du Monde s'effectue en euros. La grande majorité des paiements des fournisseurs de prestations terrestres est effectuée en devises. Le dollar américain constitue l'essentiel des paiements effectués en devises. Par conséquent, Voyageurs du Monde est exposé au risque de change sur le décalage entre ses recettes en euros et ses dépenses en devises. L'exposition au risque de change est suivie par la Direction Générale du Groupe et est couverte par le biais de contrats d'achat à terme de dollars.

Au 31 décembre 2023, Voyageurs du Monde détient des contrats d'achats de devises à terme pour un montant de **13 357 K€** portant sur :

- USD	11 846	KUSD	pour une contrevaieur de	10 908 K€
- ZAR	27 995	KZAR	pour une contrevaieur de	1 347 K€
- NOK	4 939	KNOK	pour une contrevaieur de	424 K€
- AUD	335	KAUD	pour une contrevaieur de	203 K€
- CAD	260	KCAD	pour une contrevaieur de	176 K€
- GBP	143	KGBP	pour une contrevaieur de	165 K€
- INR	7 880	KINR	pour une contrevaieur de	86 K€
- SEK	571	KSEK	pour une contrevaieur de	48 K€

Ces contrats couvrent les prévisions de dettes d'exploitation sur la période n + 1 pour Voyageurs du Monde.

3.4.4 INTEGRATION FISCALE

La société Voyageurs du Monde a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis l'exercice 2013 et est la société intégrante d'un groupe comprenant les sociétés Comptoir des Voyages, Destinations en Direct, Livres et Objets du Monde et Voyageurs au Japon (depuis l'exercice 2014 pour cette dernière).

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale conclue entre Voyageurs du Monde et les sociétés intégrées sont les suivantes :

- ❖ La société intégrée détermine, au titre de chaque exercice au cours duquel elle est membre du Groupe, l'impôt sociétés (IS) qu'elle aurait dû verser si elle n'avait jamais été intégrée.
- ❖ L'économie d'IS et de Contributions Additionnelles à l'IS qui résulte de l'application de ce régime de l'intégration fiscale, égale à la différence entre d'une part la contribution à l'impôt du Groupe qui doit être payé par la société intégrée et d'autre part l'impôt qui doit être versé au Trésor Public par la société intégrante, est définitivement acquise par la société Voyageurs du Monde. Cette économie d'impôt ne sera donc pas réallouée par la société Voyageurs du Monde à la société intégrée.
- ❖ Dans l'hypothèse où la société intégrée sortirait du groupe d'intégration fiscale et que cette sortie aurait un impact financier la société intégrée sortante et la société intégrante se rapprocheront afin de déterminer une éventuelle indemnisation au profit ou à la charge de la société Voyageurs du Monde. Si le principe d'une telle indemnisation était décidé, la société intégrée et la société Voyageurs du Monde en détermineront le montant ainsi que les termes et conditions.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 7 085 milliers d'euros dont 401 milliers d'euros de charges d'impôt liés à l'intégration fiscale.

3.4.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Dénomination AVANTAGE
Adresse 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS

3.4.6 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

<i>Personnel</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>TOTAL 2023</i>	<i>TOTAL 2022</i>
Cadres	65	133	198	175
Non cadres	52	192	245	223
TOTAL	117	325	443	398

3.4.7 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'élève à 4,85 € en 2023 contre 3,16 € en 2022. Il n'existe pas d'instrument dilutif au 31 décembre 2023.

3.4.8 PARTIES LIEES

Les parties liées avec Voyageurs du Monde concernent :

* Les rémunérations brutes versées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élèvent à 853 milliers d'euros.

* Les engagements financiers cités dans le premier tableau du paragraphe 3.4.2

* La convention de financement avec la Fondation Insolites Bâtisseurs pour 14 milliers d'euros.

Les autres conventions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

3.4.9 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.

- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31
DECEMBRE 2023**



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



Voyageurs du Monde S.A.

55 Rue Sainte-Anne – 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voyageurs du Monde S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'exercice comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 14-30000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du Réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3.1.2 a) « Règles générales » de l'annexe des comptes sociaux expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 63.780 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les méthodes décrites dans la note 3.1.2 e) « Évaluation des titres de participation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

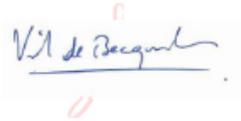
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 avril 2023
KPMG S.A.



Vincent de BECQUEVORT
Associé

Paris, le 27 avril 2023
GRANT THORNTON



Vianney MARTIN
Associé



Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023

1 Bilan consolidé (en milliers d'euros)

en milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	8.1	98 672	81 232
Dont écarts d'acquisition	8.2	50 816	60 326
Immobilisations corporelles	8.3	14 289	13 704
Immobilisations financières	8.4	2 356	2 706
Titres mis en équivalence	8.4	354	917
Actif immobilisé		115 670	98 559
Stocks et en-cours	8.5	1 904	1 431
Clients et comptes rattachés	8.6	141 819	104 966
Autres créances et comptes de régularisation	8.6	63 291	54 305
Valeurs mobilières de placement	8.7	66 221	185
Disponibilités	8.7	256 107	279 335
Actif circulant		529 342	440 222
Total actif		645 012	538 780

en milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital		4 318	3 779
Primes		67 710	22 426
Réserves consolidées		92 617	80 400
Résultat consolidé		44 120	29 896
Autres (1)		(2 354)	(2 490)
Capitaux propres (Part du Groupe)	Notes 4 & 8.8	206 411	134 012
Intérêts minoritaires	Note 4	21 105	7 139
Provisions	Note 8.9	1 564	1 120
Emprunts et dettes financières	Note 8.10	89 825	136 560
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.11	29 658	33 662
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 8.11	296 449	226 259
Dettes		415 931	396 511
Total Passif		645 012	538 780

2 Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Ref. Annexe	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires		693 592	497 281
Autres produits d'exploitation		2 360	3 895
Achats consommés et charges externes		(517 854)	(369 401)
Charges de personnel		(109 989)	(78 049)
Autres charges d'exploitation		(1 413)	(615)
Impôts et taxes		(2 036)	(1 690)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(6 953)	(4 439)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<i>Note 0.1</i>	57 709	46 982
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<i>Note 0.1</i>		(1 000)
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		57 709	45 982
Charges et produits financiers	<i>Note 0.2</i>	5 251	(3 044)
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 0.3</i>	(703)	150
Impôts sur les résultats	<i>Note 0.4</i>	(15 352)	(9 727)
Résultat net des entités intégrées		46 905	33 360
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		35	
Résultat net de l'ensemble consolidé		46 939	33 360
Intérêts minoritaires		2 820	3 465
Résultat net (part du groupe)		44 119	29 895
Résultat par action (en Euros)	<i>Note 8.0.3</i>	10,87	7,95
Résultat dilué par action (en Euros)	<i>Note 8.0.3</i>	9,98	7,14

3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	46 939	33 360
- Dont part Groupe	44 119	29 896
- Dont part minoritaires	2 820	3 465
Résultat des co-entreprises et entreprises associées	(35)	
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	6 642	5 474
- Variation des impôts différés	(336)	3 161
- Plus- ou moins-values de cession	158	(2)
- Intérêts courus	1 714	2 182
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	55 083	44 175
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 10.3 18 325	10 007
Flux de trésorerie liés à l'activité (I)	73 407	54 183
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(9 734)	(4 978)
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	3	511
Incidence des variations de périmètre	Note 10.3.1 (567)	3 737
Variation des actifs financiers	45	(385)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)	(10 243)	(1 115)
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(12 944)	
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des entités intégrées	(137)	(20)
Augmentation de capital en numéraire		(31)
Achats ventes d'actions propres	(4 733)	
Emission d'emprunts	285	(0)
Remboursements d'emprunts	(3 540)	(5 943)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	(21 068)	(5 995)
Variation nette de la trésorerie : I+II+III	42 096	47 073
Trésorerie d'ouverture	279 063	232 326
Variation nette de la trésorerie	42 098	47 073
Incidence des variations de taux de change	245	(337)
Trésorerie de clôture	Note 6.6 321 405	279 063

4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation nette au 31 décembre 2021	3 724	17 803	80 431	(800)	(333)	100 825	1 831
Affectation du résultat (hors dividendes)			(333)		333	0	
Augmentation de capital	55	4 823				4 878	
Rachat des actions propres			71			71	
Incidence des variations de périmètre						0	2 084
Résultat net de la période					29 896	29 896	3 485
Ecart de conversion				(1 600)		(1 600)	(54)
Distributions de dividendes						0	(20)
Autres mouvements			231			231	33
Situation nette au 31 décembre 2022	3 779	22 426	80 400	(2 400)	29 896	134 011	7 139
Affectation du résultat (hors dividendes)					(29 896)	0	
Augmentation de capital (1)	539	45 284				45 823	
Rachat des actions propres			(4 666)			(4 666)	
Incidence des variations de périmètre (2)						0	11 906
Résultat net de la période					44 119	44 119	2 820
Ecart de conversion				238		238	(27)
Distributions de dividendes			(12 044)			(12 044)	(138)
Autres mouvements (3)			(70)	(102)		(172)	(596)
Situation nette au 31 décembre 2023	4 318	67 710	62 617	(2 354)	44 120	206 411	21 105

(1) Au cours de l'exercice, le capital de Voyageurs du Monde a augmenté de 539 milliers d'euros et la prime d'émission de 45 284 milliers d'euros à l'issue de la conversion d'obligations en 539 104 actions (cf. § 8.10).

(2) Dans le cadre de l'exercice de l'allocation des prix d'acquisition EuroFun et Extraordinary Journeys, les intérêts minoritaires ont été réévalués à hauteur de +12 millions d'euros (cf. § 8.2).

(3) En 2023, une correction sur le bilan d'ouverture a été opérée au niveau des intérêts minoritaires, à hauteur de 596 milliers d'euros (cf. § 8.4).

5 REGLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Voyageurs du Monde sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01.

Le Groupe applique également les dispositions du Plan Comptable des Agences de Voyages.

Les modalités retenues par le Groupe dans la mise en œuvre de ces principes tiennent compte des particularités liées à la nature de l'activité du Groupe Voyageurs du Monde et sont appliquées de façon constante.

Les états financiers des sociétés consolidées sont établis selon les règles comptables définies ci-après.

5.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement et indirectement, par le Groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement et indirectement.

Les évolutions de périmètre sont récapitulées, le cas échéant, en Note 7.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Voyageurs du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	315459016	100%	100%	Maison mère
Comptoir des Voyages SA	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	341006310	99,70%	99,13%	Intégration globale
The Icelandic Travel Company	Feroakompanilo ehfkt.691100-2270 Dugguvogur 2 104 REYKJAVIK ISLANDE	Société islandaise	89,73%	90,00%	Intégration globale
Terres d'Aventure SA	30 rue Saint Augustin 75002 PARIS	305691149	99,47%	100,00%	Intégration globale
Villa Nomade	Zaoula el Abassia derb El Marstane n° 7 MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,99%	99,99%	Intégration globale
Maroc sur Mesure	43 bis Kawkab Center MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,75%	99,75%	Intégration globale
Nomade Aventure SAS	40 rue de la Montagne Ste Geneviève 75005 PARIS	384748315	99,47%	98,67%	Intégration globale
Voyageurs d'Egypte SAE	43 Batal Ahmed Abdul Aziz Street Mohandseen LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	99,85%	99,85%	Intégration globale
Vila Bahia Empreendimentos Turisticos Limitada	Largo do Cruzeiro de São Francisco n° 16 Pelourinho 40026-970 SALVADOR DO BAHIA BRESIL	Société brésilienne	99,99%	99,99%	Intégration globale
Livres et Objets du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443470802	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyages sur le Nil	2 abdelatif el soufany street Abdin, LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	56,00%	56,00%	Intégration globale
Grèce sur Mesure Travel & Tourism LTD.	Andrea Metaxa 2 - Exarchela 106 81 ATHENS GREECE	Société grecque	97,57%	97,57%	Intégration globale
Satyagraha's Guest House Proprietary Ltd	15 Pine Road Orchards 2192, JOHANNESBURG SOUTH AFRICA	Société sud-africaine	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde Suisse	18 Bd Georges-Favon 1204 GENEVE SUISSE	Société suisse	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde Canada	555, Boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau RC03, MONTREAL (QUEBEC), H2Z 1B1, CANADA	Société canadienne	71,05%	71,14%	Intégration globale
Chamina Sylva	43 Place de Jaude, 63000 CLERMONT FERRAND	389249426	99,47%	100,00%	Intégration globale
Destinations en direct SASU	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	753020437	98,75%	97,44%	Intégration globale

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Erta Aie Développement	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	512359548	99,47%	98,59%	Intégration globale
Alibert SAS	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	340110311	99,47%	100,00%	Intégration globale
Aventure Berbère	Angle Avenue Hassan II et rue Khalid Ibn El Oualid, 4ème étage, n°41 Guéliz, MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,47%	100,00%	Intégration globale
La Pélerine SARL	Place Limozin 43170 SAUGUES	439482233	99,47%	100,00%	Intégration globale
Loire Valley travel SASU	2 rue Jean Moulin 41000 BLOIS	347762494	99,47%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs au Japon SASU	55 rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443472048	100,00%	100,00%	Intégration globale
Madere Active Holidays	Primeira Travessa da Orlaria, Edifício Joao II, 3° Andar Letra Q 9125-071 Caniço MADEIRA PORTUGAL	Société portugaise	59,68%	60,00%	Intégration globale
Caminando Costa Rica	Avenida 11 con calle transversal 7 Barrio Amon SAN JOSE COSTA RICA	Société costaricienne	99,47%	100,00%	Intégration globale
Original Travel Company Limited	111 Upper Richmond Road LONDON EC2R 8DD UNITED KINGDOM	Société britannique	87,59%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde UK Limited	111 Upper Richmond Road, LONDON UNITED KINGDOM, SW15 2TL	Société britannique	87,59%	86,74%	Intégration globale
KE Adventure Travel Limited	Central Car Park Road, Keswick CUMBRIA CA12 5DF UNITED KINGDOM	Société britannique	99,47%	100,00%	Intégration globale
Mokkledore Travel Limited	42, St Johns street, Keswick, CUMBRIA CA12 5AG UNITED KINGDOM	Société britannique	99,47%	100,00%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Inc	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	62,94%	64,19%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Lic.	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	62,94%	100,00%	Intégration globale
Active on Holiday AB	PO Box 6055 6802 DC Arnhem	Société néerlandaise	50,73%	100,00%	Intégration globale
Active Scandinavia	Hamnarsgårdsvägen 5, 74950 Ekolsund	Société suédoise	50,73%	100,00%	Intégration globale

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Bering Travel ApS	Glenshoelparken 72, 5620 Glemsbjerg	Société danoise	35,31%	69,60%	Intégration globale
Eurofun Touristik GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Espace Randonnée SARL	9 rue Ampère 67500 Haguenau	480420413	50,73%	100,00%	Intégration globale
Eurotrek AG	Lerzenstrasse 21, 8953 Dietikon	Société suisse	50,73%	100,00%	Intégration globale
Pedalo Touristik GmbH	Kickendorf 1a, 4710 Grieskirchen	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Radreise Freunde GmbH	Lienfeldergasse 12, 1160 Wien	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Radweg-Reisen GmbH (*)	Fritz-Arnold-Straße 16a, 78467 Konstanz	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
Rückenwind Reisen GmbH	Am Patentbusch 14, 26125 Oldenburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
SE Tours GmbH	Am Grollhamm 12a, 27574 Bremerhaven	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
Velociped GmbH & Co. KG	Alte Kasseler Str. 43 35039 Marburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
EuroFun Service	Haid 70, 4782 St. Florian am Inn	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Tourbook Software GmbH	Am Rhin 5b, 25348 Glückstadt	Société allemande	40,58%	80,00%	Intégration globale
EuroFun Holding GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	50,73%	51,00%	Intégration globale
Velociped Verwaltungs GmbH	Alte Kasseler Str. 43, 35039 Marburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
La Maille Postale	11 rue Charles Dupuy 43000 Le Puy-en-Velay	510769623	34,81%	35,00%	Mise en équivalence
Voyageurs du monde KK	2-15-5 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo	Société japonaise	100,00%	100,00%	Intégration globale

(*) Entité exemptée de l'audit des comptes 2023.

5.3 Date d'arrêté des comptes

La consolidation est réalisée à partir des situations comptables établies au 31 décembre 2023.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4 Elimination des opérations internes au Groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, provisions couvrant des risques à l'intérieur du Groupe, plus-values ou moins-values significatives dégagées à l'occasion de cessions internes au Groupe).

5.5 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par une société dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions aux salariés sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Leurs variations sont reclassées en flux de Besoin en Fonds de Roulement dans le tableau de flux de trésorerie.

Depuis 2009, Voyageurs du Monde détient également des titres d'autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces titres sont retraités dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres et apparaissent en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Enfin, Voyageurs du Monde a procédé à un programme de rachat d'actions (PRA) en vue de leur annulation, autorisé par l'AGOE du 15 juin 2023 pour une durée de 18 mois. Ces titres d'autocontrôle sont également retraités dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres et apparaissent en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

5.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de filiales consolidées. Dès lors que ces plans sont attribués avec un engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation, les cessions de titres au profit des salariés sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres.

Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et le prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès lors qu'elle devient probable, c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

6 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

Les écarts d'acquisition constatés entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont inscrits à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition » au sein des immobilisations incorporelles (§ 8.1).

En application du règlement ANC 2020-01, le groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition et en a conclu qu'elles étaient non limitées. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation qu'il y ait ou non indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des actifs de chaque entité du Groupe correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthodologie DCF (Discounted Cash Flows). Les projections de flux de trésorerie sont actualisées sur la base du coût moyen pondéré du capital (12,1% pour les entités d'Europe continentale au titre de cet exercice contre 12,3% en 2022). Chaque calcul tient compte des caractéristiques propres à chaque pays.

Dans ce cadre, Voyageurs du Monde détermine une valeur d'entreprise dite résiduelle. Cette valeur résiduelle est issue de la valeur d'entreprise brute (somme des cash flows futurs actualisés) minorée de la valeur des marques testées par ailleurs et de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation. La valeur d'entreprise résiduelle ainsi obtenue est systématiquement comparée à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

Cette démarche s'appuie sur les plans d'affaires à 5 ans arrêtés par le management du groupe, auxquels sont appliqués le coût moyen pondéré du capital et un taux de croissance à long terme retenu à hauteur de 2,0%.

La valeur terminale a été approchée en extrapolant les flux futurs au-delà de 5 ans sur la base du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe calculé au 31 décembre 2023 sur la base des données de marché à cette date et tenant compte des risques spécifiques de chaque région. Cette mise à jour a conduit à une augmentation de la prime de risque de marché retenue, reflétant une volatilité accrue sur les marchés.

En complément de sa méthodologie DCF, la valeur de marché est, le cas échéant, approchée selon les modalités suivantes :

- Activité de tour opérateur/réceptifs : la valorisation est réalisée selon l'application d'une formule intégrant un multiple de la marge brute et du résultat d'exploitation avant intéressement et participation ainsi que la trésorerie propre (i.e. hors dépôts des clients) de la société.
- Hébergements exclusifs : les sociétés concernées sont toutes propriétaires de leurs locaux et exploitent un hébergement de taille modeste. La valorisation est réalisée sur la base de l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes sur l'immobilier estimé sur rapport d'expert.

La valeur recouvrable ainsi obtenue est comparée à la valeur nette des écarts d'acquisition et une dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée. Cette dépréciation figure dorénavant dans la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », située entre le « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et le « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

6.2 Conversion des comptes des filiales exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- Les bilans sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période ;
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période ;
- L'effet net de la conversion des devises étrangères est enregistré en écart de conversion dans les capitaux propres.

6.3 Immobilisations incorporelles

Les droits d'utilisation des photos sont amortis selon la durée du contrat de cession.

Les droits au bail des agences ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au chapitre 6.1 Ecarts d'acquisition. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle.

Une dépréciation est comptabilisée si cela est jugé nécessaire.

Lors des regroupements d'entreprises, une marque peut être qualifiée d'actif identifiable. Dans ce cas, sa valorisation est estimée en fonction de la rémunération potentielle à laquelle le Groupe rémunérerait un intermédiaire (du type Agence de Voyage) qui distribuerait les produits de la marque.

La valeur de la marque comptabilisée ne peut excéder la valeur de l'écart d'acquisition avant allocation. Ainsi, aucune marque ne peut conduire à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif. Les marques ne sont pas amorties. Des tests de dépréciation sont néanmoins réalisés annuellement selon la méthode des redevances (Royalty Relief method). Cette méthode des redevances est basée sur la notion selon laquelle la valeur d'une marque est calculée par référence aux revenus que le propriétaire de cette marque serait susceptible de percevoir en concédant à des tiers un droit d'utilisation. Au même titre que les écarts d'acquisition, la méthode s'appuie sur une approche de type DCF (Discounted Cash Flow).

Les logiciels et licences sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

6.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été initialement inscrites dans les comptes consolidés à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires inclus.

Compte tenu du caractère non significatif du montant des biens financés en crédit-bail, la méthode de retraitement n'est pas appliquée.

Le mode d'amortissement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions :	linéaire 20 à 50 ans
Agencements :	linéaire 5 à 10 ans
Installations :	linéaire 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	linéaire 3 à 5 ans
Matériel de transport :	linéaire 4 à 5 ans
Matériel informatique :	linéaire 3 à 5 ans
Mobiliers et matériel :	linéaire 3 à 10 ans

S'agissant de l'amortissement des constructions, les durées d'utilité de chaque actif sont appréciées en fonction de leurs caractéristiques propres.

6.5 Immobilisations financières

Elles comprennent principalement :

- Les titres de participation des sociétés non consolidées ;

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe, celle-ci tenant compte, notamment, de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Les créances rattachées à des participations non consolidées ;
- Les dépôts de garantie.

6.6 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe des entités mises en équivalence.

6.7 Stocks

Il s'agit essentiellement des stocks d'articles commercialisés par la filiale Livres et Objets du Monde, ainsi que des magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun. Pour ces stocks, l'inventaire est réalisé à la date de clôture, en fin d'exercice. Ils sont évalués selon la méthode PUMP. Le coût d'achat est composé du prix facturé par le fournisseur.

Les stocks obsolètes de publications à rotation lente font l'objet d'une dépréciation.

6.8 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droit d'entrée. Elles sont estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. Toutefois, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

6.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

6.10 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode « bilancielle » pour les différences temporaires existant entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale existe au sein du groupe, ce dernier étant considéré comme une entité fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale Voyageurs du monde intègre les entités suivantes : Voyageurs du Monde (entité intégrante), Comptoir des voyages, Destinations en direct, Livres et objets du monde, Voyageurs au Japon.

Les actifs d'impôt relatifs aux déficits reportables et aux amortissements réputés différés sur les années antérieures sont comptabilisés lorsque leur récupération sur une durée raisonnable est probable.

6.11 Comptabilisation des transactions libellées en devises

La méthode prévue pour la consolidation est similaire à celle du Plan Comptable Général français, à savoir la constatation des gains de change latents sur créances ou sur dettes en écart de conversion passif et à l'inverse, la constatation des pertes de change latentes sur ces mêmes actifs et passifs en écart de conversion actif. Dans le cas d'une perte de change latente, une provision est constatée.

6.12 Chiffre d'affaires

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est directement lié à la date de départ du client. Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance. Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

Les avantages accordés correspondant au parrainage ou à la réduction sur chaque voyage sont considérés comme une réduction sur vente. Chaque réduction est donc comptabilisée lors de la vente correspondante en diminution de celle-ci.

Le chiffre d'affaires inclut aussi les commissions reçues des prestataires.

6.13 Marge brute

La marge brute est un agrégat du résultat d'exploitation. Cette marge est calculée par différence entre le chiffre d'affaires voyage défini ci-dessus et toutes les charges directes (coût d'achat des prestations voyage, commissions versées aux intermédiaires éventuels et charges de personnel des guides).

6.14 Résultat d'exploitation et résultat exceptionnel

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.15 Engagements hors bilan

En accord avec le référentiel ANC 2020-01, les provisions pour indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées mais figurent en engagements hors-bilan (§ 8.13.1).

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- Le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- L'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- L'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- Conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,17% au 31 décembre 2023,
- La progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- Un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :
 - du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
 - des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- L'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

A fin 2023, les engagements de retraite s'élevaient à 2 727 milliers d'euros contre 2 219 milliers d'euros fin 2022.

Les autres engagements hors bilan (reçus ou donnés) sont détaillés par nature dans la note 8.14.



7 COMPARABILITE DES COMPTES ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

Premier semestre

- Acquisition de 2 % du capital de Voyageurs du Monde Canada : le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 69,05 % à 71,05 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 35 milliers d'euros.
- Création de la société Voyageurs au Japon KK dont le capital social s'élève à 33 milliers d'euros.
- Fusion-absorption de la société Pédestria par Chamina Sylva.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 1,57%, de Original Travel (UK) dans la filiale Extraordinary Journeys. L'opération a généré un écart d'acquisition de +162 milliers d'euros.

Second semestre

- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 22 milliers d'euros.
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 33,48 % à 50,73 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 520 milliers d'euros.

8 NOTES RELATIVES AU BILAN

8.1 Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Écarts d'acquisition	60 928	(10 112)	50 816	60 326
Licences, logiciels	16 685	(14 482)	2 203	1 728
Frais d'établissement	32	(32)		
Droit au bail	2 211	(233)	1 978	1 972
Marques	42 897	(1 870)	41 027	16 141
Autres immobilisations incorporelles	9 388	(6 740)	2 648	1 066
TOTAL	132 141	(33 469)	98 672	81 232

Les principales variations hors écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	42 883	(21 976)	20 907
Acquisitions (dotations)	3 157	(1 775)	1 382
Cessions (reprises)	(342)	342	
Mouvements de périmètre	5		5
Reclassement	25 426	91	25 516
Différence de conversion	85	(39)	46
31/12/2023	71 213	(23 357)	47 856

Les investissements de l'exercice sont principalement relatifs à l'acquisition de logiciels et de licences informatiques pour Voyageurs du Monde (620 milliers d'euros) et Terres d'Aventure (261 milliers d'euros).

L'incidence reportée sur la ligne « Reclassement » est essentiellement en lien avec :

- Les travaux d'allocation des prix d'acquisition d'Eurofun Group et d'Extraordinary Journeys, consécutifs aux opérations de regroupement intervenues sur l'exercice 2022 d'une part (cf. § 8.2) ;
- Et la mise en service des immobilisations (frais de développement et logiciels) chez Comptoir des Voyages et By Nativ d'autre part (cf. § 8.3).

Le détail des marques par entité se présente, en valeur nette comptable, de la façon suivante :

Sociétés	31/12/2022	Allocation du prix d'acquisition	Augmentation	Diminution	Amortissements et dépréciations	Ecart de conversion	31/12/2023
Allibert	9 000						9 000
Chamina Sylva	50						50
Voyageurs d'Egypte	1 300						1 300
Nomade Aventure	1 300						1 300
La Félerine	50						50
Terres d'Aventure	3 000						3 000
Grand Nord Grand Large (Terres d'Aventure)	298						298
Voyageurs du Monde Canada	291					(4)	287
Extraordinary Journeys		3 844				(82)	3 762
Active Scandinavia		188				6	194
Active on Holiday		39					39
Bering Travel		576					576
Eurofun Service		146					146
Eurofun Touristik		6 512					6 512
Espace Randonnée		341					341
Eurotrek	-	1 953				97	2 050
Pedalo Touristik		728					728
Radweg-Reisen	467	2 707	343		(154)		3 363
Radreise-Freunde		995					995
Rückenwind Reisen	-	1 755					1 755
SE Tours	67	3 411	111	(5)	(59)		3 525
Tourbook	311	95	37		(70)		373
Velociped	7	1 245	148	(1)	(17)		1 382
TOTAL	18 141	24 636	838	(8)	(300)	17	41 027

Les autres variations d'immobilisations incorporelles n'appellent pas de commentaire particulier.

8.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition à durée de vie non limitée ne sont plus amortis.

Les principales variations des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	70 358	(10 033)	60 326
Acquisitions	739	0	739
Dotations aux amort. et dép.	0	0	0
Cessions (reprises)	0	0	0
Reclassement	(10 434)	0	(10 434)
Différence de conversion	265	(80)	186
31/12/2023	60 928	(10 112)	50 816

Le tableau ci-dessous reflète le détail des écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 :

Sociétés	31/12/2022	Acquisitions	Dotation aux amort. et dép.	Reclassement	Ecarts de conversion	31/12/2023
Allibert	72					72
Bahia	9				1	10
Bering Travel		22				22
Destination en Direct	3					3
Ertu Ale Developpement	11 651					11 651
Terres d'Aventure (SVP)	960					960
Terres d'Aventure	35					35
Comptoir des Voyages	306					306
Voyageurs du Monde Canada	959	35				994
Chamina Sylva	232			593		825
La Pélerine	180					180
KE Limited	7 810				160	7 970
Mickeldore	2 901				60	2 961
Loire Valley Travel	270					270
Voyageurs du Monde UK	7 470				154	7 624
Eurofun / Eurobike	19 706			(7 967)		11 739
Extraordinary Journeys	6 790	162		(2 467)	(189)	4 296
Pedestria	593			(593)		-
Pedalo Touristik		520				520
La Malle Postale	347					347
Voyageurs sur le Nil	30					30
TOTAL	60 325	739	-	(10 434)	186	50 816

Les écarts d'acquisition constatés sur les entités Bering Travel, Voyageurs du Monde Canada, Extraordinary Journeys et Pedalo Touristik sont issus des prises de participations complémentaires du Groupe dans ces filiales.

La colonne « Ecarts de conversion » restitue la variation des écarts d'acquisition relative à la différence de conversion entre les deux exercices : variation du cours de change de la livre sterling pour KE



Adventure Travel Limited, Mickeldore et Voyageurs Du Monde UK ; et du dollar américain contre l'euro pour Extraordinary Journeys.

Les reclassements de l'exercice (-10,4 millions d'euros) sont principalement liés à l'allocation des prix d'acquisition d'Eurofun Group et d'Extraordinary Journeys sur l'exercice. Les diligences à ce titre, conduites sur la base des plans d'affaires utilisés dans le cadre des transactions, ont permis d'identifier les actifs suivants :

- Marques : 24 535 milliers d'euros

Les marques identifiées portent sur l'ensemble EuroFun à hauteur de 20 691 milliers d'euros, et sur Extraordinary Journeys à hauteur de 3 844 milliers d'euros.

Les marques ont été évaluées sur la base de la méthode des redevances, en tenant compte d'une durée de vie indéterminée.

La méthode des redevances consiste à déterminer la somme qui serait perçue par le propriétaire de la marque en cas de mise sous licence ou économisée grâce à la propriété de la marque après déduction des dépenses nécessaires à l'entretien de celles-ci. Les montants perçus ou économisés ainsi obtenus sont ensuite actualisés (au taux de rentabilité exigé de l'actif évalué).

- Déficits reportables : 941 milliers d'euros

Les déficits reportables, identifiés au niveau de filiales d'EuroFun, ont été pris en compte sous forme d'actifs d'impôt différé, estimés à partir des déficits existants au 31 décembre 2022, majorés des résultats réalisés au second semestre 2022.

Une majeure partie de ces actifs d'impôt différé ont été repris sur l'exercice 2023, en lien avec l'imputation des bénéfices sur les déficits antérieurs.

Par ailleurs, un complément de prix relatif à l'acquisition d'EuroFun, venant également augmenter l'écart d'acquisition, a été estimé à 2,9 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition, les intérêts minoritaires ont été réévalués, réhaussant les écarts d'acquisition à hauteur de +12 millions d'euros.

Le Groupe a réalisé des analyses de sensibilité combinées au taux d'actualisation (de +1,0% à -1,0%), au taux de croissance (de -0,5% à +0,5%) et au taux de marge sur l'EBITDA (de -1,0% à +1,0%). La marge des tests (headroom), qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge (headroom) démontrent que la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable pour toutes les entités.

8.3 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Terrains	293		293	300
Constructions	10 848	(6 746)	4 102	4 187
Installations techniques	15 874	(10 624)	5 250	4 333
Autres immobilisations corporelles	35 996	(31 798)	4 198	4 044
Immobilisations en cours	442		442	839
Avances et acomptes sur immobilisations	3		3	1
TOTAL	63 455	(49 167)	14 289	13 704

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	60 377	(46 673)	13 704
Acquisitions (dotations)	6 276	(4 310)	1 966
Cessions (reprises)	(1 721)	1 650	(71)
Mouvements de périmètre			
Reclassement	(1 015)	(92)	(1 108)
Différence de conversion	(462)	259	(202)
31/12/2023	63 455	(49 167)	14 289

Les acquisitions correspondent essentiellement à des travaux de maintenance des agences et des hébergements, dont 3 359 k€ relatifs à l'ensemble Eurofun, 857 k€ à Voyageurs du Monde, 526 k€ à Allibert Trekking, 373 k€ à Comptoir des Voyages et 251 k€ à By Nativ.

Les reclassements sont principalement liés à la mise en service de frais de développement et de logiciels chez Comptoir des Voyages (465 k€) et By Nativ (679 k€).

8.4 Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations financières au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Titres de participation non consolidés	155	(77)	78	28
Prêts et autres immobilisations financières	2 357	(79)	2 278	2 678
Immobilisations financières	2 512	(156)	2 356	2 706
Titres mis en équivalence (a)	354		354	917
TOTAL	2 866	(156)	2 710	3 623

(a) Les titres mis en équivalence correspondent à ceux de La Malle Postale, filiale acquise à hauteur de 35% de son capital. La variation de la valeur d'équivalence des titres de La Malle Postale s'explique par :

- La quote-part de résultat revenant au Groupe d'une part, à hauteur de +35 milliers d'euros ;
- Une correction sur le bilan d'ouverture au niveau des intérêts minoritaires, à hauteur de -596 milliers d'euros (cf. § 4).

8.4.1 Titres de participation :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	155	305
Dépréciation	(77)	(277)
TOTAL	78	28

Les caractéristiques des principales sociétés non consolidées sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	% de contrôle	% d'intérêt	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Capitaux propres	CA	Résultat net	Date des données publiques
Aventure Ecuador	40,00%	37,49%	1	(1)	0	31	232	(1)	31/12/2022
Noctis	36,36%	34,07%	27		27	38	89	0	31/12/2022
Fairmove	1,65%	1,65%	125	(75)	50	1 745	3 575	(1 898)	31/12/2022
TOTAL			153	(78)	77				

Ces sociétés, n'étant soit non contrôlées par le Groupe soit d'importance non significative, sont exclues du périmètre de consolidation.

8.4.2 Prêts et autres immobilisations financières :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prêts aux filiales	0	1
Prêts au personnel	65	57
Dépôts et cautionnements	2 129	2 099
Autres immobilisations financières	85	484
Capital souscrit non appelé	0	36
TOTAL	2 278	2 678

Les prêts aux filiales et participations sont constitués de prêts à des entités non consolidées.

8.5 Stock et en-cours

Le tableau ci-dessous reflète le détail des stocks et en-cours :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	1 934	1 458
Dépréciation	(30)	(27)
TOTAL	1 904	1 431

Les stocks sont composés principalement des stocks de livres et articles de voyage de la librairie Livres et Objets du Monde, ainsi que des magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun.

8.6 Créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation se répartissent et varient d'un exercice à l'autre comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	142 235	105 001
Dépréciations des créances clients	(415)	(35)
Sous-total créances clients et comptes rattachés	141 819	104 966
Avances et acomptes versés	3 017	1 066
Organismes sociaux	222	276
Etat	5 408	4 710
Autres créances d'exploitation	4 315	5 640
Créances diverses hors exploitation	1 766	960
Impôts différés actifs	3 005	1 768
Ecart de conversion actif	1 510	1 159
Charges constatées d'avance	43 541	38 108
Charges à répartir	506	618
Sous-total autres créances et comptes de régularisation	63 291	54 305
TOTAL CREANCES	205 110	159 270

Les comptes clients correspondent principalement aux factures émises par le Groupe pour des départs postérieurs à la date d'arrêté diminués des acomptes reçus des clients. Les autres créances d'exploitation correspondent principalement aux avoirs et remises reçus ou à obtenir. L'ensemble de ces créances est recouvrable sur une durée inférieure à un an.

Les avances et acomptes correspondent d'une part aux montants versés aux fournisseurs de prestations de voyages pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et d'autre part aux acomptes sur prestations non fournies.

Les charges constatées d'avance comprennent les factures fournisseurs enregistrées par le Groupe pour des prestations dont la date de départ est postérieure à la date d'arrêté.

L'analyse des impôts différés est réalisée au § 9.4 de la présente annexe.

8.7 Valeurs mobilières de placement et trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des équivalents de disponibilités dont les valeurs mobilières répondant aux critères. Elle est structurée comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	66 221	185
Disponibilités	256 107	279 335
Trésorerie à l'actif	322 328	279 520
Concours bancaires courants	(923)	(458)
TRESORERIE NETTE	321 405	279 063

Les équivalents de trésorerie regroupent les portefeuilles de valeurs mobilières de placement détenus par plusieurs entités françaises du Groupe, dont la société-mère Voyageurs du Monde qui concourt à hauteur de 55,5 millions d'euros. Ces portefeuilles, composés d'actions de SICAV et de fonds communs de placement, sont placés uniquement auprès de la BNP Paribas.

La variation du solde brut de trésorerie est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie du Groupe s'élève à 321,4 millions d'euros, soit une progression de 15,17 % par rapport au 31 décembre 2022. Son évolution doit être étudiée en intégrant les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie. Les placements réalisés dans des comptes à terme de grandes banques françaises (classés sous la rubrique « disponibilités »), répondent donc à la définition de la trésorerie dans la mesure où ils ont une durée de liquidité de moins de 3 mois.

8.8 Capitaux propres consolidés

8.8.1 Composition du capital social

Le capital social de Voyageurs du Monde SA est composé de 4 317 790 actions de 1 euro au 31 décembre 2023 incluant 30 033 actions détenues par le fonds commun de placement des salariés et les salariés de la Société.

8.8.2 Plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés du Groupe

	Nomade Aventure	Comptoir des Voyages	EAD		Voyageurs UK	DED
Date d'autorisation par l'AG	12/06/2014	08/06/2016	02/06/2016	17/06/2019	25/04/2018	29/05/2018
Nombre total d'actions gratuites attribuées	666	945	21 528	7 000	10 000	5 035
Date effective d'attribution	12/06/2018	07/06/2018	02/06/2018	17/06/2020	25/04/2019	15/10/2021
Augmentation de capital potentielle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Conditions d'attribution	Maintien de la fonction des salariés dans l'entreprise à la date effective d'attribution	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an
Montant de la charge comptabilisée sur la période	113	379	131		-69	152
Montant de la provision totale	179	492	817		26	186

8.8.3 Capital potentiel et résultat par action

Calcul du résultat de base :

Le calcul du résultat net par action ordinaire est effectué en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires hors actions auto-détenues dans le contrat de liquidité en fin d'exercice, soit 4 317 790 actions moins 40 012 actions, soit 4 277 778 actions.

Calcul du résultat dilué :

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe a émis le 29 avril 2021 un emprunt obligataire pour un montant de 75 millions d'euros, il s'agit d'un instrument financier dont l'exercice occasionnerait une augmentation de capital, ayant donc théoriquement un effet sur le calcul du résultat dilué par action.

En 2023, le calcul du résultat dilué par action se présente de la façon suivante :

	31/12/2023
Résultat net revenant au Groupe (en milliers d'euros)	44 120
Ajustements :	
- Montant des intérêts sur 12 mois net d'IS	1 355
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	4 556
Résultat dilué par action (en euro par action)	9,98

8.9 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges	806	582
Provisions pour pertes de change latentes	227	113
Provisions pour risques	267	237
Provisions pour charges	100	24
Sous-total provisions	1 399	955
Ecarts d'acquisition négatifs, nets	165	165
Total provisions	1 564	1 120

Les provisions comprennent essentiellement des provisions pour litiges avec les clients et les salariés et pour risques fournisseurs.

Les écarts d'acquisition négatifs sont relatifs aux rachats d'actions lors de l'émission, en 2018, de plans d'attributions gratuites d'actions octroyés à des salariés d'EAD et Voyageurs UK.

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	
31/12/2022	1 120
Dotations	996
Reprises	(541)
Mouvements de périmètre	0
Reclassement	(2)
Différence de conversion	(9)
31/12/2023	1 564

8.10 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	77 139	122 962
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 028	7 381
Autres emprunts et dettes assimilées	435	242
Intérêts courus sur emprunts	6 222	4 508
Concours bancaires courants	923	458
Comptes courants associés	78	40
TOTAL	89 825	136 590

Les principales variations des autres emprunts et dettes financières (hors intérêts courus, concours bancaires courants et comptes courants d'associés) s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	
31/12/2022	131 584
Intérêts courus sur emprunt obligataire	286
Remboursement d'emprunt	(3 470)
Mouvements de périmètre	0
Reclassement	(45 823)
Différence de conversion	25
31/12/2023	82 602

La diminution des autres emprunts et dettes financières, à hauteur de 48 982 milliers d'euros, inclut essentiellement l'effet de la conversion d'obligations en 539 104 actions, en lien avec l'augmentation des capitaux propres à hauteur de 45 823 milliers d'euros (dont 539 k€ de capital social et 45 284 milliers d'euros de primes).

Les deux emprunts obligataires convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA) d'un total de 130 000 millions d'euros ont les caractéristiques suivantes :

	OCA 1	OCA 2
Nombre d'obligations émises	882 351	651 441
Prix unitaire de souscription	85 €	85 €
Durée	7 ans	7 ans
Taux d'intérêts annuels	3%	3%
Modalités de paiements des intérêts	In fine, en numéraire en cas de remboursement des OCA, en actions de la Société en cas de conversion des OCA.	Annuellement
Modalités de conversion	Les obligations seront converties automatiquement et de plein droit en actions nouvelles de la Société dans les cas suivants : en cas de survenance, postérieurement au 30 avril 2025 d'un changement de contrôle ou à la date d'échéance. Il n'y a donc pas de risque de non conversion.	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.

Les dettes financières se décomposent comme suit :

8.11 Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres dettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 658	33 662
Clients - avances et acomptes reçus	1 034	2 091
Dettes sociales	29 193	18 130
Dettes fiscales	7 134	9 168
Autres dettes d'exploitation	8 909	6 949
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 208	613
Autres dettes	3 188	1 111
Produits constatés d'avance	242 344	187 206
Ecarts de conversion passif	1 438	992
Autres dettes et comptes de régularisation	296 448	226 259
Total dettes et comptes de régularisation	326 107	259 922

L'augmentation des dettes sociales est corrélée à celle de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice 2023, ainsi que, dans une moindre mesure, à la réévaluation des provisions pour rachat des actions attribuées gratuitement (cf. § 8.8.2).

Les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées pour un départ postérieur à la date d'arrêté. Leur montant est donc fonction de l'importance du carnet de commande en date d'arrêté. Leur variation est importante au 31 décembre 2023 en raison de la hausse d'activité sur l'exercice.

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

8.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise des contrats d'achats à terme de devises (de dollars essentiellement) contre euros pour couvrir ses futurs achats de prestations de voyage libellées en devise. Les couvertures sont réalisées et ajustées régulièrement sur la base du carnet de commande analysé périodiquement.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021	
	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre
Achats à terme dollars	30 743	0,9689	25 317	0,9640	12 056	0,8555
Achats à terme autres devises	11 757	N/A	18 894	N/A	2 181	N/A
Vente à terme devises		N/A		N/A	168	N/A

Par ailleurs, en contrepartie de l'obtention d'un prêt d'un montant de 7.500.000 € à taux variable, Voyageurs du Monde a réalisé une opération de swap de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de commencement	28/01/2016
Date d'échéance trimestrielle	20 du 1 ^{er} mois de chaque trimestre
Date d'échéance finale	05/01/2022
Montant nominal de référence	7.500 K€
Montant notionnel au 31/12/2023	346 K€
Taux garanti	0,43 %
	EURIBOR 3M
Taux de référence	0,43 %
Taux payé	0%, si EURIBOR 3M < 0%
Taux reçu	EURIBOR 3M, si > 0%

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

8.13 Autres engagements hors bilan

8.13.1 *Engagements donnés*

Ils sont similaires à ceux au 31 décembre 2022, qui se répartissaient comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
- Cautions données (1)	11 606	13 215
- Nantissement sur comptes à terme (2)	14 000	14 000
- Lettres de garantie fournisseurs	463	293
- Engagements fluviaux (3)	1 920	338
- Indemnités de départ à la retraite (4)	2 727	2 219
- Hypothèque sur mobilier	51	52
- Garantie donnée par Comptoir des Voyages	18	19
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	30 716	30 065

(1) Les cautions données correspondent principalement aux cautions données par Voyageurs du Monde au bénéfice de certaines filiales du Groupe, notamment aux filiales anglaises au profit de la Civil Aviation Authority.

(2) Le nantissement sur comptes à terme a été donné par plusieurs sociétés du Groupe à GROUPAMA ASSURANCE en contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages

(3) Les engagements fluviaux comprennent les loyers de la Flaneuse du Nil pour 360 milliers de dollars et les travaux de rénovation et de maintien des services à bord du Steam Ship Sudan pour 1 594 milliers d'euros.

(4) Le calcul des indemnités de départ à la retraite est expliqué en note 6.14.



8.13.2 Engagements reçus

La société Comptoir Des Voyages a des franchises pour travaux d'un montant total restant de 11 milliers d'euros.

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

La société Voyageurs du Monde Canada dispose aussi d'une ligne de crédit d'un montant de 100 000 CAD.

8.13.3 Engagements réciproques

Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) portant sur 28,84% des titres de la société Voyageurs du Monde Canada. Concomitamment Voyageurs du Monde a octroyé aux vendeurs une promesse d'achat (put) exerçable symétriquement. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles des deux exercices précédents les levées d'option.

Enfin, Voyageurs du Monde a octroyé aux actionnaires minoritaires de Voyageurs du Monde UK une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023. Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023 ou au 31/12/2024. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

9.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation comparatif se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Chiffres d'affaires	693 592	497 281
Coûts des prestations vendues	(474 136)	(338 555)
Marge brute	219 457	158 726
<i>Taux de marge brute</i>	<i>31,64%</i>	<i>31,92%</i>
Autres produits d'exploitation	2 360	3 895
Services extérieurs	(43 718)	(30 846)
Charges de personnel	(109 989)	(78 049)
Autres charges d'exploitation	(1 413)	(615)
Impôts et taxes	(2 036)	(1 690)
EBITDA	64 662	51 421
<i>Dotations aux amortissements d'exploitation (net)</i>	<i>(6 198)</i>	<i>(4 757)</i>
<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	<i>(1 270)</i>	<i>(685)</i>
<i>Reprise de provisions d'exploitation</i>	<i>515</i>	<i>1 003</i>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(6 953)	(4 439)
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>	<i>(164 107)</i>	<i>(115 639)</i>
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	57 709	46 982
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 000)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	57 709	45 982

Le résultat d'exploitation s'établit à 57 709 milliers d'euros au 31 décembre 2023, en forte augmentation par rapport au 31 décembre 2022. Cette nette amélioration s'explique par une hausse de l'activité sur l'exercice qui a permis de dégager un EBITDA de 64 662 milliers d'euros au 31 décembre 2023, contre 51 421 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

De plus, les acquisitions opérées en juillet 2022 ont permis également d'augmenter le résultat de manière significative.

9.1.1 *Chiffre d'affaires*

L'activité reprenant, le chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 693,6 millions d'euros est en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette progression concerne les deux principales activités du Groupe (sur-mesure et aventure).

9.1.2 Marge brute

La marge brute passe de 31,92 % au 31 décembre 2022 à 31,65 % au 31 décembre 2023. Malgré le contexte, le Groupe avait maintenu son niveau de marge lors de l'exercice précédent.

9.1.3 Services extérieurs

Les services extérieurs, à 45,1 millions d'euros, sont en forte augmentation (46%) par rapport à décembre 2022. Cette hausse est dû à l'arrêt progressif des différentes mesures de restrictions budgétaires prises dans toutes les sociétés du Groupe dès le début de la crise sanitaire.

9.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 109,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et augmentent de façon significative, sous les effets croisés de l'activité d'Eurofun et Extraordinary Journeys constatée sur une année pleine (vs 1 semestre l'an dernier), des recrutements effectués pour faire face à la reprise d'activité et des hausses de salaires sur la période. Les aides sur les charges de personnel se sont élevées à 3,7 millions d'euros en 2022.

9.1.5 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 64,6 millions d'euros, à comparer avec 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, du fait de la reprise de l'activité et donc de l'augmentation du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation ont également fortement augmenté en lien avec la baisse d'activité et aux mesures de restrictions budgétaires qui avaient été prises dès le début de la crise sanitaire.

9.1.6 Dotations nettes aux amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes aux amortissements	(6 198)	(4 757)
Dotation nettes aux provisions	(755)	318
Total dotations nettes des reprises	(6 953)	(4 439)

La dotation nette aux amortissements n'appelle pas de commentaire particulier.

9.1.7 EBIT

Sous l'effet des éléments précédemment énoncés, l'EBIT est en nette progression, à +11,7 millions d'euros.

9.2 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges et produits d'intérêt	(1 847)	(3 742)
Profits / pertes de change	(110)	(53)
Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	(105)	11
Autres produits et charges financiers	7 313	740
TOTAL	5 251	(3 044)

La forte diminution des charges d'intérêt s'explique par la conversion sur l'exercice d'obligations convertibles en actions. Il est également à noter une augmentation des produits financiers sous l'effet de l'augmentation des taux des placements des excédents de trésorerie.

9.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de gestion	(637)	16
Opérations en capital	(68)	19
Dotations et reprises aux provisions et dépréciations exceptionnelles	2	114
TOTAL	(703)	150

9.4 Analyse de l'impôt

Les tableaux ci-dessous reflètent le détail des impôts au 31 décembre 2023 :

9.4.1 Charge d'impôt de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	(15 688)	(6 565)
Impôt différé	336	(3 161)
Total impôt sur les résultats comptabilisé	(15 352)	(9 727)
Résultat avant impôt	62 292	43 087
Charge d'impôt du Groupe	(15 352)	(9 727)
Taux facial d'impôt du groupe rapporté au résultat courant en %	24,65%	22,57%

Le taux théorique retenu au titre de l'exercice 2023 est de 25 %.

En 2023, l'écart entre le taux théorique et le taux facial était principalement lié aux différences permanentes en consolidation, ainsi qu'au crédit d'impôts.

La preuve d'impôts peut s'analyser ainsi au titre de l'exercice 2023 :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des entreprises intégrées	46 939	33 360
Impôt exigible	(15 688)	(6 565)
Impôt différé	336	(3 161)
Résultat avant impôt	62 292	43 087
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	15 573	10 772
Incidence des :		
Différences permanentes	(884)	389
Crédits d'impôts	1 720	996
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables	(85)	(218)
Déficit activé par PPA et consommés au S2 2022	(256)	
Utilisation de déficits fiscaux antérieurement non activés	29	248
Limitation des impôts différés sur déficits fiscaux		(115)
Effet des différentiels de taux	81	185
Retenue à la source	18	(362)
Contribution additionnelle	(314)	(78)
Autres	(88)	
Charge d'impôt effectivement constatée	15 352	9 727
Taux d'impôt effectif (%)	24,65%	22,57%



9.4.2 Intégration fiscale

Le Groupe est composé d'un Groupe d'Intégration Fiscale au 31 décembre 2023, dont la société intégrante est Voyageurs du Monde. Les sociétés en faisant partie sont Voyageurs Du Monde, Comptoir Des Voyages, Destinations En Direct, Livres Et Objets Du Monde et Voyageurs Au Japon.

9.4.3 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie

Montant net par catégorie (en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	I.D. Actif	I.D. Passif	I.D. Actif	I.D. Passif
Sur différences temporaires	2 650	0	1 681	0
Sur reports fiscaux déficitaires	355	0	87	0
TOTAL	3 005	0	1 768	0

Des impôts différés sont constatés sur les déficits des filiales dont le résultat, sauf événement imprévisible, sera bénéficiaire. En l'absence de dettes ou de créances d'impôts supérieures à 12 mois, les taux retenus pour le calcul des impôts différés sont :

- Pour les entités françaises : 25%
- Pour les sociétés étrangères : le taux d'impôt local.

10 Autres informations

10.1 Informations sectorielles

Les deux secteurs d'activité principaux du Groupe sont la vente de Voyages sur Mesure et la vente de Circuits d'Aventure. Chaque filiale est rattachée à son secteur dominant.

Au 31 décembre 2023, la répartition par secteur s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Divers	Total
Chiffre d'affaires	389 855	302 049	1 689	693 592
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	35 965	19 880	1 884	57 709
Immobilisations incorp. et corp.	29 722	83 226	12	112 960
- dont Ecart d'acquisition	13 263	37 553	0	50 816

Au 31 décembre 2022, la répartition par secteur s'établissait comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Divers	Total
Chiffre d'affaires	293 884	201 944	1 453	497 281
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	28 340	16 977	1 665	46 982
Immobilisations incorp. et corp.	27 608	67 328	2	94 936
- dont Ecart d'acquisition	15 567	44 758	0	60 326

10.2 Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen est de 1.754 personnes (contre 1.567 au 31 décembre 2022), dont 702 salariés à l'étranger.

10.3 Commentaires relatifs au tableau des flux de trésorerie

Le détail des grandes rubriques de la variation du besoin en fonds de roulement s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	(485)	100
Créances d'exploitation	(36 502)	(24 210)
Dettes d'exploitation	(3 924)	3 888
Charges constatées d'avance	(5 541)	(16 534)
Produits constatés d'avance	55 027	58 659
Autres créances et autres dettes diverses	9 749	(11 896)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 325	10 007

La nature de l'activité du Groupe dégage structurellement une ressource en fonds de roulement. En effet, le versement systématique d'un acompte par le client avant son départ génère un excédent de trésorerie. Le niveau de cette ressource en fonds de roulement au 31 décembre est dépendant du

niveau des prestations facturées pour des départs sur l'exercice suivant. Celui-ci se traduit dans le montant des produits constatés d'avance en fin d'exercice.

10.3.1 Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prix d'achat des titres de participation	(593)	(24 094)
Annulation actions propres		
Trésorerie acquise	36	27 831
Trésorerie des sociétés cédées		
TOTAL	(557)	3 737

En 2023, l'incidence des variations de périmètre provient essentiellement des prises de participation dans les filiales Pedalo Touristik GmbH (- 0,2 millions d'euros), Extraordinary Journeys (-0,2 millions d'euros), et Voyageurs du Monde Canada (-0,1 millions d'euros).

10.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice à raison de leurs fonctions s'élèvent à 1 720 milliers d'euros.

10.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pendant l'exercice 2023 lié à la mission des Commissaires aux Comptes s'élève à 393 milliers d'euros.

10.6 Evénements post-clôture

Aucun événement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.

- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



Voyageurs du Monde S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Voyageurs du Monde S.A.
55 Rue Sainte-Anne – 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



Voyageurs du Monde S.A.

55 Rue Sainte-Anne – 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voyageurs du Monde S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-3000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du Réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 6.11 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et principes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, et des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les écarts d'acquisition dont le montant net figurant au bilan du 31 décembre 2022 s'établit à 60.326 milliers d'euros, et les marques dont le montant net s'élève à 16.141 milliers d'euros, tel qu'il est présenté dans le tableau de la note 8.1 « Immobilisations incorporelles » détaillant les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 6.1 « Ecart d'acquisition » et 6.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 6.1 « Ecart d'acquisition » et 6.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 27 avril 2023
KPMG S.A.



Vincent de BECQUEVORT
Associé

Paris, le 27 avril 2023
GRANT THORNTON



Vianney MARTIN
Associé

**ANNEXE 3 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE
GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2024**

VOYAGEURS DU MONDE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2024

INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE	120
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2023	120
1.2.	Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2022 des principaux produits du Groupe en 2023	122
1.3.	Répartition géographique des clients	122
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)	123
1.5.	Succursales	123
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	123
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	124
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe	125
2.3.	Situation d'endettement	129
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement	129
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport	129
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe	129
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté	129
2.7.1.	Risques exogènes	131
	Risques liés à des événements de grande ampleur *	131
	Risque d'information (état sanitaire)*	132
	Risque environnemental*	133
	Risque climatique*	134
2.7.2.	Risques liés à l'activité	134
	Risque de cyberattaque *	134
	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *	135
	Risque de défaillance informatique *	136
	Gestion des talents *	136
	Risque de réputation *	137
	Risque lié aux opérations de croissance externe	138
	Risques de défaillance de prestataires	138
2.7.3	Risques juridiques et financiers	139
	Risque de dilution	139
	Risque de change	139
	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives	140
3.	DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE	141
3.1.	Modèle d'affaires	141
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux	142
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux	143
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux	151
3.6	Note méthodologique	155
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX	155
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde	155
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société	157
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier	158
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société	158
4.5.	Filiales, participations et sociétés contrôlées	158
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	158
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2023	159
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	159
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	159
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	160
7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	160
7.1	Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2023	160

7.2	Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)	165
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	166
7.4	Proposition de réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier les statuts	169
8.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES	170
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX– CENSEURS	170
o	Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats	170
o	Rémunérations des administrateurs	174
o	Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	174
10.	COMMISSARIAT AUX COMPTES	176
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	176
12.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	176
12.1	Informations concernant les mandataires sociaux	176
o	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	176
o	Comité du Conseil d'administration	184
12.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	184
12.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital	189

1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2023

Dans un contexte de forte reprise de l'activité, le groupe Voyageurs du Monde a réalisé une année 2023 en très forte croissance. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 693,6 M€ contre 497,3 M€ en 2022, soit une progression de 39,5%. Cela s'explique par les faibles départs sur le début de l'année 2022 (effets de la crise sanitaire), par l'intégration sur une année pleine des opérations de croissance externe réalisées en 2022 et par une demande très élevée pour la réalisation de voyages en 2023. A périmètre historique (hors acquisitions réalisées en 2022), la variation du chiffre d'affaires s'établit à +16,5 % par rapport à 2019, qui demeure l'année de référence.

Sur l'exercice 2023, L'EBITDA s'élève à 64,7 M€ en progression de 25,7 % par rapport à 2022 (+92,6 % par rapport à 2019). Le résultat net part du Groupe s'élève à 44,1 M€, en progression de 47,6 % par rapport à 2022 (+117,8 % par rapport à 2019). Ces résultats reflètent le maintien de la marge brute et la bonne maîtrise des charges. Ils ont pu être obtenus, en cette période d'inflation, grâce à la forte valeur ajoutée et aux nombreux services proposés à la clientèle de l'ensemble des sociétés du Groupe.

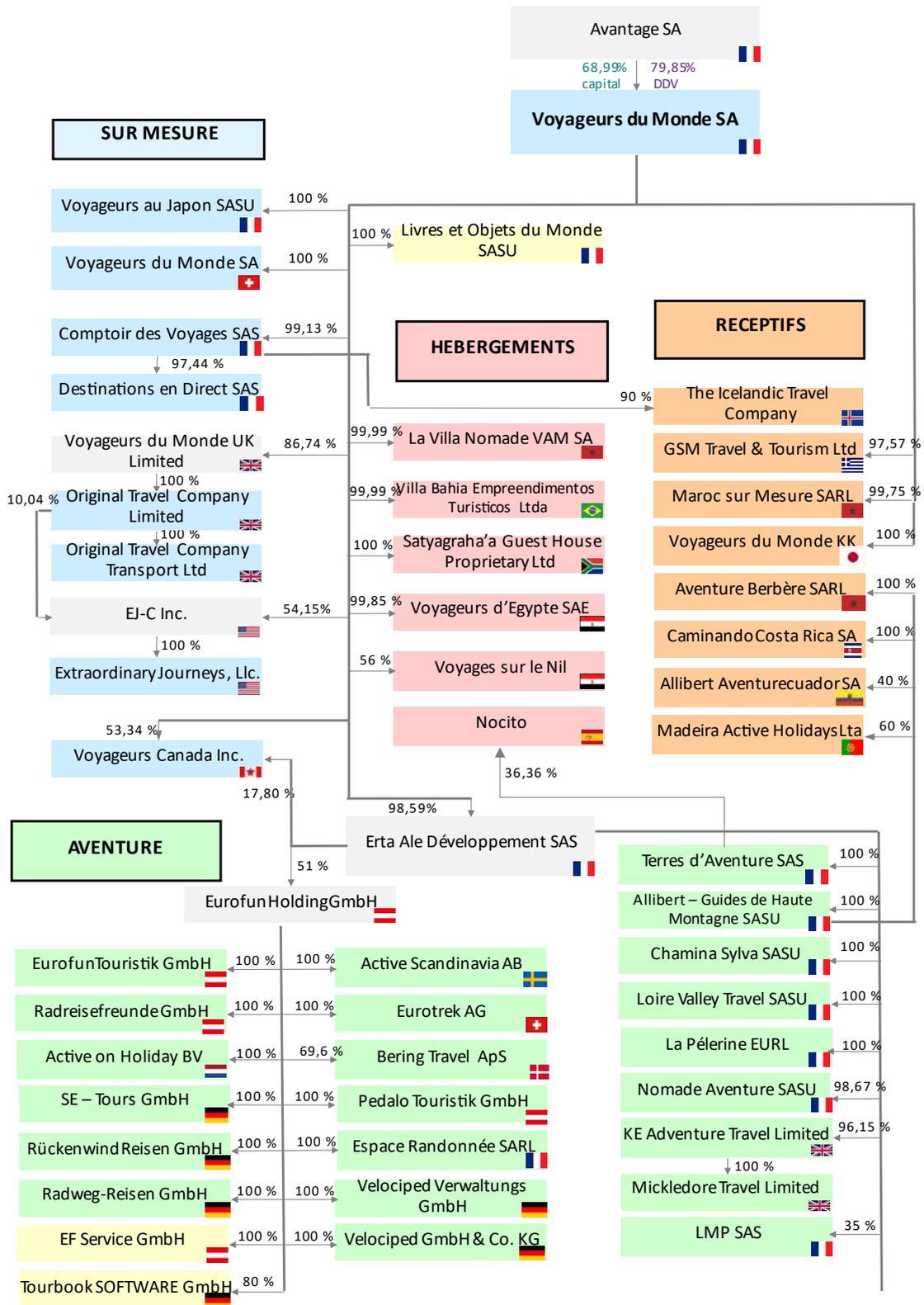
Au niveau du bilan, cette reprise d'activité se traduit par une augmentation des créances clients et des produits constatés d'avance. Il est également à noter que, suite à la remontée des taux, la Société place à nouveau ces excédents de trésorerie sur des valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires). Au cours de l'exercice, les conversions d'obligations, dont l'intégralité de celles détenues par Avantage (société mère de Voyageurs du Monde), ont conduit à une hausse du capital et des primes.

Prises de participations, cessions, fusions

- Cession, par la Société, de 8,43% du capital de la société américaine EJ-C Inc. (associé unique de Extraordinary Journeys Inc. spécialisée dans la conception et la vente de voyages sur mesure) pour un montant de 885 K\$ au profit de notre sous-filiale Original Travel Compagny.
- Acquisition, par notre sous-filiale autrichienne Eurofun Holding GmbH (détenue par Erta Ale Développement), de 33% du capital de la société Espace Randonnée Carnet De Voyages (spécialisée dans la conception et la vente de voyages à vélo et de randonnée) pour un montant de 66K€, portant sa participation à 100%.
- Rachat, par la Société, de 2% de Voyageurs du Monde Canada Inc. pour un montant de 106 milliers d'euros, portant sa participation à 53,34%
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, pour un montant de 609K€ portant sa participation à 50,73 %.
- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %.
- Transmission universelle de patrimoine de la société Pédestria à la société Chamina Sylva, le 3 janvier 2023.

Divers

Au 31 décembre 2023, l'organigramme du Groupe est le suivant :



1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2022 des principaux produits du Groupe en 2023

Produits	Principales marques commerciales	Var. CA 2022/2023	% du CA 2023	% du CA 2022
Voyage sur mesure	Voyageurs du Monde (France, Suisse, Canada) ; Comptoir des Voyages ; bynativ * ; Original Travel ; Extraordinary Journey * marque commerciale de Destinations en Direct	33%	56%	59%
Voyage d'aventure	Terres d'Aventure / Grand Nord Grand Large ; Allibert - Guides de Haute Montagne ; Nomade Aventure ; Chamina Sylva ; La Pèlerine ; KE Adventure Travel, Mickledore ;	34%	28%	29%
Voyage à vélo	Groupe Eurofun ; Loire Valley Travel	87%	16%	12%
Autres produits	Livres et Objets du Monde ; sur commissions toutes marques	33%	0%	0%
TOTAL		40%	100%	100%

1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit, au 31 décembre 2023 par comparaison au 31 décembre 2022 :

Origine des clients par adresse client	2022	2023
France	68%	64%
Etranger	32%	36%
Total	100%	100%

1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2023 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (23 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

1.5. Succursales

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 30 rue Sainte-Anne (5^{ème} étage) – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre –06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 28 rue Mably – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) - 44000 - Nantes ;
- 147 Boulevard de la Liberté - 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.

Au 31 décembre 2023, la Société ne dispose plus de bureau de représentation, celui situé à Tokyo au Japon ayant été fermé compte tenu de la constitution, le 20 janvier 2023, de la société Voyageurs du Monde KK, une filiale japonaise détenue à 100% par Voyageurs du Monde (France).

2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

		En kEUR var 2023 vs 2022		Charges	Résultat	Résultat net	Actif immobilisé	Capitaux propres
		Chiffre d'affaires	d'exploitation	d'exploitation	Résultat net			
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde	220 988 -	199 915	24 184	20 958	4 115	142 246	
		29%	24%	35%	76%	18%	61%	
	Comptoir des Voyages	91 290 -	81 730	10 463	8 437	1 910	18 037	
		48%	44%	70%	49%	-2%	49%	
	Original Travel Company	18 818 -	17 838	980	721	1 209	2 128	
		15%	16%	8%	4%	-11%	51%	
	Destinations en Direct	18 264 -	17 917	487	612	947	1 159	
		74%	69%	309%	367%	37%	112%	
Voyageurs du Monde Suisse	18 056 -	17 164	891	786	157	2 713		
	38%	40%	7%	10%	-13%	44%		
Extraordinary Journeys	17 787 -	16 792	1 041	864	174	1 603		
	71%	81%	-7%	7%	140%	105%		
Voyageurs du Monde Canada	15 232 -	13 883	1 453	1 132	1 470	4 183		
	74%	74%	67%	46%	0%	27%		
AVENTURE	Terres d'Aventure	78 640 -	73 979	5 874	5 134	1 670	11 829	
		39%	35%	70%	72%	16%	11%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne	50 499 -	47 425	3 353	3 030	1 362	6 144	
		29%	28%	23%	44%	22%	-14%	
	Nomade Aventure	34 373 -	32 734	1 751	1 374	274	2 576	
		59%	54%	92%	32%	13%	115%	
	Chamina Sylva	11 000 -	8 402	568	499	588	2 025	
		13%	-7%	-18%	-6%	519%	0%	
KE Adventure Travel	10 709 -	9 837	879	959	204	5 684		
	26%	29%	-3%	40%	343%	32%		
La Pélerine	5 563 -	4 881	682	535	160	1 297		
	9%	8%	3%	6%	23%	-25%		
Micklelore Travel	3 558 -	3 308	251	191	14	594		
	3%	8%	-35%	-39%	-8%	-8%		
VELO	Eurofun Touristik	42 005 -	40 119	2 159	1 890	2 594	4 765	
		95%	110%	-17%	-11%	36%	66%	
	SE tours	22 723 -	21 438	1 468	1 355	554	65	
		90%	80%	284%	313%	62%	-105%	
	Radweg Reisen	16 288 -	16 198	199	63	1 717	189	
		85%	102%	-78%	-92%	9%	50%	
	Ruckenwind Reisen	14 409 -	13 871	612	388	711	1 225	
		157%	179%	-11%	-22%	35%	-1%	
	Eurotrek	12 374 -	12 375	26	16	211	183	
		71%	82%	-95%	-97%	19%	-9%	
	Velociped	9 274 -	8 936	382	334	409	876	
		131%	136%	45%	49%	83%	6%	
	Radreisefreunde	6 723 -	6 101	622	482	174	1 046	
		89%	95%	45%	51%	867%	14%	
	Loire Valley Travel	4 416 -	3 859	557	403	356	1 137	
	6%	6%	7%	3%	16%	22%		
Bering Travel	3 736 -	3 746	4	72	48	356		
	66%	77%	-102%	-154%	438%	25%		
Pedalo Touristik	3 659 -	3 737	66	69	130	192		
	65%	73%	-232%	-228%	21%	-26%		
Espace Randonnée	2 168 -	2 124	48	48	212	62		
	85%	100%	-58%	-58%	-3%	343%		
Active Scandinavia	1 246 -	1 178	68	60	10	149		
	86%	97%	-7%	-12%	1543%	72%		
Active on holiday	311 -	391	80	95	45	21		
	71%	96%	344%	428%	88%	-19%		
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company	8 157 -	8 178	20	68	92	1 950	
		-5%	-2%	-108%	-69%	130%	4%	
	GSM Travel & Tourism	4 144 -	4 214	32	32	9	401	
		-5%	-4%	-223%	-278%	-35%	-5%	
	Maroc sur Mesure	2 523 -	2 446	77	137	68	261	
		53%	48%	1263%	396%	668%	112%	
	Caminando Costa Rica	1 491 -	1 306	185	127	2	323	
	-3%	-1%	-15%	14%	0%	65%		
Madeira Active Holidays	939 -	824	123	105	-	360		
	2%	5%	-12%	-12%	0%	-11%		
Voyageurs du Monde KK	248 -	219	29	19	1	51		
	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
MAISONS & AUTRES	Voyageurs au Japon	8 476 -	6 923	1 733	965	-	3 011	
		23%	30%	12%	-35%	0%	47%	
	Voyageurs d'Egypte	2 723 -	2 483	378	130	397	64	
		75%	54%	-3192%	-141%	-1%	-66%	
	Livres et Objets du Monde	1 244 -	1 149	122	116	11	372	
		12%	13%	6%	5%	450%	45%	
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos	591 -	526	65	131	370	258	
	35%	15%	-425%	118%	-12%	-34%		
La Villa Nomade	326 -	444	118	122	450	143		
	52%	6%	-28%	-30%	-11%	-46%		
Satyagraha Guest House	218 -	352	118	113	549	611		
	19%	30%	170%	188%	1%	-15%		

2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 693,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 497,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 39,5% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 219,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 158,7 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 38,3%.

L'EBITDA ressort ainsi à 64,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une hausse de 25,7%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 44,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

	En kEUR	2022	2023	Variation	
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde 	10 090	16 997	68%	
	Comptoir des Voyages 	5 718	8 483	48%	
	Destinations en Direct 	129	606	370%	
	Original Travel Company 	768	714	-7%	
	Extraordinary Journeys 	551	526	-5%	
	Voyageurs du Monde Suisse 	668	786	18%	
	Voyageurs du Monde Canada 	570	804	41%	
AVENTURE	Terres d'Aventure 	2 937	5 243	79%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne 	2 146	2 962	38%	
	Nomade Aventure 	705	1 490	111%	
	Chamina Sylva 	527	491	-7%	
	La Pélerine 	499	532	7%	
	KE Adventure Travel 	-	299	714	N.A
	Mickledore Travel 	317	190	-40%	
VELO	Eurofun Touristik 	1 078	959	-11%	
	SE tours 	166	440	164%	
	Radweg Reisen 	407	32	-92%	
	Ruckenwind Reisen 	253	197	-22%	
	Eurotrek 	242	26	N.A	
	Velociped 	114	169	49%	
	Radreisefreunde 	162	245	51%	
	Bering Travel 	42	29	N.A	
	Pedalo Touristik 	18	34	N.A	
	Espace Randonnée 	51	4	-92%	
	Loire Valley Travel 	391	401	3%	
	Active Scandinavia 	37	31	-17%	
	Active on holiday 	-	9	48	428%
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company 	205	61	-70%	
	GSM Travel & Tourism 	31	21	-166%	
	Maroc sur Mesure 	2	112	N.A	
	Madeira Active Holidays 	71	63	-12%	
	Voyageurs du Monde KK 	-	19	N.A	
	Caminando Costa Rica 	80	123	54%	
MAISONS & AUTRES	La Villa Nomade 	-	180	122	N.A
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 	-	20	64	N.A
	Satyagraha Guest House 	-	46	113	N.A
	Voyageurs d'Egypte 	-	25	244	N.A
	Voyages sur le Nil 	-	11	38	245%
	Voyageurs au Japon 	1 480	965	-35%	
	Livres et Objets du Monde 	110	116	5%	

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes:

Premier semestre

- Acquisition de 2 % du capital de Voyageurs du Monde Canada., le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 69,05 % à 71,05 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 35 milliers d'euros.
- Intégration de la société Voyageurs du Monde KK (Japon), intégralement détenu par la Société dont le capital social s'élève à 33 milliers d'euros.

Second semestre

- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 22 milliers d'euros.
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 33,48 % à 50,73 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 520 milliers d'euros.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2023.

- **Le compte de résultat consolidé 2023**

➤ Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 s'est élevé à 693,6 millions d'euros contre 497,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 39,5%.

Les autres produits s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2022.

➤ Marge brute

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 219,5 millions d'euros contre 158,7 millions d'euros en 2022. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a diminué passant de 31,9% en 2022 à 31,6% en 2023.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 157,2 millions d'euros contre 111,2 millions d'euros en 2022, en hausse de 41,3%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 40,9% entre les exercices 2022 et 2023, s'élevant à 110,0 millions d'euros en 2023 contre 78,0 millions d'euros en 2022.
- Les services extérieurs sont en augmentation de 43,5% par rapport à 2022 et s'élèvent en 2023 à 45,1 millions d'euros

- Le poste impôts et taxes s'élève à 2,0 millions d'euros en 2023, en augmentation de 20,5% par rapport à 2022.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 s'établit à 57,7 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition contre 47,0 millions d'euros en 2022.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 5,3 millions d'euros contre -3,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est de -0,7 million d'euros contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (15,4 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 44,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- **Le bilan consolidé 2023**

L'actif immobilisé d'un montant de 115,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 98,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 50,8 millions d'euros contre 60,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2022 ;
- Des immobilisations incorporelles, hors écarts d'acquisition, pour 47,9 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros en 2022 ;
- Des immobilisations corporelles pour 14,3 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros en 2022 ;
- Des immobilisations financières pour 2,4 millions d'euros, contre 2,7 millions d'euros en 2022

L'actif circulant, d'un montant de 529,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, en hausse de 20,2% par rapport à 2022 comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 141,8 millions d'euros contre 105,0 millions d'euros en 2022 ;
- Des charges constatées d'avance pour 43,5 millions d'euros contre 38,4 millions d'euros en 2022 ;
- Des autres créances pour 19,8 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros en 2022 ;

- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 322,3 millions d'euros contre 279,5 millions d'euros en 2022.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 206,4 millions d'euros contre 134,0 millions d'euros en 2022.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2022.

Les emprunts et dettes financières représentent 89,8 millions d'euros contre 136,6 millions d'euros en 2022.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 29,7 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2022.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 296,4 millions d'euros contre 226,3 millions d'euros en 2022. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 242,3 millions d'euros (contre 187,2 millions d'euros en 2022). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 36,3 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros en 2022.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 8,9 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros en 2022).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

2.3. Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (89,8 millions d'euros) représente 44% des fonds propres part du Groupe et est principalement constitué des obligations convertibles émises en 2021 et non remboursées au 31 décembre 2023 (83,3 millions d'euros). Le solde correspond à des emprunts bancaires.

2.4. Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2023, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

2.5. Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistrait une hausse de ses réservations, pour 2024, de 26% par rapport au 31 décembre 2022, pour 2023.

2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

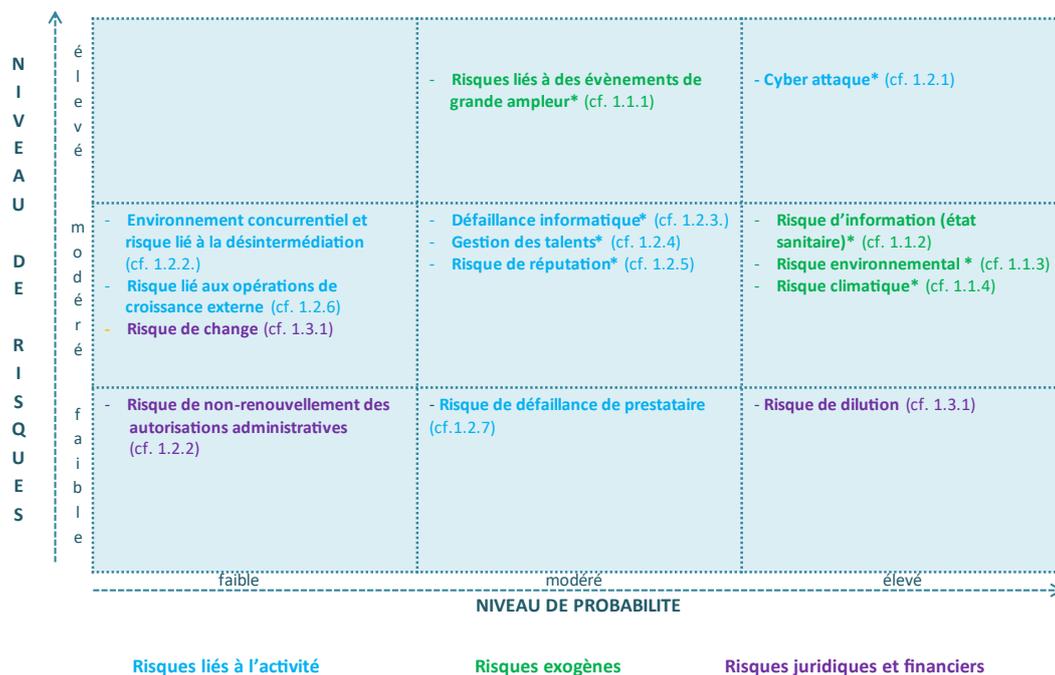
- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice des risques expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 14 risques.



2.7.1. RISQUES EXOGENES

Risques liés à des événements de grande ampleur *

Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute restriction importante ou interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictée en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC.

Effets potentiels pour la Société

Les impacts, en prenant en compte le retour d'expérience de la pandémie de Covid 19 (crise majeure) et de la gestion de la crise en interne, seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;
- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;

- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable). En effet, le mécanisme des bons à valoir, en lieu et place d'un remboursement sous 14 jours du voyageur, mis en œuvre à l'occasion de la crise du Covid 19, requerra l'acceptation du voyageur pour pouvoir être appliqué³ lors de l'entrée en vigueur de la Directive européenne modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive. Absence de revenus du fait de la réduction très significative, voire l'arrêt, des ventes vers les pays / zones concernés, de décisions de confinement et/ou d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision locale, nationale et/ou, internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets de transport) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

Contrôle et atténuation des risques

La Société pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait le cas échéant, outre la mise en place d'une flexibilité commerciale dans ses modalités de réservation et d'annulation, s'employer à obtenir pour le secteur professionnel des dérogations spécifiques pour limiter / différer l'obligation de remboursement des clients (cf. ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid).

Comme elle l'a fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe peuvent mettre en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

Risque d'information (état sanitaire)*

Description du risque

Au titre de ses obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque

³ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive publié le 29.11.2023 par la Commission européenne COM(2023) 905 Final 2023/0435 (COD) https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF

comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulés leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

Risque environnemental*

Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres www.geres.eu), la Société et ses principales filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OBSL⁴ dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir via des dons à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero, dans des programmes labellisés (normes VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

⁴ Organismes sans but lucratif

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales proposent une offre de voyages avec une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices (vols directs, utilisation d'avions récents, voyage en train) et l'augmentation des voyages à vélo accessibles à la suite notamment de l'acquisition en Europe des sociétés du groupe Eurofun.

Risque climatique*

Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation des voyages. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

2.7.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

Risque de cyberattaque *

Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque.

A cet égard, la Société a été victime d'une cyberattaque avec demande de rançon mi mai 2023 qui a nécessité une déconnexion temporaire des systèmes informatiques pour permettre les investigations requises. Les infrastructures de sauvegarde ont permis de réinstaller, dès le lendemain de l'incident, le système d'information et les bases de données. La Société, qui n'a pas accédé à la demande de rançon, a eu à déplorer la diffusion sur le *darkweb*, de données personnelles de photocopies de passeport de clients de l'activité "voyages aux collectivités" (2% des clients).

Dans ce contexte spécifique et compte tenu de la récurrence de ces actes malveillants particulièrement en Europe, le niveau du risque est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque, « élevé ».

Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir contre d'autres intrusions, la Société et ses filiales ont revu l'ensemble de leur plan de cyber-sécurité et renforcé les outils de protection. Il s'agit (i) d'identifier les tentatives d'intrusion, de les bloquer et de les circonscrire en cas de pénétration malgré les protections, et (ii) d'assurer la capacité de chaque société à reprendre ses activités rapidement même en cas de piratage. A cet égard, compte tenu du mode opératoire par hameçonnage (*phishing*) fréquemment utilisé et de la cyberattaque, de nouvelles sessions de formation en ligne à la sécurité informatique ont été déployées auprès des collaborateurs. D'autres actions, notamment des campagnes de tests de leur sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier ont également été initiées. Par ailleurs, un audit de sécurité est en cours par une société experte dans le domaine de la cyber sécurité.

Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *

Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présents depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou

directement aux producteurs des prestations finales.

Risque de défaillance informatique *

Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes. L'adéquation de l'infrastructure par rapport à des risques de défaillance a été mise en évidence à l'occasion de l'incident de cyberattaque avec une reprise de l'activité dès le lendemain.

Gestion des talents *

Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant pour offrir des expériences de découverte immersives (voyage) à travers le monde, reposent pour la Société et les filiales sur les qualités humaines et compétences des collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'atteinte d'un taux de départs important, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, la poursuite de la stratégie de développement de la Société et de ses filiales dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels, les associés fondateurs. Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures, sont également considérées des "personnes clés" du Groupe. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

L'acquisition minutieuse d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages, implique du temps (plusieurs mois de formation lors de l'intégration). La carence du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle peut directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources.

Dès lors, le déficit dans le recrutement de nouveaux collaborateurs pour assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe peut affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats.

Contrôle et atténuation du risque

Pour pallier ces risques, la Société et les filiales maintiennent une politique de gestion des ressources humaines sur plusieurs axes :

- L'accès dans le Groupe à des profils atypiques, issus d'autres environnements que le tourisme dès lors que les qualités humaines et les compétences pour élaborer une expérience de voyage sont présents ;
- Un parcours de formation personnalisé dans la phase d'intégration et ses évolutions au fil de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Evolutions dans l'organisation du travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France / télétravail...).

Pour prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, autres aspirations...), la Société et ses filiales favorisent l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) pour organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions majeures. Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés. Enfin, les principaux managers deviennent, sous certaines conditions, actionnaires des sociétés pour lesquelles ils travaillent par notamment des attributions d'actions gratuites, réalisées au cours de l'exercice à la fois dans la Société et plusieurs entités françaises du Groupe.

Risque de réputation *

Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé) pendant ou au retour de leur voyage, peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les velléités de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et

jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Comme la Société l'a annoncé par voie de communiqué boursier, le Groupe poursuit son développement à l'international par croissance externe avec des enjeux structurants. Les émissions d'obligations convertibles réalisées courant 2021 (130M d'euros) ont vocation à réaliser cet objectif.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure, le Voyage d'aventure et le voyage à vélo) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

Risques de défaillance de prestataires

Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la

réalisation effective des prestations du voyage) dont dispose également la Société et ses filiales dans le monde outre les liens directs avec les prestataires à destination, permet en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhèrent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire ou le maintien d'une relation établie, requière outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

2.7.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Risque de dilution

Description du risque

Comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a émis en 2021 des Obligations Réservées à certains investisseurs (les fonds Certares, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance) pour un montant de 75 M€. Ces Obligations Réservées sont convertibles en actions nouvelles de la Société et seront remboursées en actions nouvelles de la Société. Le coupon des Obligations Réservées est capitalisé, entraînant un nombre d'actions nouvelles maximum potentiel plus important à la date de maturité des Obligations Réservées qu'à la date d'émission.

Effets potentiels pour les actionnaires de la Société

En tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité (2028) des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société, soit une dilution de 29,40%. Sur cette base pleinement diluée, les porteurs des Obligations Réservées détiendront 22,72% du capital et 14,60% des droits de vote de la Société.

Contrôle et atténuation du risque

La Société a bénéficié, en réalisant l'émission d'Obligations Réservées, du soutien d'investisseurs français et internationaux pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe. Les fonds levés par l'émission des Obligations Réservées ont pour objet la réalisation de la stratégie de croissance externe. Par ailleurs, comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (les « OCA »), au même prix de souscription que l'émission d'Obligations Réservées, permettant à ces actionnaires de participer également au financement de la stratégie de croissance externe.

Risque de change

Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les

devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 8.12 – Notes relatives au bilan, Instruments financiers).

Risque de non-renouvellement des autorisations administratives

Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requière de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent de veiller au respect des conditions imposées pour pouvoir opérer. Les tensions sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle des agents de voyage en raison de leur obligation de dédommagement systématique et des garants financiers qui ont dû assumer financièrement des faillites et le répercuter aux contributeurs depuis notamment la crise de 2009 (Thomas Cook ...) pourraient faire peser sur la Société et ses filiales un risque d'accroissement significatif de leurs coûts pour remplir les conditions du maintien de leur immatriculation. A cet égard, il existe en France une réelle tension pour souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en tant qu'organisateur / agent de voyages (2/3 assureurs) induite par la responsabilité extensive en France (obligation de résultat) et obtenir la garantie totale des fonds reçus des voyageurs ;

Il est à noter qu'afin de limiter les montants perçus par les professionnels par rapport à la date de réalisation du voyage, il est prévu dans la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil

« modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive », actuellement soumise au Parlement européen, que les professionnels (organiseurs/détaillants) ne pourront plus, de manière générale demander au voyageur des acomptes supérieurs à 25% du prix total du forfait lors de l'achat (réservation). Le solde devra quant à lui être sollicité au plus tard 28 jours avant la date de départ.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

3. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

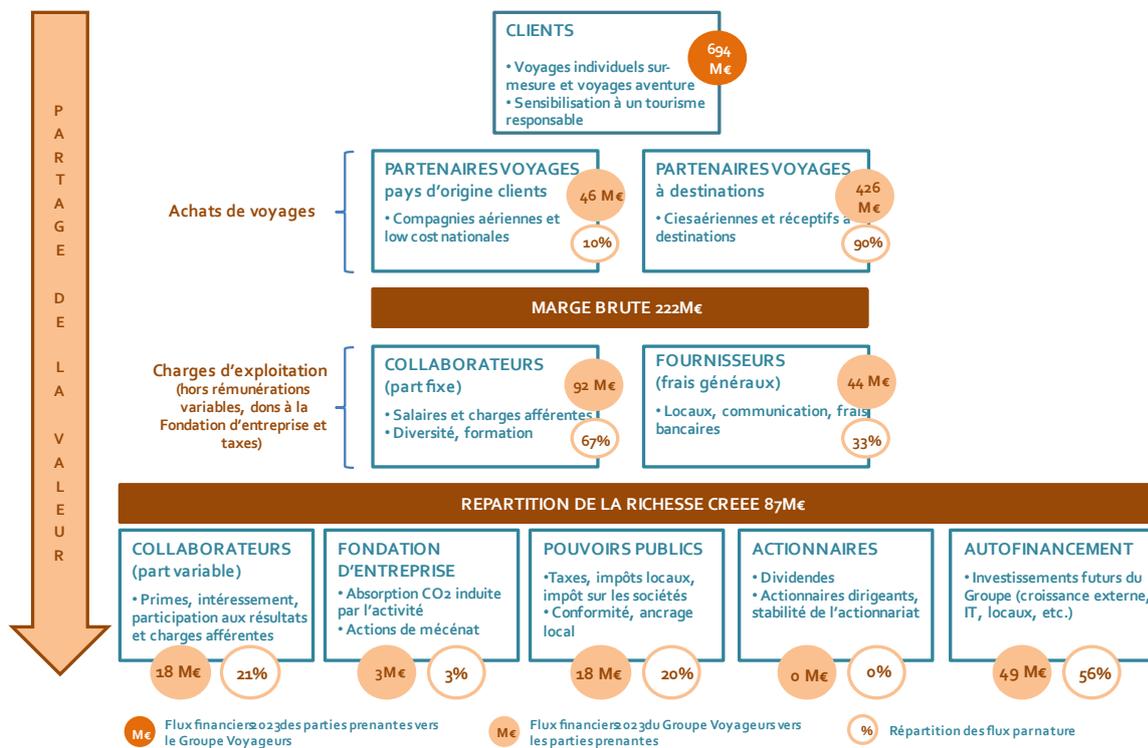
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant (i) à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, (ii) à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et (iii) à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ainsi qu'aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (90%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	- Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
· Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme	Engagements pris : · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes	Certification Bcorp en cours pour la société Terres d'Aventure
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	· Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	-
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages

qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC⁵ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES⁶ générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Face à l'accélération des occurrences de crises (climatique, sanitaire (pandémies) et de théâtres de conflits politiques, le secteur des voyages et du tourisme gère en permanence des situations complexes alors que les dernières conclusions du 6^{ème} rapport du GIEC confirment que le réchauffement du climat mondial est dû aux activités humaines. Les divers scénarios socio-économiques indiquent que le niveau de réchauffement global de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO2 (cf. § constat - rapport de synthèse du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC⁷).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)⁸, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs⁹, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis¹⁰.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁶ Gaz à effet de serre

⁷ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf

⁸ *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

⁹ représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

¹⁰ de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO2 (T Eq. CO2) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif ¹¹, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO2.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

Alors qu'en 2022, 1,3 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 217 837 T Eq. CO2 émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont augmenté en 2023. En effet, 2,6 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 312 348 T Eq. CO2 émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

¹¹ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous travaillons également principalement avec des compagnies aériennes qui possèdent des flottes d'avions récentes, moins consommatrices en GES.

Transports terrestres

- D'une manière générale, partout où cela est possible, nous n'utilisons que des moyens de mobilité douce et décarbonée.
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes de GES.

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.

- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38) pour un fonctionnement début 2024

Fournitures

- Nos machines à café ne consomment que du café en grain (plus de capsules) que nous achetons en grande quantité.
- Nous utilisons des porte-savons remplissable et nous n'achetons plus nos savons qu'en bidon de grande quantité.

Numérique

- Nous sensibilisons nos salariés à la pollution numérique et à la nécessité de ne conserver que les fichiers absolument nécessaires à leur travail quotidien.

Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la clim exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) est depuis janvier 2023 équipée de panneaux solaires qui subviennent à 100% de ses besoins en électricité, en passant notamment de 2 à 4 batteries autonomes. Dans la lignée de la philosophie de Gandhi, nous offrons à nos clients des repas 100% végétariens cuisinés à partir de légumes de saison récoltés dans la région. Un potager est en cours de construction dans le jardin pour alimenter la maison.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2023, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du groupe sont recyclés, principalement via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

Depuis dix ans, nous avons également volontairement décidé de réduire la quantité de brochures et magazines imprimés. Nous sollicitons systématiquement nos clients avant de leur faire parvenir un document papier et ne le faisons qu'à leur demande.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'à fin 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en termes de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable », le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a mené des réflexions sur le choix d'autres référentiels. Pour le voyage d'Aventure, Terres d'Aventure a initié la démarche et sa certification BCorp est en cours de finalisation.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitteur Philippe Romero Foundation) et la Fondation d'entreprise (Fondation Insolite Bâtitteur Philippe Romero) ont pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation et la fondation d'entreprise soutiennent des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. Si, depuis 2020, la crise sanitaire avait contraint le Groupe à geler ces budgets, en 2023, le Groupe a repris progressivement le financement d'actions via son fonds de dotation et sa fondation d'entreprise (en aide aux migrants et actions d'urgence), à hauteur de 0.19 millions d'euros. Pour rappel, en 2022, le Groupe avait consacré près de 0,17 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible suivant le lien suivant : <http://www.fondation-insolitebatisseur-philipperomero.com/>

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2023



1. BLOOM

Bloom est une association qui œuvre pour le bien commun en protégeant l'océan et les équilibres sociaux qui en dépendent, en restaurant la richesse biologique et les habitats marins et littoraux, en luttant contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité et en particulier.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 20 000€.

Notre action : protéger de l'océan, préserver de la biodiversité et des habitats marins tout en maximisant les emplois artisans dans la pêche et l'aquaculture utilisant des méthodes douces pour l'environnement et fortement génératrices d'emplois ; lutte contre les méthodes de pêche destructrices et contre l'expansion de la pression de la pêche dans le monde, y compris en luttant contre les financements publics ou privés encourageant la destruction de l'océan et la surpêche ; lutte contre les pollutions et nuisances portant atteinte aux équilibres des océans, de l'eau, du climat, de la biodiversité, des habitats et des paysages ; lutte contre le changement climatique et ses conséquences ; lutte contre la corruption, le trafic et les réseaux d'influence, la fraude fiscale, ainsi que toute autre infraction financière et toute autre atteinte à la probité au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ; amélioration du fonctionnement démocratique, promotion de l'éthique dans la vie publique, développement de la transparence dans le fonctionnement des administrations, institutions et organisations publiques ou privées au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ;

2. Coeur & ACT



L'association Coeur & ACT a pour objet d'agir au cœur des besoins humanitaires, dans l'urgence comme sur le long terme, dans toute l'Asie du Sud-Est, au Maghreb et au Proche-Orient, de manière apolitique et laïque, en privilégiant les 4 domaines d'intervention suivants : l'enfance, l'éducation et la formation, la lutte contre la précarité et la médecine humanitaire.

Notre action : Répondre durablement aux besoins humains et alimentaires des populations locales. Construction et soutien d'orphelinats, d'écoles, de pensionnats, de centres de formation, et de dispensaires pour les plus démunis. Organisation de campagnes de prévention ou de vaccination. Mise en œuvre des interventions humanitaires d'urgence.

Notre soutien : Au titre de 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

3. SOS Méditerranée



SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015 sur la base d'un mouvement de citoyens européens décidés à agir face à cette tragédie des naufrages à répétition en mer.

Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers de personnes se noyer sous nos yeux, aux portes de l'Europe, l'association poursuit son combat pour sauver des vies en mer, protéger les rescapés et témoigner auprès de l'opinion publique sur cette tragédie.

Notre action : Sauver la vie des personnes en détresse, en mer Méditerranée ou sur les côtes atlantiques adjacentes ; Promouvoir la protection et l'accompagnement des personnes recueillies lors des opérations de sauvetage ; Témoigner des réalités des migrations ; Promouvoir une dynamique internationale de solidarité vis-à-vis des personnes en détresse en mer Méditerranée ; Mener des activités de recherche sur le fait migratoire.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000 €.

4. AMI



Amigos de la Vida est une fondation équatorienne dédiée à la protection de l'enfance. Ses objectifs : accueillir, soigner, et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou

souffrant de handicap et ; leur permettre de se réinsérer dans leur famille.

Notre action : Accueillir, soigner et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou souffrant de handicap et leur permettre de se réinsérer dans leur famille. L'association propose un accueil une fois par semaine à 80 enfants défavorisés, dès leur naissance et jusqu'à 4 ans, ainsi qu'à leur maman afin d'établir une relation de respect et de bienveillance. AMI participe à de nombreux séminaires en Equateur et intervient au Pérou, en Argentine, au Brésil, au Japon et dans divers pays d'Europe afin de former à la méthode éducative mise en place.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 17000 €.



5. Le Refettorio Madeleine - France

Le Refettorio Madeleine est une association française créée en 2017 et située à Paris (75002) spécialisée dans le secteur de la restauration traditionnelle. Le Refettorio lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas sains dans le cadre de restaurants solidaires au profit de personnes en difficulté. Nous sommes contributeur actif dans la réalisation effective des missions ; depuis l'accueil jusqu'à distribution des repas du restaurant installé dans le foyer de l'église de la Madeleine à Paris. Ce lieu de partage et d'inclusion pour recréer du lien sert gratuitement des repas de qualité cuisinés à partir d'invidus à des personnes en situation de précarité.

Notre action Soutien dans la réalisation des missions dévolues au restaurant solidaire dans le foyer de l'Eglise de la Madeleine à Paris.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

Au-delà des actions de la fondation d'entreprise et du fonds de dotation, la vision du Groupe est que le tourisme :

- favorise par les échanges interpersonnels tissés à l'occasion du voyage l'amélioration de la paix dans le monde,
- contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays visités les plus démunis
- permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine.

Le Groupe s'emploie par le prisme d'une vision décalée et une démarche singulière du voyage à œuvrer pour proposer des expériences basées sur la rencontre (approche immersive), le partage et la promotion de valeurs humaines et de préservation du vivant fortes. Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.



En 2023, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 272 personnes sur ce type de voyage sur 101 dossiers. Ces chiffres sont en hausse de 51% par rapport à 2022 en nombre de voyageurs, et en hausse de 59% en chiffre d'affaires à 823,3 k€.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak...).

La passion de l'activité physique et sportive essaime également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ...) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilâtes, yoga, cycling ...) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

En tant qu'entreprise du secteur touristique, notre engagement envers la société et notre patrie revêt une importance fondamentale, bien que nos activités diffèrent de celles directement liées à la défense nationale. Reconnaisant l'importance du lien indissociable entre la nation et ses forces armées, ainsi que le rôle crucial joué par les réservistes dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de notre pays, nous envisageons d'explorer des moyens innovants pour soutenir cet engagement.

En outre, nous sommes conscients de l'importance de reconnaître et de soutenir nos employés qui servent ou ont servi dans les réserves militaires. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui facilitent leur service et favorisent leur engagement envers la défense nationale tout en soutenant leur développement professionnel au sein de notre entreprise.

1.1.1 3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

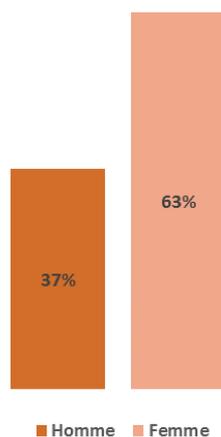
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2023	2022	Var
France	1 052	954	10%
Etranger	702	613	14%
TOTAL	1 754	1 567	12%

Au cours de l'exercice 2023, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 11% par rapport à l'exercice 2022. En effet, l'année 2023 a été forte en recrutement pour pallier les nombreux départs non remplacés pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Répartition des effectifs

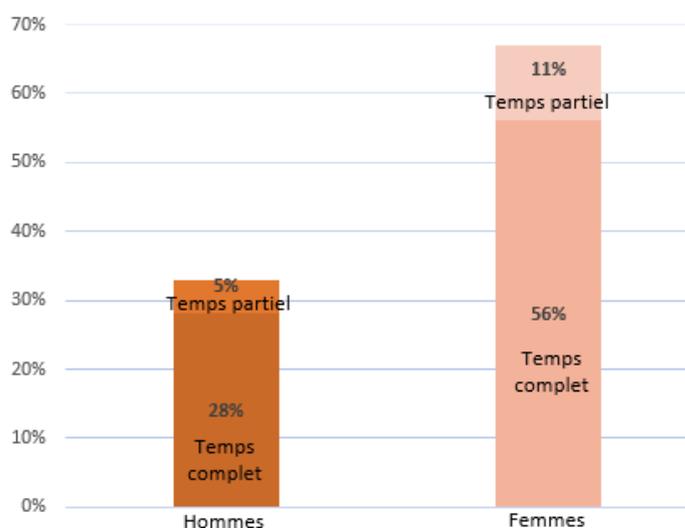
- Répartition par genre :



Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 63% de l'effectif.

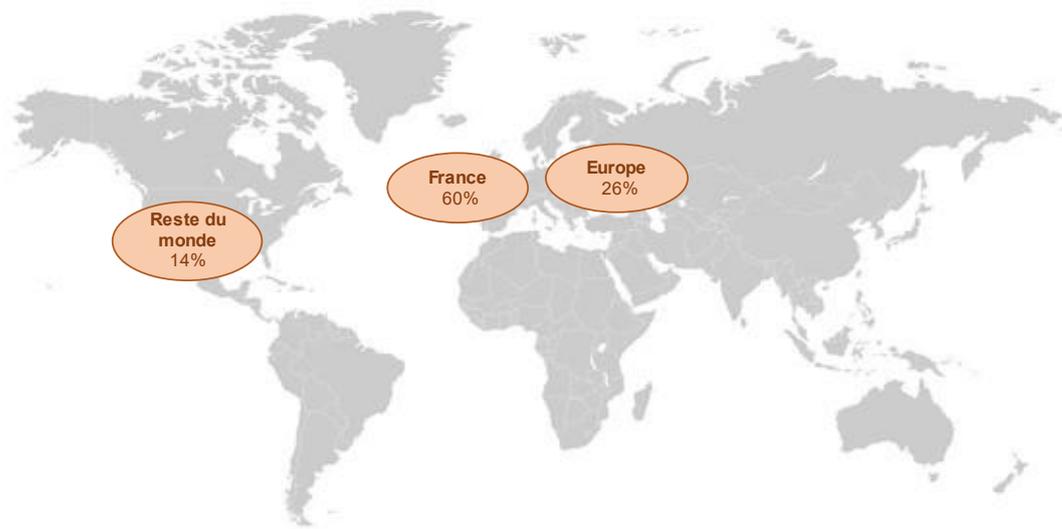
Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.



La proportion des hommes à temps partiel sur la totalité de l'effectif (5%) reste en deçà de la part des femmes à temps partiel (11%).

- Répartition par zone géographique :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe. Ce dernier taux a fortement augmenté suite à l'intégration du Groupe Eurofun principalement basé en Autriche et en Allemagne.

Départs des salariés permanents

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

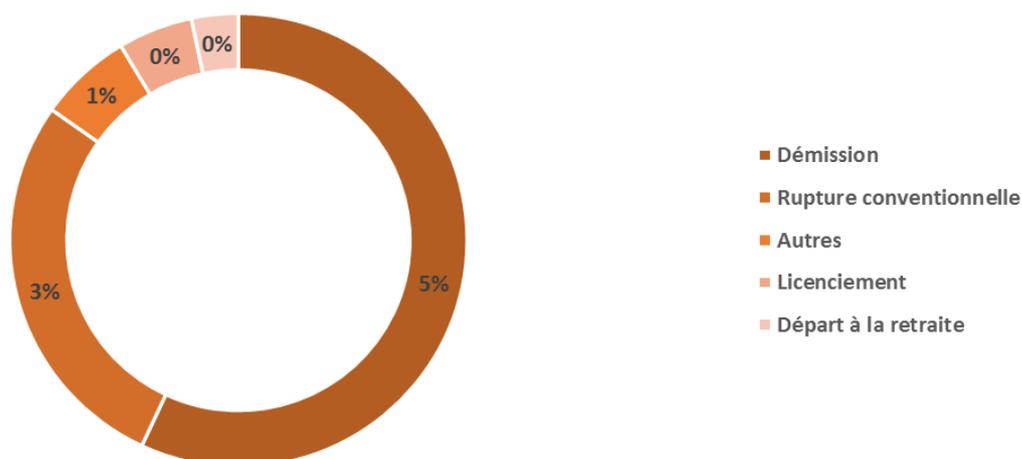
	2023	2022	Var
Taux de départ des permanents	9%	11%	-16%

En 2023, 9% des salariés permanents ont quitté l'entreprise contre 11% en 2022.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

En 2022, ce taux ne comprenait que les salariés des entités françaises du Groupe. Cependant, sur le même scope en 2023, seuls 8% des salariés ont quittés l'entreprise.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante : :



Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

En millier d'euros	2023	2022	Var
Montants distribués aux salariés	18 043	11 911	51%
% résultat d'exploitation brut	31%	20%	55%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport de la DPEF prennent en compte entre 90% et 100% des effectifs du Groupe et entre 97% et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2023, clos le 31 décembre 2023.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX

4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- Le compte de résultat de Voyageurs du Monde

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2023, à 221 millions d'euros soit une augmentation de 25,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (210,9 millions d'euros) dans un contexte de reprise post crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19, est en nette progression par rapport à 2022 (+ 23,5%) et dépasse le chiffre d'affaires de 2019 qui s'établissait à 198,5 millions d'euros. Tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2023 comme en 2022) sont en hausse de 23,3%.

Les activités Voyages pour les Entreprises et Voyages pour les Groupes et Collectivités connaissent des évolutions contraires, la première étant en baisse de 28,3 % et la seconde en hausse de 30,9%.

Le chiffre d'affaires divers (8,2 millions d'euros) connaît lui aussi une forte progression (+ 57,7%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupes qui représentent environ 92,8% de ce poste.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, 199,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, augmentent de 23,9%.

Les autres achats et charges externes, 160,2 millions d'euros augmentent de 23,2% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 142,9 millions d'euros (+ 23,2%). Dans ce contexte de reprise, les charges de gestion courante qui représentent environ 11% du poste, sont en hausse de 23,4%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et baissent légèrement (-1,3%) par rapport au 31 décembre 2022.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 37,0 millions d'euros enregistrent une augmentation de 27,3%, principalement liée à l'augmentation d'activité. Elles intègrent l'intéressement (3,3 millions d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 26,8%.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1,2 million d'euros au 31 décembre 2023) augmentent de 8,4% par rapport à l'exercice 2022.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une augmentation de 116,5% (+0,3 million d'euros).

➤ Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en forte hausse. Il passe de 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (+32,8%).

➤ Résultat financier

Il s'établit à 6,0 millions d'euros à fin décembre 2023 contre -3,8 millions d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (+ 9,7 millions d'euros) s'explique principalement par :

- de meilleurs rendements sur les placements de trésorerie (+ 4,2 millions d'euros)
- des dividendes reçus pour un montant de 2,6 millions d'euros (du fait du contexte très incertain, aucun dividende n'avait été distribué dans le Groupe les deux dernières années)
- la diminution de la charge d'intérêts liée aux emprunts d'OCA suite aux nombreuses conversions qui ont eu lieu tout au long de l'exercice (-1,9 millions d'euros)
- aucune provision pour dépréciation sur titres de participation (contre 0,8 millions d'euros en 2022)

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 7,1 millions d'euros, le résultat net s'établit 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un bénéfice net de 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• Le Bilan de Voyageurs du Monde

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2023, à 76,1 millions d'euros contre 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2023, à 267,9 millions d'euros contre 252,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 42,4 millions d'euros en 2022 à 47,9 millions d'euros en 2023,
- Les autres créances sont au 31 décembre 2023 de 9,3 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2022.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 142,2 millions d'euros contre 88,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,8 million d'euros contre 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 84,7 millions d'euros contre 130,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 11,0 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 14,2 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 85,8 millions d'euros contre 74,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2.1.1

4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6)**

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	18					128	4					381
Montant total des factures concernées TTC	146 882	168 758	43 021	553	65 178	277 510	18 748	1 000 270	52 563	14 778	148 220	1 215 830
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,09	0,11	0,03	0,00	0,04	0,18						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,01	0,46	0,02	0,01	0,07	0,56
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	7						0					
Montant total des factures exclues TTC	10 111						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

4.5. Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2023

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 d'un montant de 20 958 209,04 euros, augmenté du report à nouveau de 49.473.048,30 euros, soit un bénéfice total distribuable de 70 431 257,34 euros, comme suit :

- 50.250,00 € à un compte spécial de réserves indisponibles pour livrer les actions à émettre dans le cadre des plans d'actions gratuites décidés par le Conseil
- Le solde, soit la somme de 70.381.007,34 € aux « Autres réserves », étant précisé que la réserve légale est intégralement dotée.

5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	/	/	12 928 227 euros
Dividende par action	/	/	3 euros
Capital social à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire	N/A	N/A	4 309 409 euros
Nombre d'actions composant le capital	N/A	N/A	4 309 409

5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	4 318	3 779	3 724	3 692	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 317 790	3 778 686	3 723 659	3 691 510	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	219 053	175 918	65 688	46 428	198 893
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	31 700	16 658	5 916	-4 737	25 626
Impôts sur les bénéfices	7 085	2 168	140	-472	4 278
Participation des salariés	1 850	341	0	0	997
Dot. Amortissements et provisions	1 807	2 213	4 863	2 452	2 031
Résultat net	20 958	11 935	913	-6 717	18 320
Résultat distribué	0	11 336	0	0	0
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	5,27	3,74	1,55	-1,16	5,51
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,85	3,16	0,25	-1,82	4,96
Dividende attribué	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	443	398	392	406	432
Masse salariale en milliers d'euros	26 391	20 918	10 093	9 533	21 606
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 627	8 160	4 028	3 593	8 234

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2023

7.1.1 Actionnariat et obligations convertibles en actions

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élevait à 4.317.790 euros, divisé en 4.317.790 actions de un euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 3.778.686 euros au 31 décembre 2022), suite à la conversion de 539.104 obligations convertibles en actions sur 2023.

En effet, nous vous rappelons l'émission des deux emprunts obligataires suivants par la Société en 2021 :

- Émission de 882.351 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €, réservées à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »).
- Leur maturité est de 7 ans, soit le 30 avril 2028. Les intérêts annuels de 3,0% sont capitalisés et payables à terme. Les Obligations Réservées ne sont pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis sont convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). A leur date de maturité, elles seront remboursées en actions nouvelles. Le ratio de conversion est d'une action nouvelle pour une Obligation Réservée. Sur ces bases et tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société.
- Émission de 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€ (les « OCA »), dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage (les « OCA »). Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros. Au 31 décembre 2023, 25.161 OCA restaient à convertir, soit 3,9% du total des OCA émises.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

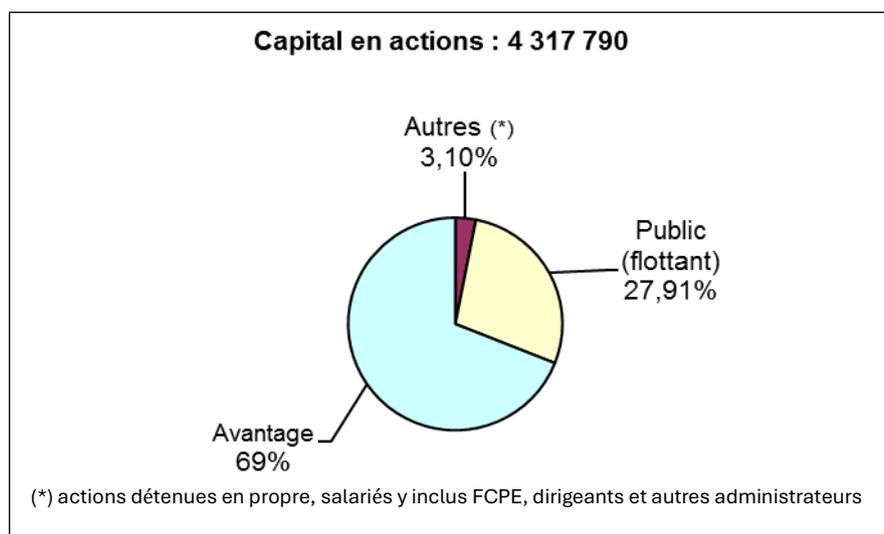
- Date d'échéance et durée de l'emprunt: la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de conversion : à compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA.
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.

- Taux d'intérêt nominal : les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.
- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.225-149 du Code de commerce, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'augmentations de capital différées par émission d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA cotées et procédé aux modifications corrélatives des statuts.

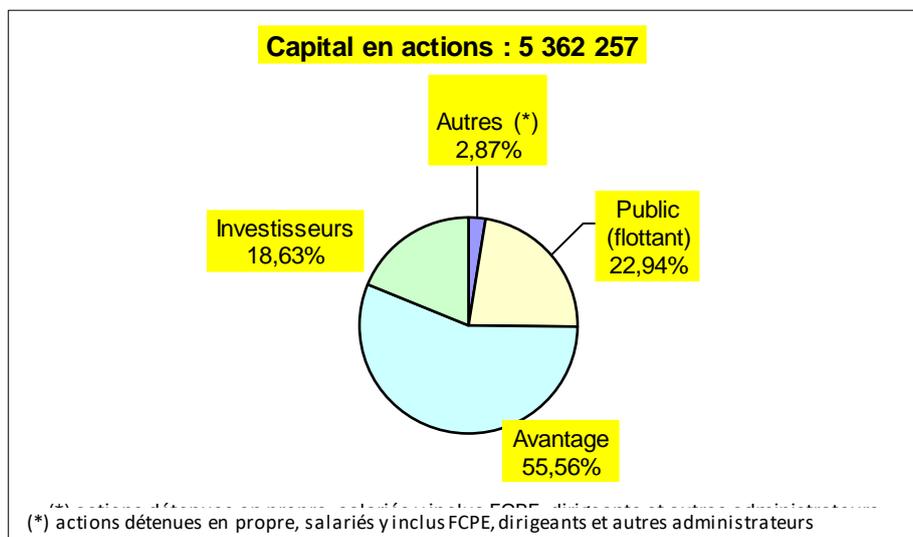
Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait à la clôture de l'exercice 2023, 68,99 % des actions de la Société, avec 2.979.145 actions, soit plus de 66,66% du capital.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2023	Nb actions
Autres	133 755
Public (flottant)	1 204 890
Avantage	2 979 145
TOTAL:	4 317 790

Actionnariat au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des Obligations Réservées et des OCA cotées sur Euronext Growth :



REPARTITION DU CAPITAL POST CONVERSION (2025)	Nb actions
Autres	153 855
Public (flottant)	1 230 051
Avantage	2 979 145
Certares, CM Equity, BPI France	999 206
TOTAL:	5 362 257

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2023 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

7.1.2 Droits de vote

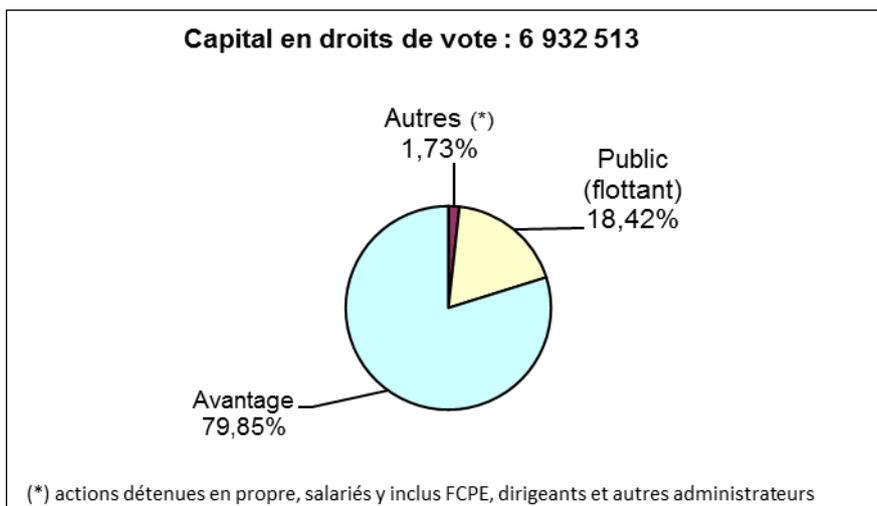
Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société comprenait 6.932.513 droits de vote pour 4.317.790 actions ordinaires.

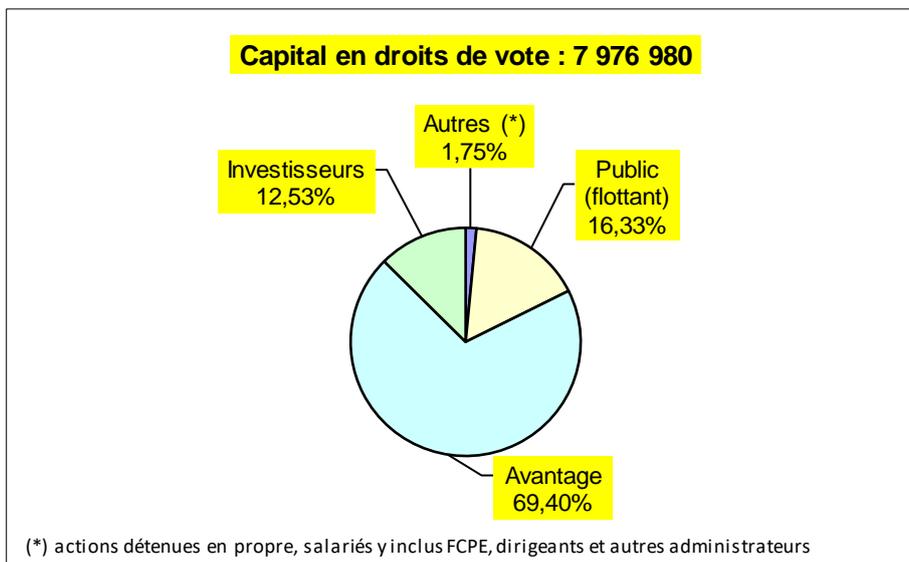
Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait 79,85% des droits de vote de la Société, avec 5.535.626 droits de vote, soit plus de 66,66% des droits de vote.



REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2023	Nb droits de vote
Autres	119 659
Public (flottant)	1 277 228
Avantage	5 535 626
TOTAL:	6 932 513

Actionnariat (en droits de vote) au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :



REPARTITION DES DROITS DE VOTE POST CONVERSION	Nb droits de vote
Autres	139 759
Public (flottant)	1 302 389
Avantage	5 535 626
Certares, CM Equity, BPI France	999 206
TOTAL:	7 976 980

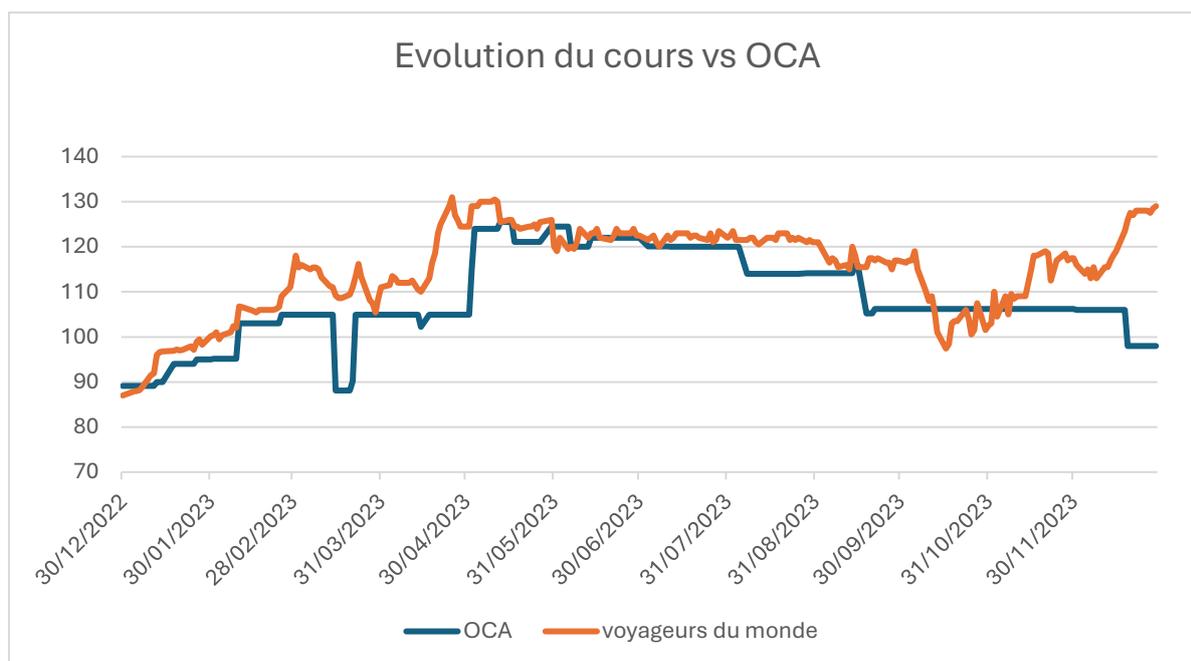
7.2 Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

Au titre de l'exercice 2023, 21 699 transactions (contre 18.749 en 2022) de l'action Voyageurs du Monde ont été enregistrées au cours desquelles 412 820 actions (contre 370.191 en 2022) ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 47 376 593 euros (contre 34 263 660,50 euros en 2022) et un taux de rotation du capital de 9,5603 % (contre 9,9 en 2022).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2023, l'action Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 132,0000 euros (contre 108,4000 euros en 2022) et au plus bas de 86,8000 euros (contre 73,0000 euros en 2022). Le cours moyen s'établit à 114,7633 euros (contre 91,4585 euros en 2022). L'action a enregistré une variation positive de 48,28% au cours de l'année 2023 (contre une variation négative de 6,88% en 2022). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2023 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	-10,77%
CAC 40	+16,52%
CAC MID&SMALL	+1,42%
CAC SMALL	- 1,97 %

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :



7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce :

- (i) Il est tout d'abord rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2022 avait autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 375.330 actions sur une base de 3.753.309 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :
- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
 - remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
 - conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
 - annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Cette délégation avait une durée de 18 mois expirant le 08 décembre 2023 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont), tel que relaté dans le rapport de gestion 2023, le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 09 juin 2022. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros. Les transactions se sont toutefois faites au prix maximum de 130 euros

Puis, lors de sa séance du 05 juin 2023, le Conseil a une nouvelle fois mis en œuvre l'autorisation du 09 juin 2022 susvisée en vue de conserver ou remettre les actions de la Société ultérieurement en paiement ou en échange, dans le cadre d'opération(s) de croissance externe. Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à 140 euros. Les transactions ont toutefois été réalisées pour un prix maximum de 125 euros.

- (ii) Puis, l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023 a une nouvelle fois autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 384.396 actions sur une base de 3.843.963 actions composant le capital social à cette date), selon les mêmes finalités que celles exposées au (i) ci-avant.

Cette délégation a remplacé la délégation du 09 juin 2022 susvisée et a une durée de 18 mois expirant le 14 décembre 2024 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil a, lors de sa séance du 15 juin 2023, mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre du contrat de liquidité susvisé et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros. Les transactions ont été opérées depuis pour un prix maximum de 131 euros.

7.3.2 Au titre de ces programmes de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 25 695, au cours moyen unitaire de 114,8433 euros pour un montant total de 2 950 898,59 euros.
- Nombre d'actions vendues : 26 718 au cours moyen unitaire de 113,7556 euros pour un montant total de 3 039 323.45 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2023 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 1 413 (soit 0,0327% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 182 277 euros, compte tenu du cours d'achat de 129 euros.

Rachat d'actions en vue de conserver ou remettre les actions de la Société ultérieurement en paiement ou en échange, dans le cadre d'opération(s) de croissance externe

- Nombre d'actions achetées : 38 598, au cours moyen unitaire de 122,2290 euros pour un montant total de 4 717 795,45 euros.
- Nombre d'actions vendues : aucune.

- Finalité des programmes de rachat : opérations de croissance externe
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : 14 153.43€
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2023 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 38 598 (soit 0,8939% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 4 979 142 euros, compte tenu du cours d'achat de 129 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 15 juin 2023 qui est visée au point 7.3.1 (ii) ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de poursuivre la finalité suivante :

- assurer l'animation du marché secondaire ou de favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 1% du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat par le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, soit à titre indicatif 43.180 actions sur la base de 4.318.061 actions composant le capital social à ce jour ;
- le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, s'élèverait à la somme de 7.000.000 euros.

Ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Elle pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

7.4 Proposition de réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier les statuts

L'émission de deux tranches d'obligations convertibles pour un montant total de 130 M€ en 2021 à la suite de la crise du Covid-19 s'est avérée surdimensionnée. Compte tenu des bons résultats réalisés post Covid-19, la Société dispose d'une trésorerie nette structurelle trop importante par rapport à son plan d'investissement et à sa structure de bilan.

Dans ce contexte, la Société a l'intention de déposer une offre publique de rachat sur ses propres titres dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce.

L'Opération envisagée a pour finalité de réduire la trésorerie excédentaire de la Société, de redistribuer une partie de la valeur créée au cours des deux dernières années aux actionnaires qui le souhaitent et d'offrir une fenêtre de liquidité importante pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société dans un contexte de faible liquidité du titre.

Ainsi, les actionnaires sont appelés à autoriser le Conseil d'administration, au terme du projet de 15^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2024, à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 866 666 de ses propres actions en vue de leur annulation, sous la condition suspensive de l'approbation de la résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur ce fondement, il serait procédé à une offre publique de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix de rachat unitaire des actions à acquérir auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat ne pourrait excéder un montant de 150 euros, soit un montant global maximum arrondi de 130 000 000 euros pour l'opération.

Les actions rachetées seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date.

Il est proposé à l'assemblée des actionnaires de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser ces opérations et notamment de mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions et, au vu des résultats de l'offre publique de rachat, (i) arrêter le montant définitif de la réduction de capital, (ii) dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excéderait le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé et (iii) procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation est demandée pour une durée de 12 mois à compter de l'Assemblée.

8. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - ACTIONS GRATUITES

Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2023)

8.1 Au 31 décembre 2023, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et/ou par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié, 30.033 actions Voyageurs du Monde et 49.677 droits de vote, représentant 0,69% du capital de la Société et 0,71 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2023, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions).

Vous entendrez à cet égard lecture du rapport spécial du Conseil d'administration relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L.225-184 du Code de commerce.

8.3 En revanche, sur l'exercice 2023, il a été consenti des actions gratuites. En effet, il est rappelé qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat de certains salariés et d'accroître les éléments d'attachement et de fidélisation de ces derniers envers le Groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2023 a, suivant les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code du commerce, autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, d'actions ordinaires existantes de la Société et/ou, d'actions ordinaires nouvelles à émettre au profit (i) de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) et/ou (ii) des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, dans la limite de 1,301% du capital social.

Cette autorisation, d'une durée de 38 mois, a été mise en œuvre par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 15 juin 2023.

A ce titre, nous vous renvoyons au rapport spécial du Conseil d'administration relatif aux actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX- CENSEURS

- Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DERNIERE DATE DE NOMINATION /	DATE DE FIN DE MANDAT
--	------------	-----------------------------	--------------------------------------	------------------------------

			RENOUVELLEMENT	
1.	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
2.	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
		Directeur Général Délégué	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
3.	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
		Directeur Général Délégué	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

4.		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
5.	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	15.06.2023	AGO 2025 statuant sur les comptes de

				l'exercice clos le 31.12.2024
11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Emeline BORDIER	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	BNP Paribas Développement SAS, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	Jacques MAILLOT	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	Gérard BREMOND	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler :

- (i) pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :
 - Monsieur Alain CAPESTAN,
 - Madame Annie CONTRA FERTON.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera toujours porté à douze (12) et composé de cinq (5) femmes et de sept (7) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la parité hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration (article L.225-18-1, al.1 du C.Com).

- (i) pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026, les mandats des censeurs suivants qui arrivent également à expiration :
 - Monsieur Gérard BREMOND,
 - Monsieur Jacques MAILLOT,
 - La société Montefiore Investment SAS (453 184 806 RCS PARIS), représentée par Madame Téodora ALAVOIDOV,
 - La société Bpifrance Investment SAS (433 975 224 RCS CRETEIL), représentée par Monsieur Serge MESGUICH.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

En outre, à noter qu'à l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration devra se prononcer sur les mandats de directeur général délégué et de vice-président du Conseil d'administration de M. Alain CAPESTAN, également arrivés à expiration.

- Rémunérations des administrateurs

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs, hors mandataires sociaux (directeur général), un montant global de 120.000 (cent vingt mille) euros au titre de l'exercice 2023.

- Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2023, des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 04 janvier 2023, par MONTEFIORE INVESTMENT SAS (Censeur au Conseil d'administration de la Société), de l'acquisition de 20.000 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 1.800.000 €.
- Le 14 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 3.315 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 351.564 €.

- Le 15 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.488 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 157.403 €.
- Le 16 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.080 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 114.265 €.
- Le 17 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 712 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 75.285 €.
- Le 17 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.380 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 146.077 €.
- Le 20 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 506 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 53.443 €.
- Le 20 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 635 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 67.068 €.
- Le 21 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 231 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 24.486 €.
- Le 22 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 222 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 23.602 €.
- Le 22 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 278 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 29.556 €.
- Le 23 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.275 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 136.411 €.
- Le 23 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 144 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 15.395 €.
- Le 23 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 144 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 15.395 €.
- Le 02 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 200 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 22.800 €.
- Le 24 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 549 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 59.413 €.
- Le 07 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 211 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 24.307 €.
- Le 07 mars 2023, par GREEN TROTTER SAS (personne morale liée à Monsieur Jean-François RIAL, Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 350 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 40.250 €.
- Le 08 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 84 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 9.660 €.
- Le 09 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 612 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 70.502 €.

- Le 09 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 93 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 10.595 €.
- Le 10 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 211 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 23.885 €.
- Le 13 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 385 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 42.954 €.
- Le 31 mai 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 335 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 40.200 €.

10. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A., dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 12.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

12. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

12.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE
--	------------	--

		VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	<p>Jean-François RIAL</p> <p><i>Président Général administrateur, salarié</i> <i>Directeur et non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LACASADCARLA S.A.S.U., en qualité de Président - LACASADETOM S.A.S.U., en qualité de Président - MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S., en qualité de Président - GREEN TROTTER S.A.S., en qualité de Président - FERME DU PERCHE, en qualité de Gérant - LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - REFFETORIO MADELEINE, en qualité de Président - PARIS JE T'AIME, en qualité d'administrateur- ATOUT FRANCE, en qualité de membre du Conseil d'administration <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A.,

		<p>administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - QUAERO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité d'administrateur et de Président
<p>2.</p>	<p>Alain CAPESTAN</p> <p><i>Directeur Général Délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S., en qualité de Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U. en qualité de Président - CINQ NEUF SIX S.A.S.U. en qualité de Président

		<ul style="list-style-type: none"> - TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S. en qualité de Président - KEREON, en qualité d'administrateur - ESIO, en qualité d'administrateur - CARWATT S.A.S., en qualité de membre du Conseil d'administration - CRETES 78 s.c.l, en qualité de Gérant <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur et (ii) administrateur - MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de co-gérant - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - EJ-C Inc (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité d'administrateur
3.	<p>Lionel HABASQUE</p> <p><i>Directeur Général et Délégué</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur

	<i>administrateur, salarié</i>	<i>non</i> <ul style="list-style-type: none"> - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D’AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S, en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - REMIUP S.A.S., en qualité de Président - ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président - TOCARE S.A.S., en qualité de Président - FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président - ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité d’administrateur - HOTEL PLUS S.A.S, en qualité de Président - ATLAS S.C, en qualité de Gérant <p><u>A l’étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d’administrateur - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA’S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d’administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d’administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d’administrateur - LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d’administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d’administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d’administrateur
--	--------------------------------	---

<p>4.</p>	<p>Frédéric MOULIN</p> <p><i>Directeur Général et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur
<p>5.</p>	<p>Loïc MINVIELLE</p> <p><i>Directeur Général et administrateur, non salarié</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président

		- ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président
6.	Annie CONTRA FERTON <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	- I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE) , en qualité d'administratrice - ULTRAMAILE S.A. (MADAGASCAR) , en qualité d'administratrice
7.	Philippe CHEREQUE <i>Administrateur, non salarié</i>	- KOLET (981 094 261 RCS PARIS) , en qualité d'administrateur
8.	Philippe GRANGEON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i>	- ORPEA S.A. (401 251 566 RCS NANTERRE) , en qualité d'administrateur - DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE) , en qualité de membre du Conseil d'orientation - MUSEE PUBLIC AUGUSTE RODIN , en qualité de Président du Conseil d'administration - VIARTE , en qualité de membre de l' <i>Advisory Board</i> - THINK TANK "DESTIN COMMUN" , en qualité de membre du conseil d'orientation
9.	Constance BENQUE <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	A. FONCTIONS AU SEIN DU POLE « NEWS » DU GROUPE LAGARDERE: - LAGARDERE NEWS , en qualité de Présidente - ELLE INTERNATIONAL S.A.S.U. , en qualité de Présidente Directrice-Générale - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A. , en qualité de Présidente-Directrice Générale et administratrice - LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S. , en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U. , en qualité de Présidente - LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U. , en qualité de Présidente - MATCH PROD S.A.S.U. , en qualité de Présidente B. FONCTIONS AU SEIN DU POLE « RADIO » DU GROUPE LAGARDERE: - LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO) , en qualité Présidente déléguée et administratrice - EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S. , en qualité de Présidente - EUROPE NEWS SNC , en qualité de Gérante - EUROPE 1 DIGITAL SARL , en qualité de Gérante - EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S. , en qualité de Présidente

		<ul style="list-style-type: none"> - EUROPE 2 REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente - EUROPE 2 AJACCIO, en qualité de Présidente et Membre de l'association OPENMUX S.A.S., en qualité d'administratrice - RFM AJACCIO SARL, en qualité de Gérante - RFM ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - RFM EST SARL, en qualité de cogérante - RFM REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente C. FONCTIONS EN DEHORS DU GROUPE LAGARDERE: - - INTERPARFUMS, en qualité d'administratrice - OUTRE-MER R -PLAN, CORSAIR S.A.S., en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance - FONDATION AIR FRANCE, en qualité d'administratrice
10.	Nathalie BELLOIR <i>Administratrice, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
11.	Crédit Mutuel Equity SCR, Administrateur, représentée par Madame Caroline Giral-Deppen	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., en qualité d'administrateur au Conseil d'administration - Devialet S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Conseil d'administration - DEMATHIEU BARD HOLDING 4, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de Censeur au Conseil de Surveillance - GROUPE WATEVAIR, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'échange - FPCI CROISSANCE 2, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'investissement
12.	AVANTAGE S.A. <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats

○ Comité du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les membres de ce comité sont les suivants, étant précisé que la durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur (selon le cas) du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) AVANTAGE S.A., représentée par Mme Emeline BORDIER, administrateur,
- 3) Madame Annie CONTRA FERTON, administratrice indépendante,
- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur,
- 5) BNP Paribas Développement S.A.S. (348 540 592 RCS Paris), représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN, censeur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

Le Comité des rémunérations a commencé sa mission sur l'exercice 2023.

12.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

1. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et TERRES D'AVENTURE (filiale)*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à TERRES D'AVENTURE.

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par TERRES D'AVENTURE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de TERRES D'AVENTURE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de TERRES D'AVENTURE) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 45.500 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de TERRES D'AVENTURE.

Personnes intéressées: Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé 45.500 € H.T.

sur l'exercice :

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

2. *Avenant n°6 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE (filiale).*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par ALLIBERT – GUIDES DE

HAUTE MONTAGNE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE) ;

- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE.

Personnes intéressées: Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé 2.600 € H.T.

sur l'exercice :

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

3. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et COMPTOIR DES VOYAGES (filiale).*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à COMPTOIR DES VOYAGES.

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par COMPTOIR DES VOYAGES (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de COMPTOIR DES VOYAGES, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de COMPTOIR DES VOYAGES) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 59.800 euros H.T., destinée notamment

à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de COMPTOIR DES VOYAGES.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé au

titre de l'exercice : 59.800 € HT

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

4. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et NOMADE AVENTURE (filiale)*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à NOMADE AVENTURE.

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par NOMADE AVENTURE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de NOMADE AVENTURE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de NOMADE AVENTURE) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 3.900 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de NOMADE AVENTURE.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et

administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé au

titre de l'exercice : 3.900 € HT.

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

5. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et CHAMINA SYLVA (filiale).*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à CHAMINA SYLVA

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par CHAMINA SYLVA (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de CHAMINA SYLVA, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de CHAMINA SYLVA) ;

- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de CHAMINA SYLVA.

Personnes intéressées: Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et

Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé au

titre de l'exercice : 2.600 € HT.

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

6. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)** (filiale).*

Nature et objet

de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à EAD.

Objet de l'avenant : A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de rémunération de la Société versée chaque année par EAD (à savoir versement chaque année d'une rémunération forfaitaire de 5.000 € H.T.) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.000 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de EAD.

Personnes intéressées:

Messieurs Alain CAPESTAN (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé

au titre de l'exercice : 2.000 € HT

Date d'autorisation : CA du 17/10/23

12.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif

des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Nature de l'augmentation du capital envisagée	Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution	Durée	Montant nominal maximum de l'opération	Utilisation au cours de l'exercice 2023
Augmentation de capital par incorporation, au choix du Conseil d'administration, de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes, et ce, à due concurrence de la valeur nominale des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de leur attribution définitive aux bénéficiaires d'actions gratuites en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et l'autorisation consentie par l'AGE du 15/06/2023 ainsi que des décisions du Conseil d'administration mettant en œuvre ladite autorisation.	15/06/2023 15 ^{ème} résolution	38 mois	1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration.	Non ¹²

Par ailleurs, dans le cadre des emprunts obligataires (obligations réservées et obligations convertibles en actions 2021), le Conseil d'administration dispose du pouvoir de constater la conversion des obligations en actions, se traduisant par des augmentations de capital différées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

¹² Il est en revanche précisé que 50.250 actions gratuites ont été attribuées sur l'exercice 2023, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2023. Sur ces 50.250 actions gratuites, 20.100 pourraient être définitivement attribuées à leurs bénéficiaires le 14/06/2024 (fin de la période d'acquisition), sous réserve que ces derniers respectent les conditions fixées par le Conseil d'administration. A ce titre, il est renvoyé au rapport spécial relatif aux actions attribuées gratuitement.

Le Conseil d'administration

Monsieur Jean-François RIAL